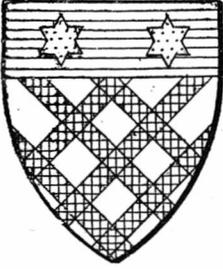


SOLI DEO GLORIA



ABBÉ LÉON PEULMEULE 

Jean Le Vasseur

Sa Vie Édifiante

Sa Chartreuse
de
Notre-Dame des Douleurs

à LA BOUTILLERIE



EN SOUVENIR DU 8 SEPTEMBRE 1935



Téléchargé sur www.lillechatellenie.fr

NIL OBSTAT.

Insulis, 18^a augusti 1935

L. Détrez

IMPRIMATUR.

Fl. Dewailly

v. g.

Insulis, die 20^a augusti 1935.

Conformément aux règles canoniques, l'auteur déclare soumettre au jugement de la Sainte Eglise toutes expressions concernant une sainteté des personnages en cause dans son travail.

FLEURBAIX (P.-de-C.) : Presbytère.

Ch. Post. A. Dewitte, 137.88 Lille.

LILLE : Offranderie de la Basilique Cathédrale.

ARMENTIERES : Imprimerie Watrelot, 11, rue Nationale.

Ch. Post. Lille 160-75.

Prix : 6 francs (franco)

Achévé d'imprimer, le 24 Août 1935, en la fête de Saint Barthélemy, à Armentières, sur les presses de J^h Pécourt, Imprimerie Watrelot.

SOMMAIRE

Avant-propos	page 3
I. La Boutillerie	5
II. Jean Le Vasseur : sa vie	17
III. Ce qu'est une Chartreuse	41
IV. La fondation de la Chartreuse de la Boutillerie	49
V. Les débuts du monastère et la mort du fondateur	59
VI. Un siècle et demi de vie monastique	73
VII. La fin de la Chartreuse et l'exhumation de Jean Le Vasseur	91
Epilogue	109

AVANT - PROPOS

En octobre 1934, la ville et le diocèse de Lille ont magnifiquement fêté le Tricentenaire de la consécration faite de la cité à Notre-Dame de la Treille sous le mayeur Jean Le Vasseur. Un double mémorial fut inauguré : le portail Saint-Joseph de la Basilique cathédrale, une nouvelle Pieta à l'intérieur.

Septembre 1935 voit bénir un autre mémorial. Il s'élève à la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, aux confins des diocèses d'Arras et de Lille. Il rappelle Jean Le Vasseur qui fut le seigneur de cet endroit du « plat pays », la Chartreuse par laquelle il en fit un haut lieu de contemplation et de sacrifice, Notre-Dame des Douleurs qui en fut le vocable choisi par le fondateur.

Le présent travail est publié à l'occasion de l'inauguration. Il répond à un désir exprimé par Son Excellence Mgr. Dutoit, évêque d'Arras et enfant d'Armentières, de M. le chanoine Dewitte, depuis 25 ans curé de Fleurbaix et zéléateur du culte de Notre-Dame ; il a reçu les encouragements de Son Eminence le Cardinal Liénart et d'habitants de la ville de Lille. Le but est de faire mieux connaître la belle vie de Jean Le Vasseur, davantage apprécier ses bienfaits dans la région de l'ancienne Chartreuse, de plus en plus rechercher les leçons et secours qui se peuvent trouver près de lui et de ses moines.

Ces pages, écrites sans prétention littéraire et livrées un peu hâtivement à l'impression, ont été préparées par une longue étude faite en 1934-1935. Force a été de la résumer, sauf pour la période qui correspond à la vie de Jean Le Vasseur. Certaines parties de la grande rédaction ébauchée seront déposées à Fleurbaix, avec la copie des pièces d'archives ou pages d'ouvrages signalées comme références après chaque division de cette publication.

Quand les données s'écarteront quelque peu des travaux antérieurs, ce sera sur la foi des documents authentiques. La même source principale est utilisée : c'est ce qui a été publié en 1854 sous le titre : « Mémoires sur la vie de M. Jean Levasseur et sur la fondation de la Chartreuse de la Boutillerie, par Dom Michel Cuvelier, religieux de la dite Chartreuse ». Un effort a été fait pour monnayer le précieux contenu de ce texte indigeste. En outre les circonstances ont permis de confronter l'imprimé avec le texte authentique de l'abbé Bourgeois, et même, par endroits, de Dom Cuvelier lui-même (Laventie, archives particulières ; Grande Chartreuse, Av. 42 a, 42 b). Le manuscrit de ce religieux, prieur de la Chartreuse de 1689 à 1728, avait pour titre : « Noms de tous les religieux,

moines et donnés, et petite histoire de la Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs, située au hameau de la Boutillerie près de Lille, fondée par Monsieur Jean Le Vasseur l'an du Seigneur 1618... » De sa mauvaise écriture, l'abbé Bourgeois décédé à Fleurbaix en 1827, près de la Boutillerie, copia et compléta le texte, sous ce titre : « Histoire de la Chartreuse de la Boutillerie-lez-Lille ou de Notre-Dame des Douleurs, extraite d'un manuscrit provenant de ladite Chartreuse et approuvé par Dom Paul Lebeau, suivie des circonstances toutes particulières de l'exhumation du sieur Jean Levasseur son fondateur, par l'abbé Augustin Bourgeois, vicaire de Fromelles (1818). La brochure imprimée à Lille, chez Lefort, en 1854, et intitulée Mémoires, etc., comme ci-dessus, laissa de côté certains passages et souffrit de la mauvaise écriture de l'abbé Bourgeois...

De nombreux autres originaux ont été retrouvés et utilisés. L'incendie du Palais Saint-Vaast à Arras durant la guerre de 1914-1918 a détruit une partie seulement de ce qui subsistait des Archives de la Chartreuse ; le reste s'y retrouve en deux cartons « Chartreux de la Boutillerie », et dans certains cartons « Chartreux ou Chartreuses de Gosnay ». De ce qui a disparu certaines pièces avaient été analysées ou copiées pour les Archives de la Grande Chartreuse, en un registre qui fut prêté à Lille l'an dernier. A Lille aussi les Archives départementales du Nord conservent maints documents sur la Boutillerie, jadis localité de la Châtellenie.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma reconnaissance pour tous les concours rencontrés : à Monsieur le chanoine Détrez, qui a ouvert la voie par ses articles de *Semaine religieuse* en 1934, et permis d'utiliser ses données et ses clichés ; au Vén. Père Longin Ray, archiviste de la Grande Chartreuse à Farneta-Lucques, pour ses réponses, copies et illustrations ; à l'obligeant personnel des Archives du Pas-de-Calais, du Nord, de Lille, comme aussi de la Bibliothèque des Facultés catholiques ; à Monsieur l'abbé Poillon et à ses confrères d'Arras ; à l'auteur de plusieurs illustrations inédites, V. D. Robinson.

Et que Notre-Dame des Douleurs, reine de la Chartreuse de la Boutillerie, patronne de ma paroisse natale toute voisine, agrée cet hommage d'un enfant du pays.

Abbé LÉON PEULMEULE,
15 août 1935.

LA BOUTILLERIE

L'état des lieux.

Le voyageur qui se rend d'Armentières vers La Bassée sort de la ville par ce qui était jadis rue et porte d'Arras ; il emprunte à travers le village de Bois-Grenier un chemin déjà pavé de grés avant la Révolution, tandis que les routes adjacentes ne sont que des « graviers » empierrés au XIX^e siècle. Après deux lieues environ, le pavé s'arrête brusquement à un carrefour dans un saillant du département du Pas-de-Calais, comme s'il s'agissait d'un lieu important. Une enseigne de cabaret en indique le nom : A la Boutillerie.

Il n'y a plus dans tout ce quartier qu'une dizaine de fermes et maisons. Toutefois le regard est attiré par quelques pans de murailles qui dressent entre prairies et champs leurs lambeaux déchiquetés par les obus ou percés par les mitrailleuses de 1914-1918. En s'en approchant on remarque que le soubassement de ces murs, souvent en briques plates cuites au bois, se prolonge en un vaste circuit de près de 1.200 mètres, contenant une portion de pâturages, un îlot entouré d'eau, un vaste champ quelque peu vallonné et semé de débris.

Avant les ravages de la guerre, ces longs murs, hauts de plus de trois mètres, s'apercevaient de loin. A l'entrée de la propriété une porterie monumentale, occupée par un concierge, dominait la campagne de son toit élevé flanqué de deux cheminées et coupé par un fronton avec statue de la Vierge dans une niche. La clochette tirée par le visiteur résonnait sous la haute voûte, derrière le tympan en fer forgé daté de 1764. Le tout donnait une impression de puissance et de vide à la fois, indiquant qu'il y avait eu là autre chose que l'immense prairie et l'îlot boisé.

De fait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, en ces lieux maintenant déserts s'apercevaient de nombreuses constructions, par-dessus les murs plus élevés de deux pieds. Trois clochetons émergeaient, où sonnaient le carillon des heures, les exercices d'une communauté, les messes pour le hameau. A présent les épaves elles-mêmes ont presque disparu, mais bientôt on lira sur un monument commémoratif :

« Ici s'élevait, magnifique et bienfaisante, la Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs, fondée en 1618 par Jean Le Vasseur, seigneur de la Boutillerie, mayer de la ville de Lille. Elle fut détruite en 1793 ; il ne resta de ses ruines, et cela jusqu'à la guerre de 1914, que la porte monumentale et les murs de clôture. Dans son église fut inhumé le corps vénérable de Jean Le Vasseur ; il y demeura jusqu'à la Révolution. Cette terre garde encore, dans le silence et en attendant la résurrection, les cendres des anciens moines ici décédés. Que ce Mémorial, érigé en 1935 et béni solennellement par Mgr. Dutoit, évêque d'Arras, perpétue ces pieux souvenirs et rappelle au passant la sainteté de ce lieu. »

Avant de relater les faits ainsi résumés, il y a lieu d'en rendre l'histoire plus intelligible par quelques données sur la Boutillerie, dont les Chartreux, après Jean Le Vasseur, furent non seulement habitants mais seigneurs, sans en porter le titre.

Un hameau de frontières.

Qu'était donc ce lieu dit La Boutillerie, destiné par la Providence à recevoir le grand bienfait d'une Chartreuse, la seule de tout le pays jusqu'à Béthune, Saint-Omer, Bruges, Tournai, Douai ? Comment fut-elle « la Chartreuse de Lille », dans le langage de l'Ordre, de même que presque toutes les cités importantes des Pays-Bas avaient déjà la leur, en ville ou plus souvent à proximité : Valenciennes (1298), Saint-Omer (it.), Bruges (1318), Anvers (1323), Gand (1328), Liège (1357), Tournai (1377), Bruxelles (1454), Louvain (1491), et tandis que se trouvaient à Gosnay près Béthune une Chartreuse des Hommes (1320) et une des Moniales (1329), toutes deux fondées par un évêque d'Arras ?

Ce lieu était comme à présent une portion de la paroisse de Fleurbaix et du diocèse d'Arras, aux confins mêmes de quatre paroisses, deux diocèses, deux provinces civiles. Il y avait cependant des différences.

Les paroisses étaient Fleurbaix, jusqu'au carrefour inclus, Fromelles à 200 mètres actuels de là, Le Maisnil à 400 mètres, et, à 600 mètres, Erquinghem-Lys au lieu de Bois-Grenier qui ne fut qu'en 1850-1854 détaché d'Erquinghem et d'Armentières devenue La Chapelle. La limite entre Fleurbaix et Fromelles a été modifiée par un échange fait au civil en 1809 et même auparavant ; il n'a été ratifié au religieux que le 8 juillet 1921, par la Sacrée Congrégation consistoriale, deux diocèses étant en cause ; dans l'intervalle il y avait délégation de pouvoirs. Cet échange amena la limite jusqu'aux anciens murs de la Chartreuse, l'éloigna du chemin qui menait au moulin de la Boutillerie situé contre le fossé des Laies.

Les diocèses, avant la Révolution, étaient Arras et Tournai. Celui de Tournai venait jusqu'à Houplines, Prêmesques, Ennetières, Radinghem, Le Maisnil, donc tout près. Celui d'Arras avait non seulement La Ventie, Saily, Fleurbaix, mais Armentières, Erquinghem, Fromelles et autres villages jusqu'à La Bassée : le tout était doyenné de la Bassée, d'où dépendirent plus tard ceux d'Armentières et Armentières-rural. Depuis le Concordat, Fleurbaix est demeuré diocèse d'Arras ; Fromelles, Le Maisnil, Bois-Grenier, passèrent à Cambrai puis à Lille.

Au civil la limite provinciale séparait la Boutillerie de Fleurbaix au lieu de l'y rattacher. C'était, là comme maintenant encore en amont, l'artificiel fossé ou rivière des Laies. De là, avec la Becque de la Bernière ou courant de la Boutillerie, il rejoignait d'abord directement la Lys par Fleurbaix et Erquinghem ; en 1513 il fut prolongé par Bois-Grenier pour alimenter les fossés de l'enceinte d'Armentières.

La carte ci-jointe, de 1646, contient des inexactitudes de détail quant aux emplacements. Les Chartreux de la Boutillerie y figurent avec la chapelle du hameau et le moulin ; le tout est trop près de Fleurbaix et Boisgrenier, trop loin du Maisnil et Fromelles. L'on y reconnaît du moins la limite pointillée du doyenné de Lille, et donc du diocèse de Tournai, la limite à traits du quartier de Weppes, et par le fait de la Châtellenie de Lille. Le fossé des Laies est

ainsi jusqu'à ce que Louis XIV le rattachât aux Etats de Lille (1671), et Louis XV aux Etats d'Artois (1717). L'acceptation et la répartition des impôts, les fonctions judiciaires et les œuvres de loi appartenaient aux échevins qui longtemps siégèrent au Riez des Maux, sur dix cailloux ou pierres dont l'un se trouve maintenant près du clocher de Fleurbaix. L'autorité supérieure, pour appel, était le Bailliage de Lille jusqu'à Philippe le Bel ; ce fut le Conseil d'Artois à partir de 1530.

Les autres parties de Fleurbaix se trouvaient dans la Châtellenie de Lille ; cette Châtellenie, avec celles de Douai et Orchies, formait depuis Philippe le Bel la Flandre wallonne, administrée par l'assemblée dite « Etats de Lille » ; cette portion de Flandre revint bientôt aux comtes, pour passer aux ducs de Bourgogne et finalement aux rois d'Espagne puis de France.

La limite de Lalloeu et de la Châtellenie partait de la Lys au Four Rompu (Fort Rompu par déformation) ; elle suivait le chemin dit Longue Rue, Grande Rue, passait en plein bourg de Fleurbaix, continuait jusqu'au grand coude à mi-route de Bois-Grenier, se prolongeait dans le même axe par une carrière. Elle atteignait ainsi le fossé des Laies, après avoir déjà suivi son ancienne branche de Fleurbaix-Erquinghem ; elle le remontait jusqu'aux confins inclus de La Ventie et Aubers.

Les parties de Fleurbaix-Châtellenie étaient la seigneurie et ténement de la Boutillerie, au sud du fossé des Laies ; une portion de la « pairie d'Armentières » ou seigneurie de Saint-Simon et Raisse (démembrement de la seigneurie d'Armentières), le long du territoire actuel de Bois-Grenier, depuis la rue de Gamechines ou des Tronchons jusqu'au nord de la ruelle du moulin des Rondeaux ou d'Aregnel ; une portion de la seigneurie de Catinghem ou Cattinghem, jusqu'au delà de la Croix de Rome. Cette seigneurie de Catinghem dépendait du Prévôt et des chanoines de l'église collégiale Saint-Piat de Seclin, représenté par un bailli qu'assistaient tantôt des hommes de fief tantôt les échevins du lieu. Limitée par un fossé du même nom partant de la « fosse d'Armentières », elle se prolongeait jusqu'à la Lys en une longue bande sur Erquinghem, le long de Lalloeu. Toutefois, Fleurbaix-Lalloeu avait des terres à l'est de sa limite : bandes entre Catinghem et Erquinghem, enclaves dans Catinghem, ferme dite actuellement « Porte à clous ».

La proportion d'étendue entre les diverses parties de Fleurbaix était la suivante, au xvr^e siècle : sur la Boutillerie : 104 bonniers environ ; sur la pairie d'Armentières : 25 environ ; sur Catinghem : 21 environ. Les bonniers actuels sont de 1 Ha. 41 a. 77 ca. ; auparavant ils différaient suivant les lieux.

De même en 1770 on voit pour Fleurbaix province de Flandre (Catinghem, Saint-Simon et Raisse, Boutillerie) 619 mesures, soit un peu plus de 150 bonniers, exactement 154 b. 3/4 ; pour Fleurbaix, province d'Artois (Lalloeu) 2.904 mesures 465 verges, soit 726 bonniers 1/4. Le même document indique seulement pour Fleurbaix-Lalloeu 273 habitations, 1.678 habitants. Cela s'accorde mal avec les pièces du même siècle qui évaluent la paroisse à 2.500 communiants en moyenne, soit environ 3.000 âmes au total ; les parties Flandre ne pouvaient suffire à faire l'appoint. L'histoire du pays de Lalloeu par M. Depotter indique pour la Boutillerie 210 habitants, à la même époque semble-t-il. Il se fait qu'au recensement de 1911 le hameau avait le même chiffre au delà de la rivière des Laies.

Le trait d'union.

Une chose indéniable, ce sont les contestations qui éclataient souvent entre les deux divisions de la paroisse, « ceux de Fleurbaix et ceux de la Boutillerie », en matière de passages, logements de troupes, contributions de guerre, frais paroissiaux. Aux xvii^e et xviii^e siècles les exemples ne manquent pas.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est le lien religieux qui constitua la paroisse et prépara la commune de Fleurbaix. Le territoire étant fort étendu, l'église non centrale, les chemins fort mauvais, l'éloignement avait entraîné la création de chapelles avec prêtre résident et messe : l'une à Pétilion, l'autre à la Boutillerie. Néanmoins il n'y avait qu'une seule église, dédiée à Saint Lambert, avec instructions et offices paroissiaux, avec baptêmes, mariages et funérailles. L'unique cimetière entourait ses murs ; la fête patronale était chômée partout. En 1789 encore, le lundi des Rogations, la procession faisait le grand tour de la paroisse : messe à l'église à 4 h. 30 ou 4 heures, messe de station à la chapelle de la Chartreuse de la Boutillerie, autre messe, du bénéficiaire, à la « Chapelle des Pétilions », cérémonie finale à l'église. Les 10 et 11 juin, le clergé paroissial allait célébrer à la Boutillerie premières Vêpres, Messe solennelle et secondes Vêpres de Saint Barnabé, patron encore fêté par la « ducasse » du hameau. Il faisait de même à Pétilion pour Saint Jean décollé, les 28-29 août.

Le curé, dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, percevait une dime sur une partie de la Boutillerie. Il était aidé d'un vicaire, souvent appelé le chapelain à cause des fondations ou chapellenies qu'il devait acquitter. En 1567 il y avait un prêtre préposé aux Reliques de Notre Dame, c'est-à-dire probablement le Joyel ou Saint Cierge, objet d'un pèlerinage. Une seule et même table ou charité des pauvres s'occupait de tous ceux de la paroisse, sous la direction du pasteur et avec l'aide de tous les quartiers.

Le nom de Boutillerie.

On y a vu l'indice d'une ancienne verrerie ; on a cru aussi qu'il s'agissait de ce lieu dans une correspondance du milieu du xii^e siècle ; il n'en est rien. Le nom de Boutillerie ou Bouteillerie se retrouve à Sequedin, Bondues, Roubaix, Wattrelos, Amiens, etc., de même, le nom correspondant de bouteiller ou bouteiller, souvent déformé, à Lisieux comme dans le Nord. Le bouteiller, buticularius, était l'un des trois premiers officiers attachés aux princes laïques ou ecclésiastiques : sa charge de bouteillerie, botelgeria, consistait primitivement dans l'approvisionnement de bouche, surtout en vin. En retour de ce service noble, il recevait en propriété et en fief une terre qui porterait le nom de sa charge et dignité, la Bouteillerie et plus tard Boutillerie, comme d'autres s'appellent Cancellerie, Cœuillerie, Prévôté.

Celle qui nous occupe était tenue de la salle de Lille, c'est-à-dire de la cour lilloise du comte de Flandre et des successeurs : duc de Bourgogne, roi d'Espagne et Pays-Bas, roi de France. On peut donc croire que ses premiers titulaires l'avaient reçue du comte et exerçaient près de lui leur fonction, au moins quand il venait à Lille ; les autres Boutilleries de la région avaient d'autres suzerains.

La Boutillerie était à la fois une terre ou domaine, une seigneurie, un hameau ou échevinage.

La terre.

Elle avait été plus vaste au début ; peu à peu des portions en avaient été concédées en propriété à divers. En 1612 et 1626, le domaine ou gros du fief, fait des terres appartenant encore au seigneur ou à lui revenues en pleine propriété, comprenait 50 bonniers 706 verges, le tout en une masse dans les terroirs de la Boutillerie et du Maisnil.

Il y avait là une « cense de la Boutillerie » avec maison, grange, portes, étables, autres édifices, et en outre une demeure pour le propriétaire, celle-ci et le tout environné d'eau (1612, 1626). Tout fait croire que l'ilôt encore existant dans l'emplacement de la Chartreuse est la motte qui portait la maison seigneuriale, tandis qu'est disparue la motte contiguë de la ferme ; la même chose se retrouve à Bois-Grenier et ailleurs. Du carrefour on y accédait par une « drève de la cense et seigneurie de la Boutillerie » (1621), chemin élargi en forme de riez ou terrain vague et ombragé ; le chemin continuait vers le moulin situé contre le fossé des Laies et appartenant à un particulier.

Cette ferme était de beaucoup la plus importante du quartier. Un même censier occupait ses 3 bonniers 1/2 de prairies ou jardins (gardins), 34 bonniers de terres à labour sur la Boutillerie et six à sept sur le Maisnil, 4 bonniers 1/2 de bois, 2 en chemins, fossés, mottes ; il payait annuellement 500 livres en 1543, 600 florins en 1590.

Pour ce fief, ses dépendances et ses privilèges, le seigneur payait lui-même à la Salle de Lille des redevances en divers cas : 10 livres parisis de relief en cas de succession, le 10^e denier en cas de vente, don, transfert.

Les dépendances.

Sur d'autres terres, concédées par ses prédécesseurs à de nouveaux propriétaires, celui de la Boutillerie gardait des droits honorifiques et financiers : elles demeuraient tenues de son fief et seigneurie, les unes au titre d'hommages ou arrière-fiefs, les autres en coterie au titre de terres cottières ou roturières.

Les 12 ou 14 arrière-fiefs comprenaient en 1612-1626 6 bonniers 1/2 sur la Boutillerie, 1 sur Fromelles, 4 1/2 sur le Maisnil, et des droits sur d'autres terres du Maisnil, de Radinghem ; ils étaient tenus au relief, généralement de 60 sols, ainsi qu'au 10^e denier en cas de vente, etc.

Les terres cottières étaient, en 1626, 120 bonniers 3 cents situés au hameau de la Boutillerie, au Maisnil, à Fromelles, à Radinghem. Elles payaient le 14^e denier pour vente, etc., un relief doublant la rente de cette année-là, des rentes seigneuriales annuelles en blé, avoine, argent, chapons.

La propriété comportait également le droit à des dimerons ou 2/3 de dimes sur 31 bonniers de Fromelles et du Maisnil, sur 24 bonniers de Radinghem.

La seigneurie.

Le titre de seigneur ne comportait pas seulement des droits matériels, y compris celui de planter des arbres le long des chemins. Il en résultait des pouvoirs de justice et d'administration sur la terre et ses dépendances, ou plutôt sur une portion de territoire appelée elle aussi la seigneurie, juridiction ou ténement, sans être tout entière propriété directe du seigneur.

A la Boutillerie ce n'était pas la haute justice, comme les justices de Laloeu, Erquinghem, Armentières, Saint-Simon et Raisse. C'était la justice moyenne ou vicomtière, comme à Bois-Grenier ; pour les cas majeurs il fallait recourir au suzerain. Néanmoins, selon la coutume de la Châtellenie de Lille, elle pouvait s'étendre comme telle à toutes affaires civiles, en première instance, aux affaires criminelles telles que blessures sanglantes, vol en cachette, la punition pouvant aller jusqu'à la pendaison. Elle comportait les enquêtes concernant les noyés, les pendus, les assassinés, de même qu'un droit de police et les œuvres de loi concernant les propriétés : achats, transmissions, rentes, etc. Elle incluait encore la publication des bans de mars et d'août : bans généraux de police, bans particuliers de voirie, de travaux, de dîmes.

A cause des plaids de justice, il y avait à l'entrée du riez ou place de la Boutillerie des « bancs plaidoyables », qui figurent sur une précieuse carte de 1598 : sous un arbre, un siège central est encadré de trois longs bancs de pierre analogues à celui qui vient du Riez des Maux. Cette même carte étend la seigneurie jusqu'au delà du chemin du moulin, bien que ce fût la paroisse de Fromelles avant la Révolution.

Quand la seigneurie passa à la Chartreuse, les matières criminelles furent exclues de la juridiction. Par contre on voit préciser certains droits dans un brief de 1762 : droit sur l'afforage ou mise en perce de vin et de bière vendus dans tout l'échevinage de la Boutillerie, droit d'amende de 60 sols en cas de fraudes dans les mesures pour la bière ou dans la contenance des terres, en cas d'infraction aux bans de voirie concernant chemins, cours d'eau, planches et appuis pour les traverser, etc.

Bailli et échevins.

Pour leur rôle d'administration et de justice, en même temps que pour la recette de leurs droits, partout les seigneurs se servaient d'un bailli, qui ne résidait pas toujours sur place. Il devait être assisté soit des vassaux ou hommes de fiefs, soit de juges cottiers, suivant les terres et matières. Certaines seigneuries comportaient le droit d'établir des échevins pris parmi les habitants pour remplir la plupart des fonctions d'assistants.

C'était le cas à la Boutillerie. Il y avait là une loy ou corps de loy : bailli greffier et cinq échevins, avec pouvoirs bien définis et droit d'office sur les amendes infligées, ou pour les fonctions remplies. Parfois il est question du prévôt, et il y eut même momentanément un arrière-fief dit de la Prévôté : ce fut le nom primitif du bailli ; son suppléant, nommé d'ordinaire lieutenant, eut parfois la même qualification. Le bailli était institué par le seigneur ; au XVIII^e siècle cette fonction fut remplie par des fermiers du lieu. Le greffier était souvent l'un de ces notaires qu'avaient la plupart des villages, et même la Boutillerie au milieu du XVII^e siècle. Un sergent ou garde convoquait les échevins au nom du bailli, pour les assemblées et actes du « corps de loy ». Comme législation locale on suivait les coutumes et usages généraux de la Salle, Bailliage et Châtellenie de Lille.

Hameau et échevinage.

Les bailli et échevins avaient un rôle concernant tout ce qui était tenu de la seigneurie, sur les diverses paroisses. Il était cependant plus exclusif sur

la Boutillerie proprement dite, portion de Fleurbaix. On lui voit appliquer les noms divers de ténement, de hamel, village, dimage, chapelle, communauté, échevinage. Toutefois, dès la fin du xv^e siècle, cela s'étend plus loin que le hameau compris dans la seigneurie. Les échevins de la Boutillerie sont utilisés pour toutes les parties de Fleurbaix qui sont châtellenie de Lille et non pays de Lalloeu. Ils établissent le rôle des impôts, qui répartit entre les divers propriétaires ou occupants les impositions assignées par les Etats de Lille à tout ce territoire, sous le nom de « La Boutillerie », comme si c'était une communauté distincte de la paroisse. Il en est resté de précieuses statistiques fiscales, du xv^e comme du xviii^e siècles. Quand on y voit 14 foyers en 1491, 30 et 37 en 1497-1505, cela fait supposer qu'est d'alors l'extension donnée au dimage ou échevinage, unité fiscale. Cette extension même empêche de reconnaître la population du hameau proprement dit.



L'ANCIENNE CATHÉDRALE NOTRE-DAME D'ARRAS

construite de 1373 à 1484 ; détruite en 1799.

(Cliché « Courrier du Pas-de-Calais ».)

Au début de la Révolution, l'échevinage de la Boutillerie fut, comme toute la paroisse, inclus dans le Pas-de-Calais ; il fut comme tous les autres transformé en municipalité ou commune, avec maire, officiers municipaux, notables, procureur, ayant autorité jusqu'au delà de la Croix de Rome et peu d'accord avec ceux de Fleurbaix-Lalloeu. Cela dura jusqu'en novembre 1790.

On appliqua alors la loi d'après laquelle les paroisses à cheval sur deux anciennes provinces ne devaient former qu'une commune, avec chef-lieu là où était le clocher. Ainsi la commune de la Boutillerie, maximum 400 habitants, fut incorporée à celle de Fleurbaix, maximum 2.600 ; par contre la Gorgue-Lalloeu fut réunie à la Gorgue-Flandre. Les habitants du quartier, appuyés des communes voisines, demandèrent alors son rattachement à Fromelles pour demeurer du pays de Lille et devenir du Nord avec le fossé des

Laies comme limite. L'affaire dura plusieurs années et n'aboutit pas, malgré les démarches du district de Lille. C'est ce qui a maintenu la Boutillerie à Fleurbaix, au Pas-de-Calais, et par le fait au diocèse d'Arras.

La chapelle Sainte-Marguerite.

Un élément de cohésion entre les habitants du hameau de la Boutillerie était la chapelle établie là pour eux de temps immémorial par l'un des seigneurs, inconnu d'ailleurs ; elle figure déjà en 1330.

Elle était située tout près du riez, sur un demi-bonnier qui demeure bien reconnaissable : celui qui contourne le courant dévié plus tard, et qu'occupe le cabaret de la Boutillerie. Dédiée à Sainte Marguerite vierge et martyre, elle était, au début du xviii^e siècle, fort chétivement bâtie de paillotis, couverte de paille, fort vieille, fort caduque, fort pauvrement ornée ; il en fut ainsi jusqu'en 1638 : à cette date Jean Le Vasseur la déplaça et lui donna un second vocable, Saint Barnabé, patron du hameau.

Elle était cependant honorablement et largement dotée : au champ sur lequel elle était bâtie s'ajoutaient 8 bonniers de labour auprès du chemin dit de la Marlaque, presque tout en une masse, et 2 bonniers 1/2 sur la paroisse de la Gorgue. Le seigneur en était collateur et patron : il conférait le droit à ces revenus, avec le titre de chapelain et la charge de deux messes fondées par semaine, à un prêtre de son choix qui devenait le titulaire ou propriétaire de la chapelle. Ce titulaire pouvait déléguer un prêtre résidant au hameau, en lui assurant une rétribution convenable ou portion congrue pour les deux messes de fondation. Le chapelain effectif avait de quoi vivre honnêtement et selon sa condition, ce traitement étant renforcé par les émoluments d'autres messes et de l'école qu'il tenait. Cette école survécut à la transformation de la chapelle, avec des institutrices au xviii^e siècle, un instituteur privé en 1842 ; une école officielle fut établie là et subsista jusqu'en 1914.

Les premiers seigneurs.

Les familles qui possédèrent la terre et seigneurie de la Boutillerie ne sont nettement connues qu'à partir du xiv^e siècle. Y eut-il d'abord des « De La Boutillerie » comme ce Christophe qui en 1542 donnait un vitrail à l'abbaye de Phalempin ? ce serait conforme à l'usage qui faisait prendre par le premier attributaire le nom de la terre qu'il recevait. « Robert de Lille » est qualifié bouteiller dans un acte de 1190 et devait appartenir à la famille des châtelains de Lille, c'est-à-dire non pas seigneurs mais défenseurs de la ville, gratifiés de fiefs considérables ; on n'en peut conclure qu'il était seigneur de la Boutillerie, car la charge de bouteiller des comtes ne semble plus alors attachée à la terre du nom correspondant.

En 1323 au plus tard notre Boutillerie est aux De Conflans, famille noble qui figure dans ses archives. Tels Hugue de Conflans de la Bouthellerie, de la cour du comte de Flandre en 1323 ; « Jaque de Confflans, dame de Mareul et de la Bouteillerie », en 1362. Peu après elle est pour plus d'un siècle et demi dans l'illustre famille de Luxembourg. Avec bien d'autres titres, les représentants de cette famille avaient déjà, depuis le début du siècle, celui de châtelains de Lille, qui passera d'eux à leurs descendants Henri IV et ses succes-

seurs sur le trône de France, les titres de seigneurs d'Erquinghem et d'Armentières, dont hériteront les d'Egmont-Luxembourg : ces derniers seront seigneurs d'Armentières jusqu'à la Révolution, et ne céderont que peu auparavant la seigneurie d'Erquinghem, celles de Saint Simon et Raisse qu'ils auront acquises en outre.

Les De Luxembourg.

Des Luxembourg qui possèdent la Boutillerie, sans doute par suite d'un achat, le premier connu est Wallerand, châtelain de Lille, comte de Saint-Pol, etc., frère du Bienheureux cardinal Pierre de Luxembourg (+ Avignon 1387), et de Jeanne de Luxembourg (+ 1430), la protectrice de Jeanne d'Arc captive de son neveu Jean au château-fort de Beaufort près Cambrai.

Au lieu de demeurer constamment dans la véritable et noble lignée, par deux fois la terre et seigneurie de la Boutillerie servit d'apanage à une descendance moins honorable, et revint à la première à défaut d'héritiers de la seconde. Wallerand de Luxembourg avait en 1392 assigné le fief des Châtelains de Lille, Erquinghem, Armentières, la Boutillerie, etc., comme dot de sa fille et unique héritière Jeanne, future épouse d'Antoine de Bourgogne, second fils du duc de Bourgogne qui était comte de Flandre et frère de Charles V roi de France. Cependant, après s'être réservé alors l'usufruit viager de la Boutillerie, Wallerand (+ 1415 ou 1417) la légua à une autre fille, Jeanne de Luxembourg aussi, qui était dame de la Boutillerie en 1442 et mourut avant 1450. L'apanage revint alors à la souche principale représentée par un petit-neveu de Wallerand, Louis de Luxembourg, châtelain de Lille, comte de Saint-Pol, etc., connétable de France comme l'avait été momentanément son grand-oncle. C'était le frère aîné de Thibaut de Luxembourg (+ 1477) qui avait reçu de son père les seigneuries d'Erquinghem et d'Armentières où se succédèrent ses descendants ; elles ne se retrouvèrent plus dans les mêmes mains que la Boutillerie. Il avait épousé Jeanne de Bar, amie de Jeanne d'Arc à Beaufort.

Louis de Luxembourg, dit le connétable de Saint-Pol, fut exécuté à Paris pour machinations politiques en 1475. De nouveau la terre et seigneurie de la Boutillerie fut séparée de l'héritage des enfants donnés au comte par Jeanne de Bar, dame de Dunkerque, etc., et par sa seconde épouse. Elle échut à un Jacques de Luxembourg qu'il ne faut pas confondre avec ses homonymes et cousins, les trois Jacques de Luxembourg, seigneurs successifs d'Erquinghem et d'Armentières (1477-1530) avant Françoise, comtesse d'Egmont, sœur du dernier.

Jacques de Luxembourg, dit bâtard de Saint-Pol, même après un acte de 1486, semble bien avoir résidé parfois à la Boutillerie, car toujours le premier titre qui lui est donné, en 1489 et plus tard, est celui de seigneur de la Boutillerie ; il est l'homme d'affaires de la famille dans la région, et pour qu'il soit admis comme rewart de Lille en 1521 et 1528 sans être natif ni bourgeois, il faut des lettres de non préjudice. Il lui fut permis de se dire chevalier ; son épitaphe de cuivre, en l'église des Frères Mineurs à Lille, l'intitule en outre conseiller et chambellan de Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, Charles-Quint. Il mourut en 1528 ou plutôt 1529, six ans après sa femme Catherine de Werquigneul. Leur fils aîné François de Luxembourg paraît avoir porté aussi le titre de seigneur de la Boutillerie ; l'autre, François, le maisné, avait reçu une part grâce au droit de « maisnété » en usage et coutume à La Boutillerie et Armentières. Tous deux, représentés sur l'épitaphe comme priant avec leurs

parents, étaient peut-être morts avant ceux-ci. Serait-ce ainsi que la propriété revint encore à la lignée principale, représentée par Marie de Luxembourg, petite-fille du connétable, châtelaine de Lille, etc., etc., duchesse de Vendôme, grand-mère d'Henri de Bourbon, roi de Navarre et plus tard de France ? En tout cas c'est elle qui en 1541 accordait en échange à Marie de Berlaimont la terre et seigneurie de la Boutillerie, estimée valoir 10.500 florins carolus. Un siècle auparavant la même terre était évaluée 300 livres parisis de monnaie de Flandre, soit 150 florins ; s'il n'y a là erreur de copie, on peut y voir un exemple, avant d'autres, de la fluctuation des monnaies.

Des De Luxembourg à Jean Le Vasseur.

Avec les De Berlaimont (Hainaut) c'est encore un grand nom féodal qui arrive à la Boutillerie. L'échange aurait-il été fait avec le fief de même nom, relevant du châtelain de Lille et situé à Fromelles dont les seigneurs le possédèrent à partir du xv^e siècle ?

Marie de Berlaimont, dame de la Boutillerie, fille de Charles, baron, fut épouse de Georges de Beaufort (+ 1558), chevalier, seigneur de Beaufort, Beurins, Rumes, Willems, etc., gentilhomme de la bouche de Charles-Quint, gouverneur et capitaine de Lécluse ; elle vivait encore en 1567, sans enfants de Beaufort. C'est donc un neveu qu'on voit seigneur de la Boutillerie, en 1600 au plus tard, et jusqu'en 1611 : messire Florent, comte de Berlaimont et de Lallaing, baron de Lens et de Wavrin, seigneur de Beaucamps et autres lieux, sénéchal de Flandres, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'Etat, gouverneur d'Artois puis de Luxembourg. Cela ne l'empêche pas d'être en difficultés financières dès 1597 : il demande de pouvoir hypothéquer ou vendre son bien sans payer les droits seigneuriaux au suzerain qui est le roi, puis, en 1600, de pouvoir démembrer la Boutillerie en plusieurs fiefs afin de la vendre par portions. Finalement la vente se fait en bloc, par procureurs qu'il nomme le 31 août 1611 du château de Herchies en Hainaut. (Arch. P. de C. Ch. Boutillerie, II, 5).

La mise à prix est de 45.000 florins carolus ; une offre de 47.000 est acceptée ; le 25 janvier 1612 l'acte est passé à loi et l'adhérentement fait par ram et bâton, devant le lieutenant général du bailli de la Salle de Lille assisté de onze hommes de fief. Parmi ceux-ci se trouvent Maître Jean Le Vasseur et son beau-frère Maître Martin du Rivage, lui-même propriétaire aux deux extrémités de la rue des Tronchons. L'acquéreur de la terre et seigneurie, et tous droits y attachés, est leur neveu Antoine de Thieffries, écuyer, seigneur de Thieffries à Ronchin et Hollebecque à Roncq.

Antoine de Thieffries, depuis longtemps orphelin de père et fils unique, mourut célibataire entre le 2 juillet et le 25 août 1615. Son oncle Jean Le Vasseur était héritier de ses acquisitions féodales et cottières. C'est ainsi que dès le 1^{er} novembre suivant il était seigneur de la Boutillerie. Le 15 septembre 1626 (Arch. Nord. B. 3782, p. 313) il fournissait de ce fief rapport et dénombrement, foi et hommage, et suivant la formule il avouait « le tenir de Dieu et de mon très redouté seigneur Philippe roi d'Espagne... à cause de sa salle de Lille. » Mais déjà il l'avait rendu à Dieu...

Cf. — *Archives du Nord* : B. 421 (12511-12), 1460 (114), 1562 (608), 3745, 3748, 3755, 3760 à 3763, 3800, 3829, 17798, 18280, 19673, 20182 - 5 B, 296, 313. — H. : XXXIII, 36, 96. - Fonds de la Commanderie de Castres. — L. : 41, 1438, 8068, 8072, 8265 (9, 13), 8271. — T. : 89 (13). - Tabellion, 6016, 6117.

Archives du Pas-de-Calais : Chartreux de la Boutillerie, I. 1, 7, 8. - II. 2, 5, 13 bis. — Chartreux de Gosnay IV, 7. — H. (analyse du Fonds de Saint Vaast) : 2 (126), 1212, 1790, 1791, 1817, 1828, 1837, 1857, 1859, 1861, 1862, 1872, 1876, 1917, 1991, 2977. — L. : Questionnaire 1790, registre d'assemblée départementale novembre 1790, II. L. : 108, 228 (Béthune).

Archives de Fleurbaix, d'Armentières (passim), de la Grande Chartreuse (registre), de Lille (Papier de la Loy ; AA. 17).

Plans. Nord : Lille 30 (144), 36 (en 1777). - Pas-de-Calais : 176 (en 1598), 834, (en 1770). - Fleurbaix et Fromelles : cadastre.

Ouvrages. Leuridan (Statistique féodale, Epigraphie, Armorial, Châtelains de Lille). Mgr. Debout : Sainte Jeanne d'Arc. — De Cardevacque : Abbaye de Saint-Vaast. — Cavrois : Dictionnaire du Pas-de-Calais. — Depotter : Histoire du Pays de Lalloeu. — Longnon : Pouilles de la Province de Reims.

JEAN LE VASSEUR

SA VIE

Les Le Vasseur.

« *September 1571. Le VII fut baptisé l'enfant de Jan Le Vasseur, l'enfant nommé Jan. Le parin Robert Fourmestraux, la marinne Anthoinette du Ho.* »
 Tel est l'acte qui se lit aux registres de la paroisse Saint-Etienne de Lille, dont l'église était alors à l'entrée de la rue Esquermoise, une rangée de maisons la séparant du marché au blé ou grande place.

Il ne s'agit pas des Le Vasseur, seigneurs de Valhuon, Werquigneul, Esquelbecq, anoblis en 1547 par lettres de Charles-Quint, mais d'une famille de marchands sayeteurs établis à Lille. Le même nom se retrouvait d'ailleurs chez d'autres encore, à Lille et en divers lieux.

Le corps de métier des sayeteurs, fabricants ou marchands d'étoffes faites de laine appelée sayes ou sayette, avait été transféré d'Arras à Lille en 1480 ; il était administré par une « vingtaine » qu'on renouvelait chaque année avec la « Loy » ou le « Magistrat » de la ville, c'est-à-dire la municipalité. Cette industrie et ce négoce firent la fortune d'un grand nombre de familles lilloises aux *xv^e* et *xvii^e* siècle ; jusqu'à la réunion à la France, les produits étaient envoyés dans les colonies espagnoles avec privilège royal.

Dès 1522, un Jean Le Vasseur, lui-même fils de Jean et bourgeois de Lille par achat du 5 mars 1512, était choisi lors du renouvellement de la loy pour former la « vingtaine », avec un autre marchand, deux fabricants, deux échevins ; c'est sans doute le même qui était marguillier de Saint-Maurice en 1541. Le 4 décembre 1566, ses biens furent partagés entre ses enfants, notamment Jean Le Vasseur le jeune et Jacques son frère.

Jean Le Vasseur le jeune était le père de l'enfant baptisé en 1571. Bourgeois le 13 avril 1545 par relief du titre paternel, et marchand sayeteur lui aussi, il fut membre de la vingtaine en 1562 et 1575, plusieurs fois membre du Magistrat comme conseiller ou comme échevin. A deux reprises il s'allia avec d'autres familles de sayeteurs qui s'unirent encore dans la suite : les de Lyot ou Déliot, ancêtres des derniers seigneurs d'Erquinghem, et les de Fourmestraux ; les uns et les autres figurent également dans la vingtaine et le magistrat. Veuf sans enfants de Jeanne Déliot, décédée en septembre 1558, il épousa Marie de Fourmestraux le 15 décembre 1562.

Il fut inhumé le 2 juin 1583, et sa femme le 20 août 1590. Il laissait quatre enfants. Marguerite avait épousé (1581) Jacques de Lannoy, commerçant et bourgeois de Lille, seigneur des Plantis à Cysoing. Marie épousa en 1587 Antoine de Thieffries, écuyer, demeurant à Lille, fils d'un marchand lillois décédé. Antoinette épousa en la même année un licencié ès lois né à Lille, maître Martin du Rivage,

neuf fois membre du Magistrat, chevalier du Saint Sépulcre en 1623 ; elle vivait encore en 1638. Jean, fils mineur, eut pour tuteurs Jacques de Fourmetaux, son oncle sans doute, Jacques de Lannoy son beau-frère, en même temps que sa mère tutrice légitime ; il allait mourir sans enfants en avril 1644 ; les Le Vasseur qui existent encore de divers côtés ne sont donc pas de cette souche.

La jeunesse.

C'est ce Jean Le Vasseur, orphelin de père à onze ans et de mère à dix-neuf, qui nous occupera désormais.

Dès son enfance on reconnaissait en lui un bon naturel, porté au bien et à la vertu ; en toutes ses conversations et actions il était d'une sagesse et d'un sérieux au dessus de son âge. Il fit ses humanités dans sa ville natale, dans l'école attachée à la collégiale Saint Pierre ou le collège de la ville, remplacé par celui des Jésuites après 1590. Il ne fut pas question pour lui du commerce paternel, probablement cédé déjà, à Jacques de Lannoy peut-être. Son patrimoine était d'ailleurs suffisant pour permettre des études supérieures et des occupations libérales comme celles de Martin du Rivage.

Les tuteurs envoyèrent donc le jeune homme à l'Université de Douai pour y étudier la philosophie. Il y fit ensuite de brillantes études de jurisprudence. Le 4 mai 1593 il était reçu à la licence in utroque jure, droit civil et droit canonique ou ecclésiastique, d'où son titre usuel de Maître, licencié ès-lois ou ès-droits ; le 3 juin il fit sa profession de foi en la forme ordonnée par le pape Pie IV.

L'édification donnée dans son enfance avait continué durant sa vie d'étudiant. Au temps de sa philosophie ou trouve déjà chez lui les principes qu'il manifesterait plus tard : l'argent qu'il recevait pour ses besoins, il semblait le considérer comme un dépôt divin à bien employer. Il évitait donc toute dépense superflue et rendait à ses tuteurs émerveillés un compte très exact des plus petits achats. Durant ses études de droit, il était pensionnaire chez un célèbre docteur nommé Ferrarius ; des commensaux, des jeunes gens de même rang et de mêmes études, se livraient au dérèglement et à la débauche ; loin de les imiter, il se comportait toujours très sérieusement, conservait une grande piété et une grande intégrité de mœurs. Cela lui valut de la part de son hôte beaucoup d'affection et d'intimité ; le maître lui confiait ses sentiments intérieurs de dévotion, ainsi que l'inclination toute particulière qu'il éprouvait pour les Chartreux, bien qu'ils n'eussent pas encore de maison à Douai.

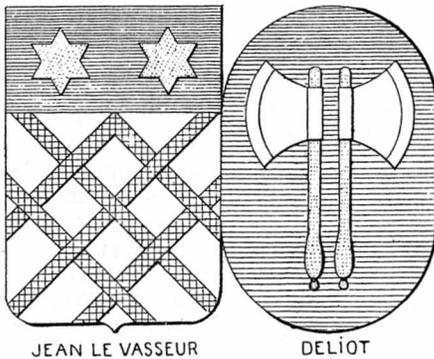
Le mariage.

De retour à Lille, Jean Le Vasseur orphelin ne tarda pas à se marier, le 18 octobre 1594 ; il releva sa bourgeoisie, c'est-à-dire le titre paternel de bourgeois de la cité, le 31 décembre suivant. Il avait pris pour épouse Antoinette Déliot, baptisée à Saint-Etienne le 29 juin 1577, fille de Guillaume Déliot, dont son père avait en premières noces épousé la sœur, et d'Anthoinette du Hot, sa marraine semble-t-il.

Le grand-père, Hubert Déliot, d'une famille devenue bourgeoise de Lille par achat de 1430, avait prospéré dans une maison de sayeteur sur le grand marché de Lille ; avec son frère Pierre, il avait fondé l'école Déliot dite des Grisons, pour apprendre aux pauvres enfants la lecture, l'écriture, le calcul, et pour les élever en bonnes mœurs. A son tour Guillaume Déliot fut riche

négociant en sayetterie, avec succursale à Anvers ; il fut plusieurs fois du Magistrat ; il acquit de nombreuses propriétés. Son épouse Antoinette du Hot était fille d'Antoine, originaire de Lorgies, bourgeois par achat de 1509. Il mourut le 25 juillet 1587 et fut inhumé en la nef de Saint-Etienne, près du chœur. Son épouse lui survécut longtemps, vivait encore en décembre 1621 ; pour elle, la date de décès manquait sur la pierre tombale.

Guillaume Déliot laissait trois filles, toutes baptisées à Saint-Etienne. C'étaient Marie, du 8 septembre 1569 ; Jeanne, du 15 septembre 1571 ; Antoinette, du 29 juin 1577 ; d'autres enfants moururent en bas-âge. Marie Déliot épousa en 1592 Jean Dragon ou Drayon, lui aussi licencié en droit, et mourut en 1597 ; Jean Le Vasseur fut longtemps tuteur de ses enfants Antoinette et Jean, doublement orphelins. Jeanne Déliot devint en novembre 1602 l'épouse d'André de Fourmestraux le jeune, bourgeois et marchand sayeteur, plus tard



D'après le portrait
posthume
d'Antoinette Déliot
+ 1612

seigneur de Wasiers ou Wazières, qui lui survécut de 1648 à 1660 ; il fut souvent aux premiers rangs dans le Magistrat, comme son beau-frère Jean Le Vasseur, époux d'Antoinette Déliot.

Les Déliot, Du Hot, Dragon, Le Vasseur, De Fourmestraux, n'étaient pas encore anoblis lors de ces mariages ; ils le furent au xvii^e siècle, soit eux-mêmes soit dans les branches collatérales. Ils avaient néanmoins déjà l'usage de blasons. Les fondations pieuses ou bienfaitantes qu'ils laissèrent montrent l'unisson des sentiments religieux et charitables chez Antoinette Déliot, Marie Le Vasseur, Jean Le Vasseur, Antoinette Du Hot, Antoinette Le Vasseur qui fonda un lit à l'hospice Comtesse en 1638, plusieurs de leurs cousins et parents De Fourmestraux, et Du Bosquiel, plus tard des De Lannoy.

Les époux.

Jean Le Vasseur et sa jeune épouse vécurent pendant près de dix-huit ans « dans une étroite amitié et une parfaite union conjugale ». Quand alors la mort l'aura rompue, Jean Le Vasseur parlera de sa très chère épouse, il appellera ce monde une vallée de misères, et dans sa tombe qui ne pourra être la même il voudra au moins un ossement de sa femme.

Où habitèrent-ils ? Un procès de 1644-1647 fait connaître que durant la vie de Madame Déliot les époux Le Vasseur-Déliot et De Fourmestraux-Déliot avaient « vécu et habité unanimement en parfaite amitié », apparemment avec leur mère parmi eux. C'était encore d'abord paroisse Saint-Etienne, peut-être

grand-place où les Déliot avaient eu leur maison de commerce. Quand se fit le « ragrandissement de la ville », tout au début du xviii^e siècle, la veuve et les héritiers de Guillaume Déliot avaient du terrain derrière le jardin du palais Rihour ; des portions contigües furent acquises par André de Fourmestraux et Jean Le Vasseur, jusqu'à la rue qu'on appela des Pères Jésuites, plus tard de l'Hôpital Militaire qui remplaça le collège de ces religieux. Une maison sous le nom d'André de Fourmestraux, probablement au n° 58 d'aujourd'hui, s'y trouvait déjà construite en 1612, à côté du terrain attribué à Jean Le Vasseur ; celui-ci y demeura avec son beau-frère même après son veuvage.

Il semble que Madame Le Vasseur ait été longtemps malade avant de mourir à 35 ans, le 28 août 1612. Elle n'eut jamais d'enfants. Le portrait que possède la Société N. D. de la Treille est celui d'une personne souffrante ; il porte la date de sa mort. Dès l'année précédente, elle avait fondé une prébende pour donner à perpétuité dix patars à douze pauvres chaque semaine ; après sa mort, son mari paya pour cela 15.600 livres parisis. Elle fut inhumée dans la tombe paternelle, près du chœur de Saint-Etienne. La pierre sépulcrale, en marbre, portait les écussons des Déliot, Le Vasseur et Duhot, les noms de Guillaume Déliot, de sa femme, de « Jean Le Vasseur, licencié ès droix... et damoiselle Antoinette Déliot sa compaigne, appelée de ceste vallée de misères le 28 d'aoust 1612 ». La date de décès d'Antoinette Du Hot ne fut pas gravée, ni celle de Jean Le Vasseur, qui eut une autre sépulture, en sa Chartreuse.

D'après H. Pajot un fait montre chez la défunte la même piété mariale que son époux manifestera plus tard. La treille à laquelle devait son nom la Madone miraculeuse de la Collégiale Saint-Pierre était celle des débuts, en fer ; la pieuse dame voulait la remplacer par une treille en argent. Toutefois elle obtint seulement de la faire dorer, le Chapitre ne permettant pas davantage, par respect pour la tradition.

Les biens qu'Antoinette Déliot avait apportés à Jean Le Vasseur retournèrent à ses héritiers : à sa sœur Jeanne le Vert-Bois à Bondues et Marcq ; à ses neveux Dragon la Motte à Ascq, et sa part indivise avec eux de la terre et seigneurie de Mons-en-Barœul. Des terres cotières entraient sans doute dans le partage, en même temps que ces fiefs. Quant aux biens acquis durant le mariage, le contrat des époux prévoyait que les fiefs étaient propriété de Jean Le Vasseur, les terres cotières étaient à partager par moitié entre eux ; cette disposition non observée amena des contestations après la mort du survivant.

Le veuvage.

Veuf à l'âge de quarante-un ans, Jean Le Vasseur ne prit pas d'autre épouse, malgré l'usage d'alors. « Il résolut de donner à Dieu toutes les affections de son cœur. » La liberté qu'il avait de ce fait, l'héritage qui lui vint de la Boutillerie en 1615, d'autres biens peu après, lui permirent d'entreprendre alors sa grande fondation.

Au même moment, 1617, il songea à entrer dans les ordres sacrés et à devenir prêtre. On peut supposer que son dessein était de vivre en cette qualité soit parmi les hôtes du monastère soit parmi les religieux cloîtrés. Des formalités préparatoires furent faites. Une bulle du Pape Paul V, 23 octobre 1617, levait tous les empêchements qu'il avait pu encourir en exerçant la judicature et autres charges publiques, en siégeant comme membre du Magistrat en des affaires criminelles et sentences de mort. Le 16 avril suivant, une seconde bulle levait les censures ecclésiastiques dont il pouvait être lié ; elle permettait, moyennant examen moral et cessation des anciennes fonctions, l'ordination

par l'Evêque diocésain (Tournai) ou un autre, en n'importe quel temps de l'année et sans les interstices ordinaires.

Pourquoi le projet ne fut-il pas exécuté ? Jean Le Vasseur le reconnut plus tard dans une conversation avec un ami. A la nouvelle de sa préparation aux Ordres, on avait dit partout que la faveur des Archiducs souverains, les puissants amis qu'il avait à leur cour feraient obtenir toutes les dignités et bénéfices qu'on voudrait pour lui, et infailliblement le siège épiscopal d'Arras s'il devenait vacant. Cela suffit à alarmer l'humilité de l'intéressé : « Si j'avais été du nombre des prélats, dira-t-il, j'aurais été du nombre des damnés ». Il abandonna donc la voie qui l'aurait conduit aux honneurs ecclésiastiques.

Il entra seulement dans l'esprit des Ordres sacrés, en s'assujettissant pour tout le reste de sa vie à la chasteté du veuvage et à la récitation des Heures canoniales du Bréviaire : il le lisait posément, attentivement, avec autant de soin et d'exactitude que s'il y avait été obligé par ordination et à cause d'un bénéfice. Plus tard, son rêve était encore de finir ses jours parmi les moines, en assistant à leurs offices. Son zèle pour la gloire de Dieu et le bien des âmes recourut aussi à d'autres moyens.

Il récusait de même les hautes et lucratives dignités civiles qui lui furent offertes en dehors de sa cité. A cette époque Lille et tous les Pays-Bas d'Artois, de Flandre, etc., dépendaient encore des rois d'Espagne : ceux-ci étaient héritiers des ducs de Bourgogne eux-mêmes successeurs des comtes de Flandre ; François I^{er} avait renoncé à tout droit de suzeraineté des rois de France en ce pays. Le pouvoir y était exercé au nom du roi, depuis 1598, par l'Infante Isabelle (+ 1633) et son époux l'Archiduc Albert (+ 1621), leurs Altesses Sérénissimes, comme l'on disait ; ils avaient une cour à Bruxelles. Peu avant la mort de l'Archiduc, Claude d'Ongnies, comte de Coupigny à Furnes, chef des finances en cette cour, lui avait signalé les belles qualités montrées à Lille par Jean Le Vasseur, surtout son intégrité et son économie, pour le faire nommer commis des finances. L'affaire aurait abouti sous l'archiduchesse si l'intéressé n'avait toujours résisté aux instances faites, lors même qu'on lui disait vouloir surtout le bien qu'il pourrait faire, ou alléguait qu'un autre avait offert douze mille florins pour obtenir cette charge. Il remerciait, mais déclarait qu'il aurait offert autant pour en être exempt ou déchargé, qu'il n'était pas d'humeur et d'esprit voulus pour vivre à la cour, et ne pouvait laisser inachevée la construction de sa Chartreuse ; il demandait seulement, disait-il, qu'on le laissât passer sa vie dans l'état médiocre où il était, rendre à ses amis et concitoyens les petits services dont il était capable, s'appliquer lui-même à l'avancement de sa chère Chartreuse.

D'autres instances encore furent faites plus tard, après celles du comte de Coupigny qui garda toujours à M. Le Vasseur une profonde estime et une véritable amitié, se servant de lui pour l'administration de ses biens et revenus au pays de Lille, pour les rapports de sa charge avec Messieurs des Etats et du Magistrat, pour le règlement de ses affaires après sa mort. Quand l'Infante Isabelle fut décédée en 1633, le président Vose, influent sur le roi, voulut proposer de nouveau Jean Le Vasseur pour un emploi élevé dans les affaires d'Etat, au Conseil privé de sa Majesté, a-t-on dit ; il insista auprès de lui, rappelant l'obligation d'employer au service du prince et de la patrie les talents reçus de Dieu. Son correspondant déclina encore, en termes pleins de respect et de reconnaissance, disant qu'il croyait bien les avoir servis selon sa petite portée, et espérait n'y pas manquer jusqu'au dernier jour de sa vie.

De fait il allait mourir à la tâche, en 1644, dans la petite maison qu'il avait rue de la Neffe ou marché au Verjus, là où est maintenant la rue Natio-

nale, n° 57 d'après les recherches de Mgr. Virleux : les n° 55 et 59 bis montrent encore quel était l'alignement avant la reconstruction de 1891. Il se retira là en 1636. Auparavant il payait pension chez M. et M^{me} de Fourmestaux, M^{me} Déliot ayant à son trépas fait réserver chez eux pour lui et un serviteur une chambre, un comptoir ou bureau, une écurie.

Le juriste.

Jean Le Vasseur, si humble pourtant, croyait donc pouvoir témoigner des services qu'il rendait à ses concitoyens et à sa patrie. Il en rendit en mettant à leur disposition sa science juridique, comme aussi en exerçant souvent des charges dans le Magistrat ou corps administratif de la cité.

Seule son humilité le portait encore à considérer comme petits les services dont il était capable, l'estime générale était là pour attester le contraire. On ne lui voit pas les titres de notaire, avocat ou avoué. Son rôle était surtout celui de « conseil », utilisé par ceux qui avaient des affaires à régler ; la ville aussi le rétribuait un jour pour des ouvrages faits en son nom.

La relation de Dom Cuvelier s'étend sur ce rôle et la manière dont il était rempli. M. Le Vasseur ne méprisait et ne rebutait jamais personne. Les pauvres et les artisans recouraient à lui dans leurs difficultés ; il mettait beaucoup de condescendance et d'affabilité à écouter leurs raisons et doléances. Il s'entre-mettait volontiers pour pacifier les différends et procès qui leur arrivaient, et il semblait avoir reçu de Dieu pour cela une grâce toute particulière qu'il cultivait fidèlement. Connaissant sa prudence, sa capacité et sa probité, bien souvent des partis fort animés les uns contre les autres s'en remettaient entièrement à son jugement et à sa décision.

De même les habitants les plus notables de la ville se servaient fréquemment de son conseil, lui communiquaient leurs affaires importantes. Ils le choisissaient pour arbitre, recevaient ses avis et s'y soumettaient. S'ils devaient aller en conciliation, ils le suppliaient de se trouver aux assemblées, d'être leur médiateur et terminer leurs démêlés. Là encore il se comportait avec tant de gravité, de dextérité, de pénétration, d'intégrité, rendait raison de tout ce qui lui était proposé avec un jugement si net et si profond, qu'il se faisait admirer de tous. Il démêlait les causes les plus embarrassantes, développait les points les plus difficiles, et faisait terminer au contentement des parties les affaires les plus épineuses, grâce à son habileté, sa prudence, sa grande patience et douceur.

En comparant cette activité avec les complications des procès d'alors, qui ne songerait à l'Evangile. « Bienheureux les affamés de justice, les pacificateurs, les doux, car ils seront appelés fils de Dieu et posséderont la terre... »

Dans le Magistrat.

Jean Le Vasseur n'avait pas tardé à avoir la confiance des autorités comme des particuliers. Dès la Toussaint 1596, à l'âge de 25 ans, il fut appelé à faire partie du Magistrat ou « Loy de Lille », renouvelé chaque année à pareille époque. Le siège des « Messieurs de la ville » était la Halle échevinale ou Maison de ville. Elle venait alors d'être construite face à la Petite place, c'est-à-dire de l'actuelle Pharmacie de France à la rue de Paris ; le palais Rihour, des ducs de Bourgogne et des souverains leurs successeurs, ne la remplacerait qu'après achat à Philippe IV, en 1653. La ville avait d'après certains 60.000 habitants au

xv^e siècle ; d'après Becquart 32.604 en 1617. Fives, Wazemmes, Esquermes, n'appartenaient ni à la ville ni à ses faubourgs.

Quelque temps avant le 1^{er} novembre, les Archiducs ou le Roi désignaient quatre commissaires au renouvellement de la Loi, d'ordinaire les mêmes qu'auparavant. Ce furent souvent, à l'époque, le gouverneur de la ville et le président de la Chambre des Comptes, avec deux autres ; parfois le comte de Coupigny ou autre venu de la Cour. Ils nommaient le rewart, le mayer et onze autres échevins, quatre premiers conseillers dits voir-jurés ; ensuite étaient élus par les échevins les huit autres conseillers portant le Conseil échevinal à 25 membres. Les souverains recommandaient de choisir des sujets de bonnes mœurs et réputation ; en 1600, l'Archiduc Albert délivra des lettres de noblesse aux échevins, et dès lors ils durent former la « noblesse de la cloche » ; on aimait que rewart et mayer eussent des titres de seigneurie, sinon de noblesse personnelle.

Le Conseil une fois formé s'installait à la Halle dans la salle de l'assemblée dite Conclave. Là, le mayer ayant la main étendue sur le Missel, tous prêtaient un double serment : celui du livre Roisin pour les franchises, lois et coutumes de la ville, celui du Synode pour l'orthodoxie catholique ; ils baisaient la croix de l'église Saint-Etienne ; le mayer donnait les places dans la salle. En tenue de cérémonie, les échevins au moins portaient une robe à bandes de velours ; le rewart et le mayer en avaient une, à emblèmes distinctifs sans doute, fournie chaque année par la ville.

Le lendemain, jour des âmes, étaient reçus au Conclave les pasteurs des quatre paroisses les plus anciennes : Saint-Etienne, Saint-Pierre, Saint-Maurice, Saint-Sauveur. Chacun désignait deux de ses meilleurs paroissiens pour être huit-hommes ou plus tard prud'hommes, puis les cinq paiseurs ou appaiseurs. Le Conseil nommant encore quelques dignitaires, le Magistrat était d'au moins 40 membres, non compris les officiers subalternes. La plupart des fonctions étaient gratuites, jusqu'au xviii^e siècle où le Magistrat devint onéreux pour la ville ; les échevins avaient toutefois dès le xv^e une certaine rétribution et divers droits. Les échevins et le mayer n'étaient pas aussitôt rééligibles dans ces mêmes charges. C'est seulement à partir de 1641 qu'on vit parfois l'autorité royale maintenir le même corps de magistrat pour l'année suivante.

Jean Le Vasseur dut à l'estime des curés de la ville sa première entrée dans le corps municipal. En 1596, ils le nommèrent parmi les paiseurs, chargés de mettre fin aux querelles et contestations entre particuliers ; en 1597 il fut l'un des huit-hommes, représentants de la Commune pour la réception des nouveaux bourgeois, la répartition des impôts, l'audition des comptes, etc. En 1598, il entra au Conseil échevinal dont il n'allait guère sortir pendant plus de 40 ans ; les commissaires qui l'y appelèrent furent longtemps le gouverneur de Lille et des Chatellenies, un autre gentilhomme de la cour, un chanoine de Saint-Pierre et le président de la Cour des comptes. Les seules années où il ne fut pas du Magistrat sont les suivantes, de Toussaint à Toussaint : 1601-1603, 1605-06, 1631-33, 1637-38, soit 6 ans sur 48, de 1596 à 1644 ; encore fut-il, en septembre 1638, élu huit-homme par les sept autres en remplacement d'un défunt.

Il devint donc trois fois échevin dans les débuts ; dix-neuf fois conseiller, entre 1600 et 1643, presque toujours avec le titre de voir-juré ; des huit-hommes encore en 1620 et 1624 ; rewart en 1607, 1610, 1616, 1622, toujours jusqu'à la Toussaint suivante ; mayer dix fois, en 1609-10, 1612-13, 1615-16, 1618-19, 1621-22, 1625-26, 1628-29, 1633-34, 1638-39, 1643-19 avril 1644 date de sa mort. En 1604-1605 il était capitaine d'une des seize compagnies de gardes bourgeoises.

ses veillant aux portes de la ville et paraissant dans les cérémonies publiques.

Dans les fonctions générales du Conseil échevinal se trouvait la justice haute et basse, et il devait assister aux exécutions ; des conseillers pensionnaires lui venaient en aide. Il avait la gestion des finances, de la milice urbaine, de la voirie, des édifices et travaux publics. Les actes de propriété pouvaient être passés devant échevins. Les échevins et conseillers étaient élus en outre à des charges particulières. C'est ainsi qu'on voit assigner à Jean Le Vasseur les visites de procès et arrangements de parties, les clefs de certaines portes de la ville, dans les premiers temps ; les clefs d'armoires et coffres confiées à Monsieur le Mayeur, quand il l'est ; la présence aux levées de scellés, dans les vingt dernières années, etc. Le Conseil s'assemblait chaque vendredi à 9 heures, au son de la ban-cloque, après une messe ; chaque semaine, une moitié était de service. Il y avait au moins un repas par mois.

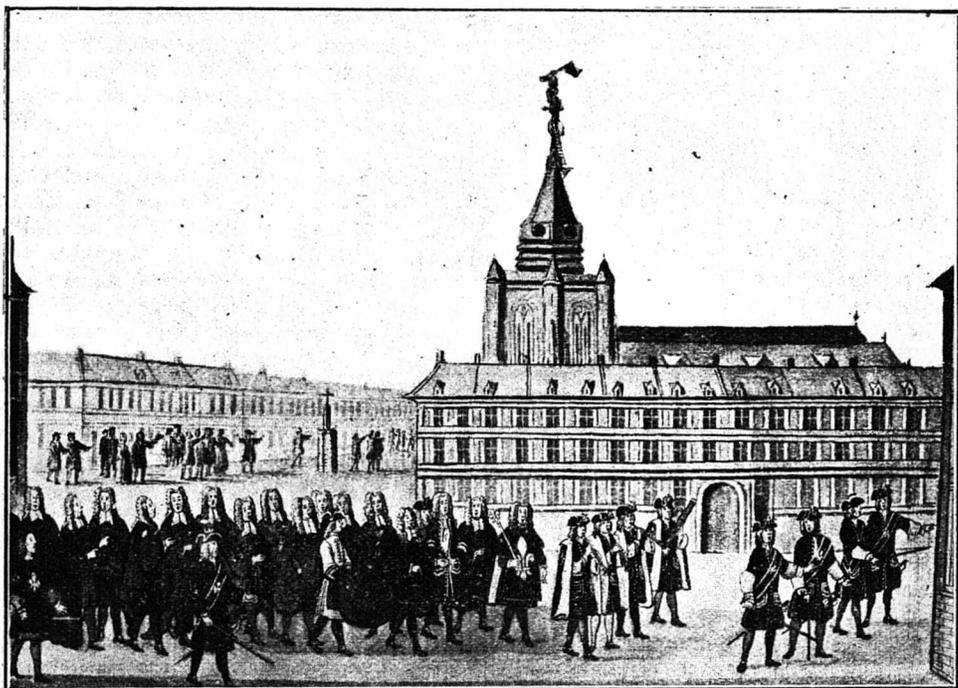
Lors même qu'il n'était pas du Magistrat, Jean Le Vasseur avait d'autres fonctions de confiance. De 1621 à sa mort, quantité d'actes du Tabellion le montrent, avec son beau-frère André de Fourmestraux, administrateur des biens et revenus appartenant à la bonne maison des Ladres bourgeois de Lille, et commis par Messieurs du Magistrat aux rebails des propriétés des anciens hôpitaux Saint Nicaise, Saint Nicolas, Sainte Trinité. Des actes portent son sceau à un autre titre encore : il y figure parmi les hommes de fief de la salle de Lille, assesseurs du bailli de Lille ou de son lieutenant, quand il s'agit de choses féodales hors de la ville, comme la Boutillerie en 1612 : c'était là le tribunal du Bailliage de Lille, distinct du Souverain Bailliage composé du gouverneur et de douze auditeurs.

Tout à tous.

On ne trouverait guère de Lillois ayant exercé la charge de mayeur autant que Jean Le Vasseur. « Si la voix populaire eût été écoutée et si les loix et usances du pays l'eussent permis, affirme Dom Cuvelier, il n'aurait jamais désisté d'estre mayeur, parce qu'un chacun l'auroit réclamé et proclamé digne d'estre toujours maintenu et continué dans cette charge. » Il exerçait toutes ses charges avec pleine satisfaction des bourgeois et applaudissement général de toute la ville, dont l'affection et la vénération lui étaient gagnées par sa prudence, son obligeance, toute sa vie chrétienne et exemplaire. Son adresse à pacifier toutes choses lui valait estime et réputation auprès des commissaires au renouvellement de la Loy. Sa nomination n'est pas de celles contre lesquelles le pouvoir royal met en garde par crainte d'hérésie en 1629, et proteste pour irrégularité et brigues en 1640 ; par deux fois au contraire, en 1629 et 1634, il maintient en fonction quelque temps au delà de la Toussaint le Magistrat dont Jean Le Vasseur est mayeur. L'Infante Isabelle, en 1628, lui rend un témoignage formel en demandant de lui conférer encore la place de mayeur, « pour le bien commun de la ville et du service de sa Majesté ».

Le mayeur, premier ou majeur échevin, était vraiment le chef administratif de la cité quant à l'autorité municipale, tandis que le gouverneur y représentait l'autorité royale et le bailli l'autorité féodale. Dans les actes publics extérieurs, le rewart l'emportait sur lui : c'était souvent le mayeur sortant, chargé de l'exécution des ordres du Conseil échevinal, dont toute l'autorité lui était dévolue en dehors du Conclave. Il y marchait en tête, ayant à sa gauche le prévôt, agent exécutif pour la justice ; le mayeur était à la gauche du prévôt. Dans l'Hôtel-de-Ville, au contraire, le mayeur avait l'autorité souveraine : il convoquait, présidait, congédiait l'assemblée du Conseil, où il

recueillait les suffrages et avait voix prépondérante ; il était chef de la justice et des finances. Avec son suppléant dit cottereau et deux autres il faisait partie des « Etats de Lille ou de Flandre wallonne ». Cette assemblée était formée des délégués de la ville, de deux délégués de chacune des villes et châtellenies de Douai et Orchies, et surtout des baillis des quatre grands seigneurs haut-justiciers du Plat Pays ou Chatellenie (Phalempin, Cysoing, Comines, Wavrin). Elle édictait pour la province des ordonnances ou placards ; elle répartissait



LE MAGISTRAT SUR LA GRAND'PLACE DE LILLE lors des fêtes de la naissance du Dauphin (1709)

On peut supposer qu'il se rend à la Collégiale Saint-Pierre pour un *Te Deum*, comme en 1634 pour la Consécration à Notre-Dame de la Treille. Un massier remplace le héraut portant le Labarum de la dédicace ; les costumes sont devenus ceux du dix-huitième siècle. En tête le rewart, à sa gauche le prévôt, puis le mayer. Au fond, la rue Esquermoise et l'ancienne église Saint-Étienne. (*Manuscrit Porchez, Bibl. de Lille.*)

entre les localités les impôts demandés par le pouvoir royal ou les nécessités de la région, et acceptés par elle.

Les précisions qui précèdent feront comprendre le rôle exact du mayer Jean Le Vasseur dans la consécration de la ville à Notre-Dame de la Treille, le 28 octobre 1634.

S'il ne nous est pas possible de rechercher tous les actes et affaires où put avoir un rôle le mayer Jean Le Vasseur, citons au moins ce qui est dit de son dernier majorat : on l'y retrouve tout entier. En 1643, il y avait grand désaccord dans le Magistrat, de nouveaux membres voulant, malgré l'opposition des plus anciens, faire de la ville un corps distinct de la Châtellenie et

des Etats. La proximité des armées de France avait entraîné des mesures de précaution et des impositions supplémentaires. Sont peut-être d'alors les « troubles et émotions » qui faisaient employer un carrossier par Jean Le Vasseur, contrairement à ses habitudes. Or, dans ces circonstances difficiles c'est ce vieillard de soixante-douze ans qui fut désigné comme mayer, à la grande joie du peuple et de tous ceux qui souhaitaient la paix et le bien de la ville. De fait, au Conclave, il commença par rapprocher les esprits, montrer l'obligation de vouloir tous le bien de la cité dont ils étaient pères et chefs, l'impossibilité d'y travailler sans union et sans renoncement aux intérêts particuliers. Il fit voir ensuite les avantages de l'ancien usage, avec de si fortes raisons que plus des deux tiers du Magistrat s'y rallièrent. Tous les principaux de la ville le félicitèrent comme l'auteur de la paix, de l'union espérée, du bien de la cité. En d'autres circonstances d'ailleurs, note le biographe, il avait travaillé avec le même zèle et la même efficacité pour l'avantage de la ville.

La confiance en lui ne faisait donc qu'augmenter, et chez lui comme à la Halle échevinale il se donnait au bien de tous. Presque toujours on y trouvait des bourgeois venus pour lui parler, d'autres attendant leur tour ; dans le souci qu'il avait de bien s'acquitter de sa charge, de procurer le bien de tout le peuple en général et en particulier, il ne renvoyait quelqu'un, ne remettait à un autre moment, qu'en cas d'affaire importante ou de présence nécessaire à l'Hôtel-de-Ville. Il écoutait avec beaucoup de patience et de bonté, même ce qui était peu raisonnable ; il répétait au besoin plusieurs fois pour se faire comprendre, et faisait tout ce qu'il pouvait pour apaiser et contenter. Fort souvent il trouvait à peine le temps de prendre quelque repos et de se restaurer, il était quelquefois midi et demi et même plus tard avant qu'il pût prendre son repas : il en avait pourtant grand besoin, surtout en carême, étant très exact à jeûner malgré son âge avancé et ses fatigues accablantes de corps et d'esprit. D'autres fois il était à peine à table que des gens du peuple venaient demander avec insistance de lui parler, et souvent il quittait son dîner pour leur donner satisfaction. A son serviteur et sa servante mécontents il répondait avec sa douceur habituelle que de par son office il se devait à tous, petits comme grands, et que son plus grand plaisir était de se faire, autant qu'il le pouvait, tout à tous pour les contenter tous ; « et puis, disait-il, si je fais attendre ces pauvres gens après moi, je seray cause qu'ils perdront leur temps, dont ils ont besoin pour gagner leur pain et leur vie. » Il mourut d'ailleurs dans ce service de tous, ayant, au témoignage de ses intimes, notablement abrégé ses jours dans ce régime, et immolé sa vie au bien public.

Par l'effort.

Ce don de soi était-il seulement l'effet d'un heureux naturel ? Il était bien plutôt celui d'un travail de sanctification chrétienne, d'une volonté qui domptait un esprit vif et actif, un tempérament prompt et sanguin tendant à se révéler parfois. En 1617, s'occupant d'une construction chez les Clarisses de Lille, Jean Le Vasseur menace de ne plus se mêler de rien si son idée n'est suivie. Un peu plus tard il emploie de nombreux ouvriers à construire la Chartreuse ; leur négligence le conduirait souvent à s'impatienter et se fâcher ; il trouve un bon moyen d'éviter cela : c'est de mettre un collier de sonnettes au petit chien qui l'accompagne toujours, de telle sorte qu'on l'entende arriver et se remettre au travail sans attendre l'observation. Petit moyen, mais noble intention et beaux résultats !

A force de lutte et de prière, Jean Le Vasseur parvint à supporter avec complète patience et douceur toutes les contrariétés et les pires injures. Dans ses

grandes œuvres et fonctions, il était inévitable qu'il connût l'épreuve et la contradiction. L'estime générale qui l'entourait rendait jaloux quelques sages mondains. Ils méprisaient et raillaient ses façons de faire, l'appelaient par dérision le moine ou frère Jean, le disaient appelé à porter le froc dans un monastère plutôt qu'à paraître à la tête d'un Magistrat de plus de quarante personnes notables et distinguées. Ils allèrent jusqu'à l'injurier, le calomnier, lui attribuer des actions ignominieuses et criminelles. « Si j'étois tel que vous m'avez décrié, dit-il modestement à son principal détracteur, je mériterois d'estre puni exemplairement sur la grande place de Lille. » Il se contenta de lui faire ce reproche, de lui montrer ses torts, alors qu'il avait occasion de le traiter rudement. Les mouvements de la nature pouvaient le porter à se venger, tout au moins à se justifier ; on pouvait, pour le respect de son rang dans le Magistrat, lui conseiller de demander et poursuivre une réparation d'honneur, l'y dire même obligé ; il n'en fit rien, supporta et pardonna toutes les injures avec une patience exemplaire, une magnanimité vraiment chrétienne.

A la béatitude de la douceur il joignait ainsi celles de la persécution et de la miséricorde.

Une belle fortune.

Généreux de sa personne, Jean Le Vasseur l'était aussi de ses biens.

A vrai dire les moyens ne lui manquaient pas. Le patrimoine paternel était déjà considérable, et peut-être, comme seul fils, en reçut-il une part de choix. Des acquisitions personnelles s'y ajoutèrent durant son mariage ; des héritages lui arrivèrent au début de son veuvage, par la mort de sa sœur Marie et de son neveu Antoine de Thieffries.

Comme venant de son père, directement ou par sa sœur, nous lui connaissons une maison à Lille, située entre la grand-place et le cimetière Saint-Etienne, près de la Croix du même nom, et louée à un libraire de 1570 à 1590 ; 17 bonniers 1/2 environ à Esquermes, Loos et Wazemmes, avec édifices de plaisance et de ferme ; les fiefs Des Pretz et du Prieur à Mouvaux, soit 2 bonniers 1/2, et 10 bonniers 1/2 s'y rattachant. Ses sœurs Antoinette et Marguerite avaient reçu d'autres biens à Fretin et Mons-en-Pévèle.

Diverses propriétés furent acquises pour lui au temps de sa minorité : en 1585 le fief des Pretz à Fournes (5 bonniers), en même temps que la ferme de Lacquerie à Prêmesques pour sa sœur Marie non mariée encore ; en 1589 des terres à Annappes, achetées par sa mère ; en 1590 le fief du Quesne (10 b.) à Flers. Des acquisitions personnelles s'y ajoutent ensuite : en 1595 toute la terre, fief, seigneurie et cense dite de Laiens à Allennes les Marais, soit 19 b. 1/2, d'où dépendent 9 autres arrière-fiefs et à quoi s'ajouteront en 1613 2 b. 3 c. ; en 1596, 1 b. 12 c. à Esquermes et Loos ; en 1600 et 1607, la terre et fief de Termeersch ou du Pret, à Frelinghien (25 b.) et le fief de Celier à Houplines (2 b.), le tout dans la partie de ces paroisses sise au delà de la Lys ; avant 1603, 15 à 20 bonniers à Annappes, dont le fief de Lannoy. Peu après il possède, venant de son père peut-être, le fief vicomtier de Rabodenghes : à partir de sa première nomination de rewart en 1607 il est appelé seigneur de Rabodenghes, et ce titre lui reste, concurremment avec celui de la Boutillerie qui vient plus tard. Ce fief, tenu de la seigneurie d'Aigremont à Ennevelin, consistait avec d'autres terres en 7 b. 1/2 en plusieurs pièces, près du moulin d'Avelin et sur le chemin d'Avelin à Ennetières en Mélantois ; en étaient aussi des rentes sur 20 bonniers. En 1611 il achète rue de la Nef à Lille une portion de terre rejoignant ce qu'il possède déjà sur la rue des Jésuites par

achats faits avec les autres héritiers Déliot ; une partie lui sera réservée par sa belle-mère après la mort de sa femme.

Un gros héritage vint s'ajouter à tout cela quelques années plus tard, à des dates qui ne peuvent être tout à fait précisées, les registres de sépultures conservés ne commençant qu'en 1694, tandis que ceux des baptêmes et des mariages existent à partir de 1568 et 1600. Entre le 2 juillet et le 25 août 1615 mourait à Lille le jeune Antoine de Thieffries, écuyer, seigneur de Thieffries à Ronchin, d'Hollebecque, de la Boutillerie acquise en 1612 ; c'était le fils unique de Marie Le Vasseur, depuis longtemps veuve d'Antoine de Thieffries père. Son oncle Jean était héritier de ses acquisitions féodales et cottières. Sa mère était son héritière mobilière. En avril 1611 il lui avait fait don d'entrevifs de tous les fiefs et terres venant de son père, pour le cas où il mourrait sans enfants ; le 2 juillet 1615 il lui avait vendu la moitié de terres situées à Fleurbaix, rue du Quesne et ailleurs (1). Il y eut arrangement avec des ayant-droits Thieffries et Du Bosquiel. Quand M^{me} de Thieffries mourut à son tour, entre novembre 1616 et avril 1618, son frère fut l'héritier principal sinon exclusif, les neveux devant en profiter plus tard et la Chartreuse étant déjà en préparation.

Jean Le Vasseur obtint donc de ce côté les biens respectifs de son neveu, de la mère et du père de celui-ci : la Boutillerie ; la ferme de Lacquerie ou Larguerie à Prêmesques, complétée sur Houplines en 1591 (12 b.) ; 7 b. 1/2 à Emmerin ; le fief de Thieffries à Ronchin, 6 à 7 b. ; le fief Courtois à La Madeleine, 4 b. ; le fief de la Deûle à Quesnoy, 19 b. ; le fief des Tombes, chargé de rentes septingies envers l'abbaye de Saint-Vaast ; des terres à Fleurbaix ; au moins un titre de rente, capital 400 fl. Sa sœur avait fondé à perpétuité une messe hebdomadaire à l'autel Saint Arnould de Saint-Etienne, avec prébende de 6 patars pour 6 pauvres y assistant.

Aux quantités de diverses provenances, indiquées ci-dessus, quelques autres doivent s'ajouter : terres dont nous n'avons pas vu les titres, parce qu'elles ne passèrent pas aux Chartreux ; terres cottières rattachées aux féodales mais non déclarées avec elles ; terres féodales pour lesquelles n'eut pas lieu ou nous échappe le paiement du droit de nouvel acquêt dû par les non-nobles. Ainsi s'expliquent certaines quantités supérieures, dans ce que Jean Le Vasseur donna à la Chartreuse en 1618 ou à ses neveux en 1639, et certains biens légués à ceux-ci sans que nous connaissions l'origine de propriété : la cense du Quennelet à Fretin, 15 à 16 b. ; une cense de 22 bonniers le long de la Lys à Erquinghem ; celle de la Pilaterie à Marcq-en-Barœul (15 à 16 b.) ; une de 8 bonniers au bas de Fromelles, près des murs de la Chartreuse.

Au total on lui voit entre les mains deux maisons à Lille, cinq fermes, 189 bonniers environ, qui seront employés pour la Chartreuse ; six fermes et 105 bonniers qui resteront pour ses héritiers ; soit un peu moins de 300 bonniers, un peu plus de 400 Ha. On peut remarquer que sont sauvegardés les droits apparents des héritiers naturels.

Simple gérant.

Ce grand propriétaire, cet homme en vue dans Lille, vivait cependant dans une simplicité et une économie extrêmes.

Il était ennemi des excès du luxe, des superfluités, de la vie molle et sen-

(1) Sur ces actes, voir Arch. Nord, Tabellion, 4167, pièces 28 et 29.

suelle, disant que procurer avec soin les aises du corps était indigne d'un homme, surtout d'un chrétien dont la vie doit être une pénitence perpétuelle. Il fuyait la paresse, l'oisiveté ; il évitait la perte du temps, les longues conversations et les divertissements inutiles. Il marchait modestement à pied par les rues de Lille comme un simple bourgeois, même quand il fut d'âge avancé et investi de dignités publiques ; comme on lui disait de se servir de son carrosse pour soulager sa vieillesse, honorer sa famille et sa charge, il répondait que tout ce qui avait quelque faste et éclat lui faisait de la peine. La modestie et simplicité qu'il chérissait se retrouvaient dans la petite et étroite maison des dernières années, sa chambre à coucher, son lit, son comptoir ou cabinet où l'on montait par un escalier chétif et incommode.

Tous ses biens étaient gérés avec un soin scrupuleux. Dans les papiers qu'il laissa, tout était noté, comme jadis ses dépenses d'étudiant : mets et plats du jour et lendemain de ses noces, nombre des invités, autres particularités semblables qu'il rappelait en toute occasion ; paiements de ses fermiers en blé, chapons, argent, suivant le prix de l'année ; dépenses, usage de son revenu. Il ne pouvait supporter que la moindre chose fût perdue ou employée inutilement, fût-ce une allumette souffrée dont un seul bout avait servi : « Je sais que c'est peu de chose qu'une allumette, répondait-il au domestique qui l'avait jetée au feu ; mais je veux bien que vous sçachiez que je n'ai point du tout de peine de dépenser cent et deux cens livres quand l'honnesteté ou quelque bon sujet le requièrent, et que j'en ai beaucoup quand je vois quelque chose se perdre volontairement et sans aucune utilité. »

De fait sa simplicité et son économie n'étaient nullement à base d'avarice ou d'étroitesse d'esprit. Son cœur grand, honnête, généreux, le portait à payer largement non seulement de sa personne mais de ses biens. Il considérait le tout comme des talents reçus de Dieu, à faire fructifier, pour en rendre compte un jour. La sage et prudente administration de sa fortune lui permettait d'employer d'autant plus, et il ne s'arrêtait pas à la bagatelle quand il s'agissait de faire quelque chose convenablement.

Ses bonnes œuvres sont loin d'être toutes connues. Il aidait de ses charités les personnes consacrées au service divin ; au temps de ses charges publiques, il était toujours fort soigneux et zélé pour secourir les pauvres dans leurs besoins, il était vraiment le père, le protecteur et le refuge des nécessiteux de la ville. Il s'appliquait cependant à cacher ses aumônes pour n'en avoir pas l'honneur devant les hommes, et il y parvenait souvent.

On peut citer toutefois quelques-unes de ses œuvres. En 1615-1616 les Capucins de Lille agrandissaient leur couvent et reconstruisaient leur église. Jean Le Vasseur leur avait avancé de grosses sommes, et comme on n'osait plus lui demander ce qu'il fallait pour achever l'église, il prit les devants. Quand le Père Provincial vint pour faire le compte, le prêteur rassembla et jeta au feu tous les papiers et notes qu'il en avait tenus, en disant : « Je donne et dédie à Dieu toutes mes peines, toutes les dettes et tous les intérêts que je pourrais prétendre contre votre couvent » ; il défendit de mettre ses armes ou autres rappels de ses largesses sur les bâtiments auxquels il avait tant contribué... En 1617 les Clarisses ou Pauvres Claires venaient d'agrandir leur couvent de la rue des Malades, grâce à l'élargissement de l'enceinte de la ville. Le Magistrat les avait aidées, mais il restait à construire une infirmerie. Un ancien échevin offrait 400 florins et demanda à Jean Le Vasseur si l'on ne trouverait personne pour compléter ; celui-ci obtint le reste de M^{lle} Dragon, qui n'était autre que sa nièce. En outre il entreprit et dirigea la construction, imposa l'emplacement, mit la première pierre, ajouta quelques travaux pour améliorer

l'accès et y consacra cinq cent livres qu'il avait reçues en récompense de quelques ouvrages faits au nom de la ville. (Ce fait, et d'autres, font croire qu'il était volontiers bâtisseur.)

Quant à la Chartreuse, qu'il préparait alors et commença l'année suivante, ce fut une telle œuvre que, dit-on, l'Archiduc Albert, souverain du pays, se serait écrié : « Voilà un bourgeois de Lille qui fait ce que je n'oserais moi-même entreprendre. » Néanmoins sa piété et sa libéralité s'étendirent à la plupart des maisons et communautés religieuses de Lille. Les donations et aumônes considérables ordonnées par son testament pieux de 1642 en faveur des personnes religieuses et pauvres ne furent que les suites de celles qu'il avait faites pendant sa vie, affirme Dom Cuvelier.

Esprit de pauvreté, miséricorde qui aide : encore deux béatitudes qui se retrouvent chez Jean Le Vasseur. Et comme la pureté du cœur et les larmes de l'épreuve ne lui manquent pas non plus, toutes vraiment apparaissent en sa vie, avec leurs promesses pour la terre et le ciel.

Le bon seigneur.

Tel était le conseiller et mayeur de Lille, tel fut le seigneur de la Boutillerie, qui portait ce titre dès la Toussaint 1615.

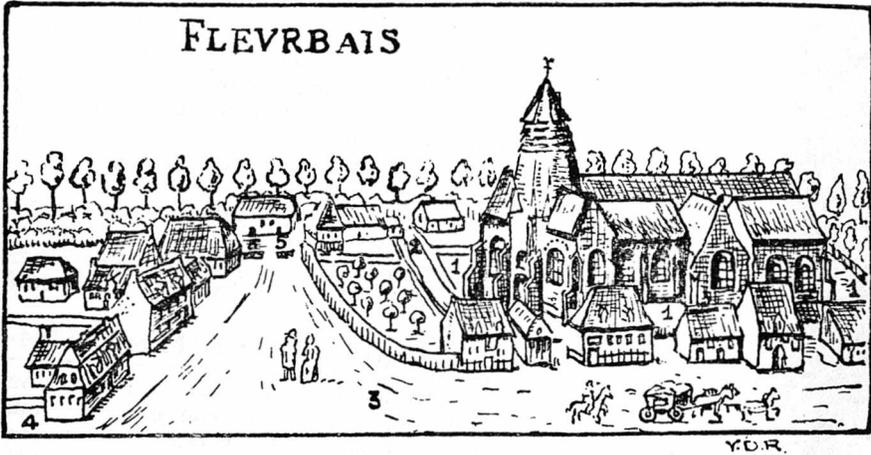
Il s'y trouva souvent, surtout à partir de 1618, époque où commença la construction de la Chartreuse dont il dirigeait lui-même les travaux. On écrivit même après sa mort que de 1626 à 1636 il faisait sa demeure ordinaire à la Boutillerie, y passant même les fêtes de Pâques et de Noël, de sorte qu'en moyenne il n'aurait demeuré à Lille que trois ou quatre mois au plus par an, n'ayant pas été mayeur pendant ce temps là, ce qui est une erreur. Il avait fait commencer les constructions par le quartier des hôtes, afin d'avoir où se loger, lui et ses parents et amis qui viendraient le voir là.

« Monsieur Le Vasseur » était donc bien connu à la Boutillerie et aux environs. Le chapelain du lieu Jean Morillon, le curé du Maisnil Thomas Brasme, furent en relations d'amitié avec lui. Néanmoins il conversait familièrement et simplement avec les paysans, même les plus grossiers et rustauds. Affable, doux et gracieux envers tous — ce sont là des expressions textuelles — il ne dédaignait ni rebutait personne, répondait au salut de n'importe qui, parlait bien souvent et même le premier à ceux qu'il rencontrait. Il s'inquiétait de leur santé, de leur petite famille, de leurs affaires, s'il leur en connaissait ; il était toujours disposé à entendre leurs raisons, leur donner conseil, les aider dans leurs besoins. Ayant été parrain de l'enfant d'un paysan, il continuait d'appeler le père son compère, et l'autre faisait de même, disant et même criant d'assez loin quand il le voyait : bonjour compère Vasseur ! bonsoir compère Vasseur ! Un jour, des gens qui se trouvaient avec le seigneur voulurent reprendre le paysan, lui disant d'en agir ainsi avec ses égaux, mais non avec une personne aussi honorable que M. Le Vasseur. Ce dernier répliqua que la simplicité candide du paysan lui plaisait plus que les compliments dont la plupart n'ont pas une demi-once de sincérité et vérité, et que le langage des personnes le traitant de seigneur, lui disant : votre seigneurie a dit ou fait telle chose.

Là encore ses aumônes étaient généreuses. Quand, en 1636, ceux de Fleurbaix réclament 200 florins comme part de la Boutillerie dans les frais de logements de troupes, c'est M. Le Vasseur qui les paie. Les pauvres qu'il assiste durant sa vie, il veut les aider encore après sa mort. Son testament pieux prévoit pour son service funèbre à la Boutillerie distribution aux pauvres de pains

faits avec six rasières de blé, et de drap pour vêtements jusqu'à cinquante florins. Un acte de février 1643 lègue aux pauvres de la Boutillerie exclusivement 28 cents de terre environ à Sailly et Fleurbaix, les Chartreux devant leur distribuer annuellement le revenu de ces terres ou de deux mille florins carolus sur leur prix de vente en cas de refus de l'amortissement. De fait on retrouve ces terres lors des ventes révolutionnaires.

Toutefois Jean Le Vasseur se souciait de ses subordonnés à un point de vue plus élevé encore : la vie chrétienne de leurs âmes.



LE BOURG DE FLEURBAIX AU TEMPS DE JEAN LE VASSEUR

Reproduction d'après Sanderus, *Flandria Illustrata*, 1642-1644.

Clocher et façade de l'église tels qu'ils étaient jusqu'en 1840 (cf. plan) ; le reste de l'édifice subsistait en majeure partie jusqu'en 1916. — *Légende* : 1. cimetière ; 2. drève du presbytère actuel ; 3. place ; 4. entrée de la rue du Bois ; 5. accès de la rue du Quesne, avec un courtant.

Zèle apostolique.

Par le texte d'une lettre heureusement reproduite, on peut apprécier la place que tenait dans le cœur de Jean Le Vasseur le zèle pour le règne de Dieu et le salut des âmes, la responsabilité spirituelle qu'il se voyait de ses sujets, l'une des intentions qu'il mit dans ses œuvres. Par là, on juge de l'accueil que les moyens modernes d'action catholique auraient rencontré près de lui, comme près d'autres Lillois qu'on en a parfois rapprochés, les deux frères Vrau et Féron-Vrau.

« Il y a quelque temps, écrit-il au Révérend Père général des Chartreux, et signament depuis que j'ai commencé de bastir la susdite Chartreuse, que j'ai remarqué et reconnu l'humeur et nourriture du peuple, non seulement du hamel de la Boutillerie mais aussi des circonvoisins, lequel je trouve fort peu zélé à notre sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, voir mesme aucuns du tout hérétiques, ce que m'assure provenir point d'ailleurs que de n'estre instruits et endoctrinés en icelle, voir mesme négligés en leur jeunesse, et ce pour estre trop éloignés des lieux de leurs paroisses, et pour ainsi pauvres

gens délaissés tanquam oves non habentes pastorem. A quoi désirant remédier et pourvoir, autant qu'en moi est, et selon l'obligation de charité que je crois d'avoir envers Dieu, je ferois volontiers y accommoder une paroiche, avec l'approbation des supérieurs, et y introduire un pasteur pour la nourriture des âmes... »

Il demandait donc qu'au bien assigné à la fondation de la Chartreuse fût attachée la charge d'entretenir un curé rétribué par elle au taux que jugerait bon l'autorité diocésaine. Pour ne pas diminuer d'autant les revenus du monastère, il ajouterait à celui-ci les terres et revenus de la chapelle de la Boutillerie ; prieur et religieux seraient supérieurs et patrons de la nouvelle cure. Il terminait en exprimant la confiance « *que cette mienne requête tant juste ne me sera déniée, autant qu'elle tend entièrement à l'augmentation de l'honneur de Dieu et promotion du salut des âmes... De Lille, le 24^e en mars 1619.* »

Il ne tint ni à lui ni à l'Ordre que cette requête n'eût son effet, et que la Boutillerie n'eût un curé assurant les instructions et services de paroisse qui n'étaient pas permis au chapelain. L'avant-veille il avait obtenu la renonciation du propriétaire à vie à qui la chapelle avait été conférée et qui la faisait desservir : Charles Destrompes, chanoine de la cathédrale de Tournai. (+ 1658), probablement parent du président de la Chambre lilloise des comptes. Le 2 mai le Chapitre général des Chartreux admit l'arrangement, moyennant réunion juridique de la chapelle à la Chartreuse et droit de patronage sur la future paroisse. Y eut-il opposition du côté des paroisses existantes ? Toujours est-il que par la suite il n'est jamais plus question de nouvelle cure, même dans la réunion juridique prononcée le 10 mars 1628 par Mgr. Boudot, évêque d'Arras ; il y est dit seulement que la Chartreuse percevra les revenus et émoluments, assumera les charges et fondations, respectera les droits de l'évêque en matières de visite et autres.

Jean Le Vasseur voulut du moins que les ressources venant de la chapelle servissent à l'améliorer et à faciliter son service par les Chartreux ou leurs hôtes quand ils pourraient remplacer le chapelain. En 1638 il fit bâtir dans la cour contiguë à l'entrée du monastère une chapelle toute nouvelle, vouée, couverte d'ardoises, incomparablement plus belle et plus ample que l'ancienne.

Des progrès religieux furent obtenus. Les difficultés d'accéder aux églises paroissiales, les traces de protestantisme dans cette région ravagée par les Gueux auxquels Fleurbaix résista énergiquement : c'étaient là des faits bien réels, signalés aussi en des lieux voisins. Le culte fut amélioré, la Chartreuse eut son influence, devant Dieu et devant les hommes, même si la prédication n'était pas dans le genre de vie de ses religieux. En 1760 l'archidiacre d'Arras visitant la paroisse de Fleurbaix constatait que les 2.400 communicants avaient tous satisfait au devoir pascal.

Ailleurs comme là ce ne fut pas en vain que par sa Chartreuse Jean Le Vasseur voulut faire encore du bien à sa petite patrie, suivant l'expression de Dom Cuvelier.

La vie intime.

Quelques traits encore doivent être ajoutés à ce qui a été dit du caractère et de la vie intime de Jean Le Vasseur.

Il était de taille et corpulence assez petites, au témoignage de ses contemporains. Ceux qui le virent lors de son exhumation le trouvèrent aussi de petite taille, en même temps que de bonne contenance ; il avait alors la barbe longue de trois lignes, soit quelques millimètres, le haut de la tête chauve, les cheveux

« crépus et au rond ». Il était, disaient encore ceux qui l'avaient connu, d'un bon tempérament, d'une complexion saine, robuste, exempte de toute maladie et infirmité ; d'une humeur gaie, d'une conversation agréable et aisée, d'un accès doux et facile ; en même temps il était doué d'un bel esprit, d'une mémoire rare, d'un jugement solide, d'une âme bonne, généreuse et bienfaisante.

Vivre avec lui n'était donc pas pénible. Après Jean Du Molin serviteur de sa sœur Marie en 1614, on voit à son service Charles puis André Dumolin, en 1628 comme en 1644 ; parfois un Jean Dugardin, en 1632 et 1641 : c'est peut-être le cocher dont il a besoin pour aller à la Boutillerie. A sa mort André Dumolin est exécuteur testamentaire et reçoit une rente viagère, de même qu'un legs est attribué à la servante qu'il épouse ensuite ; il doit demeurer dans la maison comme gardien et concierge du refuge qu'elle devient, en rendant aux Chartreux de bons services pour lesquels son maître lui fait confiance.

Bon pour ses serviteurs, Jean Le Vasseur l'était aussi pour sa famille. Longtemps il fut le tuteur de ses neveux orphelins Antoinette et Jean Dragon, qui peut-être habitaient eux aussi chez leur grand-mère, M^{me} Déliot ; il acquit des biens pour sa nièce, notamment, vers 1604, la ferme de la Barlette à Fleurbaix, rapportant par an 540 livres. L'acte de fondation de la Chartreuse dit qu'il veut à la fois faire œuvre agréable à Dieu, et faire prier Dieu pour lui, pour sa femme, ses défunts père et mère, d'autres ses parents déjà décédés ou après leur mort. Aux enfants de ses sœurs Marguerite et Antoinette, dont la date de décès nous échappe, il sert d'asile et de bon père, comme le leur dira plus tard le Prieur ; ils reconnaissent la vénération et la reconnaissance qu'ils lui doivent ; il leur réserve la majeure partie des biens qui lui restent de Madame de Thieffries ou de lui-même ; à l'occasion du mariage de l'un d'entre eux un don de 6.000 florins est prévu. D'autres fois encore, dans les familles apparentées, il est tuteur, administrateur des biens, exécuteur testamentaire, tant on a confiance en lui.

Dans l'emploi de sa vie, il s'appliquait « à réunir les raisons d'Etat et le gouvernement politique avec la dévotion et la religion », chose pourtant très difficile et presque impossible dans son temps et dans son milieu. Martin Lhermitte dit qu'il « buttoit au blanc de la religion et se raffinoit toujours selon Dieu dans l'employ des affaires publiques. » Sa principale occupation était de faire des bonnes œuvres, de s'adonner aux exercices de vertu et de piété chrétienne, puis de tâcher de se rendre utile au public, à ses proches parents et amis, en leur faisant tous les plaisirs et rendant tous les services qu'il pouvait, en évitant toujours de nuire et d'offenser.

Il avait donc réglé sa vie d'une manière fort exemplaire. Il recevait très souvent et avec beaucoup de piété les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Tous les jours sans exception il assistait attentivement à une ou deux messes, selon ce que permettait son travail ; il récitait l'office liturgique, ainsi que nous l'avons dit ; il ne manquait pas de se trouver aux actes publics de dévotion comme le salut, les méditations du Carême, les prières enrichies d'indulgence. Pour cela, à l'heure voulue, il quittait absolument tout, se dépêtrait adroitement de la compagnie ou action qui l'occupait.

Il était arrivé à ce que Dom Cuvelier appelle « sa vie et ses vertus héroïques, dans lesquelles il a excellé ; par elles il a relui en son temps comme un flambeau exposé à la vue du monde, comme un modèle aux grands et aux petits ; il a laissé à la postérité un rare exemple d'une insigne piété, qui a paru en toute la conduite de sa vie, dans tous les emplois et charges qui lui ont été confiés, mais principalement dans la structure et fondation magnifique de la Chartreuse. »

Soli Deo gloria.

Cette fondation de la Chartreuse de la Boutillerie tient tant de place dans la seconde moitié de la vie de Jean Le Vasseur qu'elle doit être relatée avant qu'il soit parlé de sa mort. Elle achève aussi de le montrer à l'œuvre et à l'épreuve. Néanmoins nous pouvons dès maintenant nous demander quel était le secret de cette vie si pieuse, si vertueuse, si généreuse, si féconde.

La réponse semble bien nette : c'était l'humilité, qu'il cultivait en lui... L'humilité par laquelle l'homme se souvient Dieu

pour lui attribuer tous les talents, tous les biens ;
pour les employer à son service et au bien du prochain ;
pour lui demander les inspirations et secours nécessaires ;
pour accepter docilement ce qu'il envoie ou permet ;
pour lui reporter toute la gloire des bons résultats.

A Dieu, à Dieu seul la gloire, voilà qui résume tout : Soli Deo Gloria.

Précisément ces mots semblaient être devenus la devise de Jean Le Vasseur. Il les fit mettre à l'endroit le plus en vue de la Chartreuse, dans le principal vitrail dominant le maître-autel, pour remplacer les armoiries et mentions habituelles des seigneurs fondateurs et principaux bienfaiteurs. « Non nobis Domine... Seigneur, non pas à nous la gloire, mais donnez-la à votre nom ! » lisait-on encore sur la boiserie intérieure de l'entrée du chœur.

Il avait d'ailleurs sur l'humilité une sorte de doctrine qui lui venait souvent sur les lèvres tant il la méditait dans son cœur. C'étaient les textes évangéliques qui l'indiquent comme condition indispensable pour plaire à Dieu et pour sauver l'âme. « Apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur... Celui qui s'humilie sera élevé... Les pauvres en esprit ont le royaume des cieux... Vous n'y entrerez que si vous changez et devenez comme de petits enfants. » Cette dernière maxime avait sa faveur ; il la commentait en des termes qui sembleraient être aujourd'hui de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et qu'on trouverait dans le Bréviaire chez les Pères de l'Eglise. « Terribles paroles, et paroles foudroyantes, que nous aurions peine de recevoir et croire si elles n'avaient été prononcées par la bouche du Fils de Dieu qui est la vérité même : que nous n'entrions point dans le royaume des cieux à moins que nous ne devenions comme des enfants, c'est-à-dire simples, doux, traitables comme eux, humbles, dociles et contents de peu comme eux, sans fiel, sans malice et sans ambition comme eux. »

Ainsi s'explique le grand souci qu'avait Jean Le Vasseur de conquérir la maîtrise de lui-même, la simplicité, la douceur et le détachement. De là encore la modestie qu'il voulait conserver, qui s'effrayait quand il s'agissait d'honneurs rendus à ses qualités et mérites, d'emplois élevés envisagés pour lui. Il s'étonnait qu'on pût songer à un homme de si petite capacité, de si peu de mérites. Dans les bas sentiments qu'il avait de lui-même, il chérissait les choses qui lui paraissaient petites, basses et abjectes, la médiocrité plutôt que les situations en vue. Dans sa petite stature elle-même il trouvait occasion de s'humilier, de dire gracieusement que cela lui indiquait son vrai rang, celui des petits, des simples, des pauvres, qu'il était trop petit pour se mêler de grandes choses et converser avec les grands. Il se conservait dans ces sentiments, loin de tout orgueil et présomption, malgré ses beaux et excellents dons naturels ou ceux qu'y avaient ajoutés ses efforts et les grâces obtenues, malgré sa fortune, ses œuvres, sa grande réputation, les premières charges de la « très belle et très grande cité » de Lille, l'approbation générale, l'offre de charges plus honorables encore à la cour. C'était vraiment cette humilité dont parle Saint

Bernard, autrement grande et rare dans l'abondance, la gloire, les honneurs, que dans l'abjection, la pauvreté, le mépris et l'adversité.

En tout ce qu'il pouvait avoir et faire, il voyait les plus purs effets de la bonté de Dieu, il la remerciait de tout son cœur. Bien loin de s'en élever il s'humiliait d'autant plus, se considérait comme un simple et chétif instrument de la Providence, n'était que confus de se voir employer par celui à qui les anges et les séraphins s'estiment très honorés d'obéir. Il se souciait d'autant plus de s'y prêter pleinement avec tous ses moyens, la crainte de Dieu lui rappelant le compte à rendre de tout. De même il accueillait en toute humilité, patience et confiance, les humiliations, les épreuves, les revers, surtout ceux qui atteignirent la Chartreuse, en entravèrent l'achèvement et l'empêchèrent d'y finir ses jours comme il le rêvait. Il faisait siennes les paroles de Job : « Pourquoi ne pas recevoir de la main du Seigneur les maux comme les biens ? Il a donné, il a enlevé, que son nom soit béni !... Qui suis-je pour lui demander raison ? Il est juste, et son jugement est droit. »

Ce que Dieu attendait de lui, à Lui-même, dans ses prières, il demandait humblement de le faire connaître et réaliser : « Vias tuas, Domine, demonstra mihi, Seigneur, montrez-moi vos voies, enseignez-moi le chemin où vous me voulez, dirigez-moi ! » A cette humilité qui Lui demandait, attribuait et reportait tout, Dieu pouvait répondre par de nouvelles grâces, de bonnes inspirations pour sa conduite et ses œuvres, des accroissements de biens temporels à y employer, comme aussi de dons surnaturels qui le faisaient estimer et aimer même des hommes. Et le biographe note avec soin qu'une infinité d'autres traits de vertus, connus de Dieu seul, seraient à ajouter.

Dans la noblesse.

Nous connaissons du moins ce qui concerne les armoiries et titres de noblesse de Jean Le Vasseur. Il n'avait pas primitivement rang de noblesse, et n'était pas, comme son beau-frère de Thieffries, exempt parce que noble de payer pour les fiefs achetés le droit de nouvel acquêt ou franc-fief ; ceci jusqu'en 1604 au moins. Il avait cependant un blason, sans doute parce que seigneur et en fonctions publiques : on le découvre, assez difficilement d'ailleurs, sur son sceau appendu à l'acte de 1612, de même qu'avec celui des Déliot, sur le portrait de sa femme. Les deux blasons figuraient également chez les Chartreux de Chercq-lez-Tournai, avec cette inscription : « Cette verrière a donné Maître Jean Levasseur, licencié-ès-droits, rewart de la ville de Lille, 1617 » ; le tout faisait pendant à la verrière donnée par le mayeur Blondel et Magdeleine de Hennin son épouse. Le blason de Jean Le Vasseur se voit encore sur sa pierre tombale, avec un heaume le surmontant ; sur un couvert d'argent, avec la devise : Boutillerie ; sur la ferme de Layens à Allennes-les-Marais, avec la date de 1779 : il semble que les Chartreux l'avaient fait leur au temporel. C'était un écu d'argent fretté de sable, au chef d'azur chargé de deux étoiles à six rais d'or ; autrement dit une treille noire sur fond d'argent, et plus haut deux étoiles d'or à six pointes sur fond bleu. N'était-il pas prophétique, par ses couleurs de la Vierge, sa treille, ses deux astres semblant symboliser Notre-Dame de Lille et Notre-Dame de la Boutillerie ?

Toutefois il ne servit guère à signaler les œuvres et donations de son titulaire, contrairement aux usages des monastères les plus réguliers. Interdit par lui chez les Capucins, remplacé comme l'on sait en l'église de la Chartreuse, il ne put figurer de son vivant dans le monastère qu'à force d'instances d'une personne de mérite et en un endroit peu visible : une pierre sur

la grand-porte en dedans de la petite cour. Quand les ouvriers ou autres proposaient au fondateur de mettre son nom ou ses armes en tel ou tel endroit des constructions, il répondait avec un certain dédain et mépris que « des armoiries sont des marvoiries », que Dieu sait les noms des bienfaiteurs des églises, tandis que les armoiries et inscriptions placées par désir de l'estime et louange des hommes peuvent empêcher noms et dons de figurer au livre de vit avec les œuvres faites uniquement pour Lui.

Il ne put cependant empêcher le pouvoir royal de faire de son blason des armes de noblesse en le nommant lui-même écuyer comme le furent ses cousins Déliot en 1612, Du Hot en 1641, son beau-frère de Fourmestaux en 1623, ses neveux Dragon et De Lannoy en 1626, 1641-42 (1). D'ordinaire cela s'accomplissait par des lettres patentes d'anoblissement qu'il était obligatoire de faire enregistrer. Dom Cuvelier n'en trouvait pas dans les papiers laissés par Jean Le Vasseur. M. Fremaux n'en voit pas davantage dans les enregistrements à la Chambre des Comptes et attribue le fait à la modestie du noble personnage ; on remarque aussi que dans les nombreux actes établis sous son nom au TABELLION il n'est dit écuyer qu'une seule fois, dans un bail de 1641. Il l'était bien cependant. La lettre déjà citée de l'infante Isabelle en 1628 l'appelle « escuyer, seigneur de la Boutillerie, Rabodanges » ; son anoblissement est donc là supposé ou prononcé. Dans le papier de la Loy, registre de nomination du Magistrat où il convenait de faire figurer les titres, celui d'écuyer n'est pas donné au mayeur nommé par suite de cette lettre ; il l'est à partir de son élection suivante, en novembre 1633.

L'hommage à Notre-Dame de la Treille.

Sur la pierre tombale de leur fondateur, les Chartreux de la Boutillerie firent inscrire une réplique du « Soli Deo gloria » qui dominait le chœur où elle se trouvait. « Il ne chercha la gloire que pour Dieu seul ; il l'a retrouvée pour lui-même avec surcroît. » De fait on constate à son sujet ce que chantent le Magnificat et l'Evangile : « Dieu regarde l'humilité, Il exalte les humbles. » Ce qui fut vrai durant sa vie l'a été de nouveau durant la Révolution, le demeure depuis 1854. Or sa gloire qui même sur terre semble maintenant bien assise doit précisément son renouveau à la Vierge du Magnificat. Ceci nous invite à terminer ce chapitre en montrant la place de Notre-Dame dans sa vie.

L'acte dont le souvenir a ressuscité sa mémoire et la fait entretenir est la consécration de Lille à Notre-Dame de la Treille, le 28 octobre 1634. A cette époque le culte marial prenait dans la ville une extension croissante ; déjà au temps de la jeunesse de Jean Le Vasseur, il y avait eu à Loos les miracles retentissants de N. D. de Grâces. Une brochure du R. P. Delattre publiée en 1934 montre l'essor de ce culte, remède apporté aux suites du protestantisme, l'influence des prédications des Jésuites et de leur collège ouvert en 1592, celle de leurs Congrégations de Notre-Dame. De celles-ci la Major ou Primaria était celle de l'Annonciation, Sodalitas civium, Congrégation des Messieurs ou citoyens de marque. Jean Le Vasseur en fut certainement ; les réunions avaient d'ailleurs lieu tout près de chez lui, en l'église de l'Immaculée Conception ouverte en 1610, incendiée en 1740, aujourd'hui église Saint-Etienne ; c'était sans doute là aussi qu'il trouvait son confesseur jésuite.

En 1632 le P. Jean Vincart, de la Compagnie de Jésus, né à Lille en 1593, y revenait comme prédicateur ordinaire de la Collégiale et directeur de la confrérie de N. D. de la Treille : il allait se donner tout entier à accroître le culte

(1) Ceux-ci faisaient valoir, dans leurs requêtes d'anoblissement, les charges et bons services de leur oncle.

de la Madone. Il raconte lui-même les solennités de 1634 dans ses notices écrites en latin en 1636, en français en 1671. Or, de la Toussaint 1633 à la Saint-André 1634, le mayer était Jean Le Vasseur. Une procession spéciale eut lieu à la Pentecôte avec la Madone, que des travaux d'embellissement avaient fait descendre de son habitacle, pour la première fois depuis près de 200 ans. Le Magistrat avait dû donner son avis ; en tenue d'apparat il assista à la procession, qui vint au reposoir de l'Hôtel-de-Ville et à celui de la Chambre des Comptes, rue Esquermoise.



LA CONSÉCRATION DE LILLE LE 28 OCTOBRE 1634,
représentée symboliquement dans les vitraux de la basilique cathédrale de N.-D. de la Treille.
(Cliché « Semaine Religieuse ».)

Devant l'accroissement quotidien de la dévotion envers N. D. de la Treille, le P. Vincart et le Chapitre de Saint-Pierre songèrent bientôt à un acte public plus solennel encore : la consécration officielle de la ville entière à Marie, comme celle que Constantin le Grand avait faite de Constantinople. Le Père fut chargé de sonder à ce sujet l'autorité municipale, « ce que j'entrepris,

dit-il, très volontiers, à l'honneur de la Sainte Vierge et sous une assurance morale de la propension dudit Magistrat à tout ce qui est de l'honneur de la Mère de Dieu et du bien de la ville. » Il fut donc admis à paraître dans le Conclave ; introduit par le mayeur selon l'usage, il fit une petite harangue sur le projet de dédicace et sur les moyens de la rendre plus éclatante. « A peine la chose fut-elle proposée au Magistrat, écrit-il en 1636, qu'il l'accepta aussitôt, n'étant jamais plus empressé et libéral que quand il s'agit d'honorer la Vierge... Monsieur Le Vasseur, précise-t-il en 1671, en qualité de Mayeur et chef de la ville, me répondit en ces termes : Que Messieurs du Magistrat me sçavoient bon gré de ce que je leur avois proposé, et qu'ils feroient volontiers tout ce qui estoit à l'honneur de la Sainte Vierge, Nostre Dame de la Treille ; c'est pourquoi ils accorderoient de faire chanter une Messe solennelle à l'autel de la mesme Vierge, en l'église de Saint-Pierre, où ils assisteroient en corps, et feroient porter les clefs de la ville pour estre mises sur l'Autel et offertes à Nostre-Dame à la messe, l'acceptant de nouveau pour Patrone tutélaire de la Ville ; qu'à cette fin ils feroient porter par leur Héraut le Labarum de la Dédicace, lequel demeureroit en ladite chapelle pour tesmoignage authentique de cette dévotion. »

La date fut choisie d'un commun accord entre le Chapitre et le Magistrat bientôt sortant : le 28 octobre 1634, fête des saints apôtres Simon et Jude. Des relations de cette grande journée, extrayons seulement ce qui concerne le Magistrat et le mayeur. Au compte de la ville on sonna deux fois la grosse cloche Emmanuel de Saint-Etienne, la veille et le matin ; on prépara, au prix de 86 livres 3 sols parisis, le labarum ou étendard à présenter en offrande. De fine soie blanche brodée d'or, il représentait d'un côté N. D. de la Treille dominant Lille qui mettait en elle son espérance ; de l'autre côté étaient deux anges avec les armoiries de la ville et le registre de la confrérie, un chronogramme disant : Consécration de Lille à N. D. de la Treille par le Sénat et le peuple.

Sur les neuf heures, au son de la grosse cloche, sortirent de la Maison de ville Messieurs du Magistrat en corps, en ordre et tenue de cérémonie, accompagnés de leur escorte en armes et précédés du héraut portant le Labarum. Reçus par les chanoines dans la chapelle de Notre-Dame, ils voulurent donner l'exemple en lui dédiant mieux encore que les remparts et les murailles : ils se firent inscrire dans leur rang de dignité en tête du nouveau registre de la confrérie. A l'offertoire de la messe solennelle, tout ce sénat s'avança en ordre, pour l'offrande où fut présenté au nom de la cité et de tout le peuple le Labarum destiné à demeurer près de l'autel en témoignage perpétuel. « Ainsi, dit le texte de 1636, fut faite dans l'étendard l'offrande de la ville, marchant en tête celui qu'on nomme le rewart et à qui hors du Conclave appartiennent les premières fonctions. »

Ce détail concernant le rewart est omis par le P. Martin Lhermitte, confirmé par le P. Toussaint Bridoul : c'est lui qui se rend à Saint-Pierre avec le corps de la ville, et présente à l'offertoire la bannière à suspendre en gage de la consécration. C'est conforme aux usages du Magistrat de Lille, à l'ordre de ses membres dans le Papier de la Loy. La chose n'enlève rien au rôle de Jean Le Vasseur dans la consécration. Il n'est pas nécessaire de dire avec Van Hende qu'il remplissait par intérim les fonctions de rewart : sa place était dans la cérémonie la première après celle du rewart et celui-ci n'était que le pouvoir exécutif d'une décision prise au Conseil sous l'autorité prépondérante du mayeur. L'acte immortel de 1634 est bien la Consécration de Lille à N. D. de la Treille sous et par le mayeur Jean Le Vasseur, et l'on peut avec raison représenter symboliquement celui-ci comme offrant les clefs.

Ce fut d'ailleurs un exemple fécond sur terre et béni du ciel. « La consécration, dit Toussaint Bridoul, se fit avec tant de piété qu'outre cette dévotion et dédicace générale, une formule ayant été imprimée pour servir à la dévotion de ceux qui voudraient se vouer particulièrement à la Vierge, il s'en vendit jusques à douze mille. » M. Edm. Leclair nous signale qu'en 1639 le Conseil échevinal paya pour une messe chantée à Saint-Pierre par l'Evêque de Tournai « après l'approbation de plusieurs miracles faits par Notre-Dame en sa dite chapelle. » Or en 1638-1639 le mayeur était de nouveau Jean Le Vasseur.

Grâce à lui encore, en son église paroissiale de Saint-Etienne, la Vierge-Mère fut chaque année honorée durant le temps de Noël par le chant quotidien de l'Inviolata : ce fut l'objet d'une fondation dans son testament.

Le fief de Notre Dame des Douleurs.

Dans les pages qu'il consacra à Jean Le Vasseur, Dom Cuvelier ne parle pas de ce qui fut fait par lui en l'honneur de Notre-Dame de la Treille. Sa dévotion mariale n'y apparaît pas moins, avec un vocable particulier.

En projetant la Chartreuse, dit-il, le fondateur « avoit confiance en la bonté de Dieu et de la sainte Vierge, à laquelle il étoit fort dévot, projetant de tout rapporter à leur gloire et honneur. » Et de fait c'est à Elle qu'il dédie son énorme entreprise, qu'il offre son œuvre monumentale. Toutes les Chartreuses considèrent Notre-Dame comme leur première patronne, avec Saint Jean Baptiste le solitaire du désert et Saint Bruno leur fondateur ; chaque jour elles l'honorent d'un culte spécial. Celle de la Boutillerie portera son nom, ce qui n'est pas le cas de toutes ; un vocable spécial rappellera un aspect de sa vie, une forme de dévotion envers Elle. Les textes sont formels. L'acte notarié de dotation de la Chartreuse dit qu'on la « nommera Notre-Dame des Douleurs ». Aux Chartreux, dans une lettre en latin, Jean Le Vasseur demande de l'accepter « pour la plus grande gloire de Dieu, de la très sainte Mère de Dieu, de Saint Jean-Baptiste et Saint Bruno patrons de l'Ordre, sous l'invocation de Sainte Marie de la Compassion de la Boutillerie, à cause de son affection spéciale et dévouée envers Elle. » Dans son testament il ordonne que son corps soit enseveli « en l'église de N. D. des Douleurs à la Boutillerie » et la place qu'il s'y est fait préparer.

De fait, dans le langage de l'Ordre, ce sera l'église de la Compassion ou des Douleurs de Marie ; la Chartreuse de la Boutillerie ou de Lille sera la « maison Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs ». Les actes officiels et parfois le langage courant diront aussi Chartreuse de N. D. des Douleurs, ou même, ce que ne disent pas les religieux, de N. D. des Sept Douleurs. Le sceau du monastère porte une Vierge avec le cœur percé d'un glaive, la main étendue, l'inscription Mater dolorum ; de même le blason, en noir, sur fond d'argent. Des images représentant la Compassion ou N. D. des Douleurs sont signalées l'une sur un devant d'autel et l'autre au refuge de Lille, celle-ci venant peut-être de Jean Le Vasseur.

Cette dévotion particulière du fondateur pouvait s'expliquer par les douleurs qu'il avait lui-même connues en perdant prématurément son épouse bien-aimée. C'était aussi un culte traditionnel à Lille. Depuis 1450 se trouvait en la collégiale Saint Pierre, sous la statue de N. D. de la Treille, une petite Pieta placée là par Philippe le Bon ; c'est celle qu'on retrouve depuis le 18 septembre 1842 près de l'autel marial de l'église Sainte Catherine. En 1546, le Chapitre avait adopté la fête du vendredi après la Passion ; or celle-ci n'allait devenir officiellement universelle qu'en 1727, et la fête plus récente de mi-septembre (xviii^e siècle) ne le serait qu'en 1814. Les diverses églises paroissiales

de Lille eurent peu à peu leur confrérie de N. D. des Sept-Douleurs, avec procession le jour de la fête ; en 1670, usage du bel office imprimé pour le Chapitre en 1546, et considéré comme l'une de ses dévotions, qu'entretenaient des fondations de messes, et les Sept stations inaugurées en 1635. Une statue était portée dans la procession de la ville, aux fêtes de juin.

Sans le savoir peut-être, Jean Le Vasseur répondait aussi à la dévotion de la région où il plaçait sa Chartreuse : entre La Bassée qui garde le culte antique de Notre-Dame de Pitié, et Armentières qui dès 1554 avait une confrérie de « Nostre Dame des Sept Dolleurs », avec un culte qui subsiste toujours. Au siècle dernier, une pierre votive de la Vierge aux sept glaives, avec la date de 1522, fut trouvée au château de Coupigny à Fournes.

Qu'il nous soit permis d'anticiper un peu en ajoutant que ce pays a retrouvé au XIX^e siècle une église de N. D. des Douleurs tout près de l'ancienne Chartreuse, à Bois-Grenier. Il le doit encore en partie à une famille généreuse de Lille et Beaucamps, les Bidé de la Grandville. L'ancienne Pieta de la Basilique de N. D. de la Treille y a trouvé une place tout indiquée, en 1934 ; elle y est vénéralée avec reconnaissance.



LA STATUE DE N. D. DES DOULEURS DE LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE (1450)
en l'église Sainte-Catherine, de Lille. (Cliché « Semaine Religieuse ».)

Cf. — Dom Cuvelier - P. Denys du Péage : Généalogies - Fremaux : La famille de Fourmestraux - Leuridan : Epigraphie, Statistique féodale, Armorial - Derode, Van Hende - R. P. Vincart, Bridoul, Lhermitte, Delattre - Revue du Nord, 1834 - Pajot, 1854 - Souvenirs religieux, 1888 - Semaine rel. Lille, 1934.

Archives : Grande Chartreuse, registre.

Lille : Papier de la Loy - Registres de Saint-Etienne.

Nord : Tabellion : 989-996 et 4168 (hôpitaux), 4166, 4167, 4237, 2240. - B. 3829, 296 - C. Flandre wallonne, 26 E. - L. 18397 - 62 H 102 - 677 - B. 18071, 18280.

Pas-de-Calais : Carte de 1598 - H. 1812, 1813, 3001. — Chartreux de la Boutillerie : I. 1, 2 ; II. 1, 2, 4, 5, 7, 10, 12, 13. — Chartreux de Gosnay : II. 1 ; III. 4, 6 ; III bis ; IV. 1, 4 ; V. 3 ; V bis, 7, 9 ; VIII, 2, 5 bis ; IX, 3, 6, 9.

CE QU'EST UNE CHARTREUSE



SAINT BRUNO
Statue de l'église N.-D. des Anges,
à Rome.

L'Ordre des Chartreux fut fondé par Saint Bruno, à la fin du ^{xr} siècle, au désert de Chartreuse dans les Alpes du Dauphiné. Rapidement, grâce à l'édification produite, se multiplièrent ses maisons dites Chartreuses, en France et ailleurs. Actuellement il n'y a plus de Chartreuses dans notre région : celles de Belgique sont disparues à la fin du ^{xviii} siècle, celles du Nord de la France à la Révolution ; de nouveau s'est fermée, voici quelque trente ans, la Chartreuse de Neuville sous Montreuil rétablie vers 1870. Il importe donc de donner idée de ce qu'est un monastère de ce genre.

Une série d'ermitages.

La caractéristique essentielle d'une Chartreuse est d'être une juxtaposition de moines, de solitaires, rappelant la vie des ermites au désert. Tout en gardant certains exercices et avantages de la vie commune ou cénobitique, les Chartreux n'ont pas en commun le travail, le repos en dortoir, tous les offices à l'église, tous les repas au réfectoire. Chacun d'eux occupe sa cellule en forme de petite maison entièrement séparée, autour du grand cloître ; les fenêtres ne permettent pas de voir le voisin. La cellule a plusieurs pièces, un petit jardin clôturé de murs élevés.

L'espace ainsi occupé par chacun fait que sont loin l'une de l'autre les portes des cellules ou cellules, le long du grand cloître développé en conséquence. Ce cloître donne bien une impression d'immensité solitaire, par l'interminable corridor voûté que borde un grand mur presque aveugle, face aux baies vitrées qui prennent jour sur la cour centrale ou préau. A chaque porte une lettre de numérotation, une sentence pieuse, une clochette ; tout près est un guichet ou trappe en biais, pour qu'on puisse apporter, sans voir le solitaire, les repas ou les objets demandés.

A l'intérieur se trouvent une antichambre avec promenoir, un atelier dit laboratoire, quelques dépendances nécessaires ; au rez-de-chaussée ou à l'étage, suivant les lieux, la chambre à feu ou cellule proprement dite. Celle-ci est

toujours la même : c'est à la fois l'oratoire muni d'un prie-Dieu, d'une stalle, d'objets et livres pieux, la salle d'étude avec table et petite bibliothèque, la salle à manger dont la table est souvent l'appui de fenêtre, la chambre à coucher, formant une alcôve à côté de celle de l'oratoire, avec un lit à paille et couverture grossières.

Vie de prière.

« C'est le plus contemplatif des ordres religieux » (Dehaut). Les méditations personnelles mènent le Chartreux par les voies purificatrice et illuminative sur la voie unitive de la contemplation, à l'exemple de Jésus se retirant seul pour prier. La prière se prolonge et s'exprime par le triple office de chaque jour.

La Très Sainte Vierge y occupe une place souveraine. Mater Cartusianorum, Mère toute spéciale des Chartreux, elle est la première patronne de l'Ordre et de chaque maison. En son honneur, il y a chaque jour au maître-autel la messe basse de Notre Dame ; chaque jour se récitent dans l'oratoire de la cellule la « messe sèche » et le petit office dont les heures sont réparties de manière à ce qu'elles soient la première, la fréquente et la dernière prière de chaque jour et nuit.

Les Trépassés ont leur bonne part : Matines et Laudes des Morts, à l'exception de certains jours seulement ; nombreuses prières supplémentaires pour les religieux et les bienfaiteurs.

Le grand office est celui du jour liturgique. Les Matines et Laudes sont chantées à l'église, au milieu de chaque nuit ; la messe conventuelle à 7 heures du matin, suivant le rite cartusien, après les Litanies des Saints ; Vêpres à 3 heures. Les Petites Heures et Complies se récitent en commun les dimanches et fêtes, en particulier les autres jours. Après la messe conventuelle, les religieux déjà prêtres célèbrent leurs messes privées dans les diverses chapelles de la maison ; il y a parfois une seconde messe chantée.

Austérités proverbiales.

C'est surtout en fait de régime alimentaire qu'est proverbiale l'austérité des Chartreux. Chez eux l'abstinence de viande est complète, perpétuelle, sans aucune dérogation, même pour les visiteurs et invités reçus dans le quartier des hôtes. Les aliments sont laitage, œufs, poissons, légumes, fruits, fromage. Une fois par chaque semaine de l'année, le vendredi ordinairement, l'abstinence est non seulement de viande mais de toute autre chose que pain et eau, sauf dispenses personnelles. Il n'y a que deux repas par jour : celui de l'avant-midi, celui de 4 h. 1/2 du soir, chacun recevant en cellule ou au réfectoire sa portion dite pitance, préparée et servie à part. En temps de jeûne, le premier repas est retardé jusque vers midi et le second est remplacé par la collation faite d'un peu de pain et de vin les jours ordinaires, de légumes et fruits les dimanches et les fêtes. Le jeûne du Carême dure sept mois environ, du 14 septembre à Pâques ; laitage et œufs sont supprimés en Avent, en Carême universel, à certains autres jours de jeûne, y comprise la veille des principales fêtes de la T. S. Vierge.

Autres pénitences.

Telles sont bien les nuits du Chartreux. Couché vers 6 h. 1/2, il est réveillé par la cloche et l'excitateur à 11 heures du soir au plus tard, et tandis que tout

repose, même dans les autres Ordres religieux, il est à ses offices privés, puis à l'office conventuel long d'au moins deux heures, souvent de trois et plus, avec des prostrations parfois. Il prendra ensuite un second sommeil d'environ trois heures, jusque 5 h. 3/4 au maximum.

Sur sa chair il porte toujours un cilice ou scapulaire de crin ; des tuniques de laine blanche tiennent lieu de linge.

Le silence est bien celui d'un désert comme étaient les déserts d'Égypte et celui de Chartreuse en Dauphiné. Les dimanches et fêtes, sauf la collation en Avent et Carême universel, les repas ont lieu au réfectoire, mais ils sont pris en silence, les yeux baissés, pendant une lecture pieuse. Pour la détente indispensable et l'édification mutuelle, ces mêmes jours de dimanches et fêtes, commencés par un Chapitre du prieur, avec coulpe, comportent un colloque après None, sauf aux fêtes de Carême et à certains grands jours ; une fois par semaine a lieu le spaciement, promenade de trois heures hors du monastère, sous la présidence du Père Vicaire ; elle doit se passer en conversations fraternelles, édifiantes, sans visites ni réfection, sans discussions politiques ni préoccupation des événements du monde. A part ces colloques et les offices du chœur, le silence de la vie monotone n'est rompu que pour recours aux supérieurs, demande à voix basse des choses indispensables. Rares sont les visites reçues en cellule, sauf pour conseils et affaires de conscience. Les femmes ne franchissent jamais la porte du monastère, fût-ce pour visiter l'église ; les parentes elles-mêmes ne sont admises que dans un parloir extérieur ; s'il y a une chapelle pour le public, elle a entrée distincte et grille de séparation.

Solitaire donc et silencieux, le Chartreux passe en cellule le temps qui lui demeure disponible, grâce à la brièveté du sommeil et des repas, à l'absence des récréations et visites, aux occupations bien réglées. Il le donne au travail corporel, délassant l'esprit et entretenant les forces du corps : culture du jardin, entretien de la cellule, préparation du bois de chauffage, divers ouvrages manuels parfois artistiques ; au travail manuel s'ajoute l'étude surtout des choses saintes, sans attache exagérée ni préoccupation dominante, mais plutôt en cherchant l'union avec Dieu. D'ailleurs, astreint par vœu à la pauvreté, le religieux ne peut sans permission rien donner, rien recevoir, rien changer dans sa cellule.

Le suprême sacrifice.

On nous signale de la Grande Chartreuse que d'ordinaire l'église et son tabernacle sont tout près du grand cloître, suivant cette belle pensée : le Maître s'immole à l'église et les religieux dans leurs cellules comme en autant de chapelles. C'est là aussi qu'ils accomplissent le suprême sacrifice : la mort ; puis, après la pieuse veillée et, les funérailles solennelles célébrées devant le corps mis sur une simple planche, le capuchon rabattu, c'est l'inhumation au cimetière monastique sans cercueil, sans inscription sur la croix de bois.

Pour qui ?

De cette vie consacrée au culte divin, à la sanctification personnelle, à l'immolation réparatrice, dans quelles intentions les mérites sont-ils offerts ? Ce n'est pas seulement pour celui qui voit là une sauvegarde pour son âme, une préparation de son éternité. La Règle et les prescriptions annuelles élargissent ses vues. Il y est dit de prier pour toutes sortes de besoins du prochain, de l'Église, de l'État, du monde. Ce souci des intérêts de la région existait à la

Chartreuse de la Boutillerie dont un prieur, Dom Cuvelier, écrivait que par elle le fondateur avait encore voulu faire du bien à sa chère patrie. Des Chartreux en général tel autre auteur dit qu'ils sont avec le Christ Jésus les minis-



MARIE, MÈRE DES CHARTREUX

A sa droite, deux Pères et un Frère ; à sa gauche, des Moniales chartreuses.

(Tableau de la Chartreuse de Florence.)

tres de la fonction réparatrice de la prière, les victimes volontaires d'expiation pour les iniquités de la nation, en même temps que leur exemple est un moyen de réagir contre le sensualisme, de réveiller les forces morales.

Ils n'ont d'ailleurs jamais failli à leur mission, jamais eu besoin d'être réformés, ramenés à l'austérité primitive. Aussi voit-on abonder dans l'histoire les témoignages d'estime pour leur vie singulièrement édifiante, de confiance en leurs prières et mérites, de la part des souverains et des particuliers.

Les religieux et les frères.

Les « religieux » ou Chartreux proprement dits sont les religieux de chœur, menant la vie décrite plus haut, et appelés à recevoir l'ordination sacerdotale. Chacun d'eux est dénommé Vénérable Père, le supérieur général étant le seul « Révérend Père » ; un nom de religion est donné au jour de la vêtue monastique : il remplace ceux de la naissance et du baptême. Souvent l'expression Dom est employée avec le nom de l'emploi exercé, ou les noms de religion et de famille.

Outre les religieux, une Chartreuse comporte un certain nombre de frères, qui sont frères convers ou, comme à la Boutillerie « frères donnés ». Ceux-ci, au jour de leur donation, s'engagent à servir gratuitement la maison qui les reçoit ou une autre, de même qu'elle se charge d'eux jusqu'à la fin de leur vie ; ils promettent de garder la continence et n'user de rien librement. Ils ont des prières remplaçant l'office, des exercices de communauté, une salle de Chapitre, un réfectoire, une chambre pour chacun, et dans l'église une partie appelée le chœur des frères. Ils ont un métier ou un emploi à exercer ; à défaut, ils demandent chaque matin leur travail au Père Procureur. Ils ne reçoivent aucun ordre, même mineur.

Costumes.

Le costume extérieur du Chartreux est de laine blanche grossière. Il comprend la tunique ou robe longue serrée par une ceinture en cuir blanc qui porte un chapelet ; une cuculle, scapulaire de deux pièces allant jusqu'en bas, devant et derrière, réunies autour du cou par un capuchon, à mi-corps par de larges bandes qui caractérisent les Chartreux profès ; des bas en étoffe blanche, des chaussures spéciales ; pour les voyages indispensables une chape ou grand manteau noir, un chapeau ecclésiastique noir avec lanière. Barbe et chevelure sont rasées, sauf une légère couronne.

Les frères gardent leurs cheveux, mais courts ; ils ont robe et chaperon bruns pour le travail, blancs en autre cas.

L'une des illustrations de ces pages montre le costume des pères et frères Chartreux. Les religieuses que l'on y voit également sous le manteau de Marie Mère de l'Ordre sont des Chartreuses, dont la règle est analogue. A chacune de leurs maisons, beaucoup moins nombreuses, sont attachés quelques religieux, avec un logis entièrement séparé. A Gosnay près de Béthune il y avait une Chartreuse d'hommes et une des rares Chartreuses de moniales.

Admission.

Chaque maison de Chartreux reçoit et prépare elle-même ses sujets, ses profès. Ceux qui se croient appelés à la vie cartusienne peuvent se présenter à partir de 18 ans ; parfois l'on voit arriver des hommes d'âge mûr, des prêtres ayant exercé le ministère. Après une retraite de quelques jours ils sont mis en cellules pour un mois de postulat en habits séculiers, un an de noviciat après la vêtue s'ils y sont admis. Vient ensuite, toujours moyennant demande et vote favorable, la première profession, celle de jeune profès à vœux simples perpétuels ; quatre ans plus tard la profession des vœux solennels. Le reli-

gieux est dès lors grand profès, avec la cuculle à bandes non plus étroites mais larges.

Les frères font au moins un an de postulat et un an de noviciat avant leur donation.

Pères et frères peuvent être envoyés dans une autre maison. Ils demeurent néanmoins toujours profès ou donnés de la même maison, celle de leur noviciat.

Les religieux vont recevoir d'un Evêque les divers Ordres et la prêtrise, après les études nécessaires et les intervalles voulus.

Les officiers.

A la tête d'une Chartreuse se trouve le supérieur appelé Prieur ; il ne reçoit ni le titre ni la bénédiction d'abbé, et donc une Chartreuse n'est pas une abbaye. Responsable de la maison tant au spirituel qu'au temporel, il s'occupe surtout du salut et de l'avancement des âmes de moines ; pour le reste il se fait aider par des religieux en charge, ou officiers. Le prieur n'a aucune marque distinctive extérieure. Il est autorisé à habiter hors du grand cloître pour avoir facilité de recevoir sans troubler la solitude ; cela ne l'empêche pas d'y garder une cellule. Il peut avoir un domestique. Le prieur est désigné soit par élection que fait la communauté, soit par nomination des autorités supérieures. Il doit à celles-ci offrir chaque année sa démission. Il dépend d'elles aussi pour les affaires importantes, pour le choix des officiers de la maison.

Le Père procureur est le religieux chargé du temporel de la communauté, de la direction matérielle des Frères, de la messe dite pour eux, du travail des domestiques et ouvriers. Lui aussi a une chambre hors du grand cloître.

Sur les autres terrains, le suppléant et bras droit du Prieur est le Père Vicair, qui vit toujours dans le cloître. Il est le second dans le monastère. S'il n'y a pas de Maître des novices, il assure l'instruction et la direction des futurs religieux, des jeunes profès, ainsi que leurs études théologiques et leur préparation à la prêtrise.

Le sacristain a les fonctions qu'indique ce nom ; il doit réciter devant le T. S. Sacrement les parties d'office que les autres disent en cellule.

Il y a encore « l'Ancien », soit doyen d'âge des profès soit suppléant éventuel du vicair ; parfois un ou deux coadjuteurs, pour certaines attributions ; un courrier, sorte d'autre procureur ayant déjà rempli des fonctions plus élevées.

Les hôtes.

Ce nom s'applique tantôt à des religieux tantôt à d'autres.

Est hôte dans une maison le religieux profès envoyé là pour y résider sans fonction spéciale à remplir. Divers stages peuvent être faits ainsi ; parfois c'est sur demande, pour raison de santé ou autre, de même que le retour à la maison de profession.

Hôtes aussi sont les étrangers, ecclésiastiques ou laïcs, auxquels le monastère donne une hospitalité plus ou moins prolongée. Un quartier des hôtes est aménagé pour eux, hors du grand cloître, avec des chambres et la salle de réception. Seuls le prieur et le procureur peuvent manger là avec les étrangers, quand ils le jugent à propos.

Les effectifs.

Au début les Chartreuses comptaient normalement chacune 12 ou 14 moines présents. Plus tard elles furent généralement établies pour 25. En cela

tout dépend des ressources. Chaque monastère en effet ne doit habituellement compter que sur lui-même, vivre de ses propres ressources et de sa dotation ; recourir à des quêtes serait diamétralement opposé à l'esprit de l'Institut. Une maison ne peut donc prendre plus de religieux que ses facultés ne permettent. Ainsi le nombre n'est pas fixe ; il peut diminuer soit avec les ressources soit avec le recrutement, bien que des hôtes puissent combler les vides. Celui du début peut augmenter grâce à des fondations ou dotations complémentaires : fondation de cellule, pourvoyant aux frais de construction, d'ameublement, de nourriture, de vêtements ; fondations partielles : bois de chauffage, pitance de certains jours, éclairage, etc. ; dons de terres et revenus.

Autorités supérieures.

Si les maisons ne peuvent compter que sur elles-mêmes en matière financière, elles sont subordonnées au pouvoir central de l'Ordre pour les mesures importantes de ce genre, et à plus forte raison pour le gouvernement.

Ce pouvoir central est exercé par le Révérend Père général, prieur de la Grande Chartreuse, et par le Chapitre général annuel, composé de tous les Prieurs de maisons et des religieux de la Maison-Mère. Par un Définitoire de 8 membres élus à deux degrés, le Chapitre général juge des mesures à prendre, des élections à confirmer, des démissions à accepter ou non, des nominations à faire, des mutations ou obédiences à prononcer ; le résultat des délibérations est notifié aux diverses maisons dans la « Carte » de l'année, ainsi que les décès de religieux, frères, bienfaiteurs.

Les maisons sont groupées en provinces. Dans chaque province est délégué par le Chapitre général un visiteur aidé d'un convisiteur, qui doivent passer tous les deux ans dans chaque Chartreuse autre que la leur, et entendre tous les religieux. Ils ont un pouvoir plus étendu que celui du Prieur pour nommer et maintenir dans les charges inférieures à la sienne, ou pour accorder « miséricorde » en relevant, en démettant. La Chartreuse de la Boutillerie fut toujours de la province de Picardie, ou Nord de la France, même avant l'annexion ; la maison de Tournai en était aussi.

On voit par là que chez les Chartreux l'austérité de l'obéissance s'ajoute à toutes les autres. Leur centralisation est souvent signalée comme une des causes du maintien constant de l'observance régulière ; d'autres familles religieuses se sont vu imposer quelque chose d'analogue par les Papes. Il n'y a pourtant rien du despotisme, ni dans l'Ordre ni dans les maisons. Autorité et consultation, solitude et communauté s'y allient de la plus heureuse façon.

Vestibule du ciel.

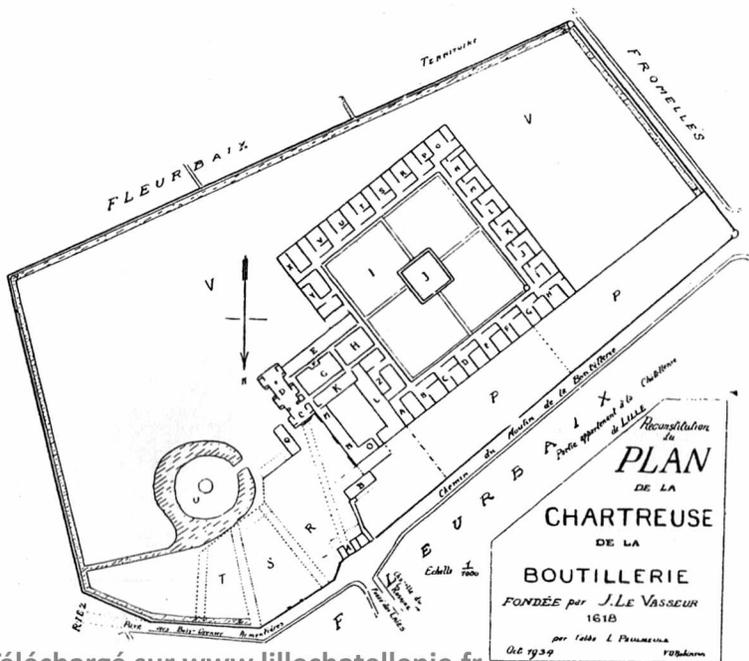
Sans jamais demander lui-même la béatification ou la canonisation, l'Ordre fondé par Saint Bruno peut se réjouir des « fleurs du désert de Chartreuse », des Bienheureux et des Saints que l'Eglise a reconnus parmi ses évêques, ses martyrs, ses religieux, ses frères, ses moniales. Toute Chartreuse n'est-elle pas une pépinière d'élus, à l'ombre de la croix ? Les visiteurs y découvrent déjà un reflet du paradis : « Si quelqu'un a vu de près les enfants de Saint Bruno, ces anges du désert, qu'il dise si l'on ne trouve pas en eux la suavité portée à sa dernière puissance ! (Bernard, 1854)... Ce que je n'oublierai pas, c'est le contentement céleste qui est visiblement empreint sur le visage de ces religieux. Le monde n'a pas idée de cette paix. C'est une autre terre, une autre nature. » (Ducis).

CI. — Abbé F. A. Lefebvre : S. Bruno et l'Ordre des Chartreux ; les Chartreuses de N. D. des Prés à Neuville sous Montreuil et de Saint-Honoré à Thuison-Abbeville.

PLAN RECONSTITUÉ EN 1934 POUR LES FÊTES DE LILLE ET DE LA BOUTILLERIE

Quelques indications trouvées depuis lors appellent des retouches.

- 1° S et T doivent former une cour de ferme entourée, sauf à l'est, de fossés formant un second tour d'eau contigu à celui de U, et un abreuvoir en direction de l'entrée A, le long du mur d'enclos ; pas de fossé longeant le mur en bordure du riez.
- 2° Hors du grand cloître, les lieux et édifices marqués des lettres B à H, K à O, doivent être rapprochés de l'entrée, E venant en K.
- 3° Le territoire de Fromelles n'atteint la ligne des murs que depuis la Révolution.



Téléchargé sur www.lillechatellenie.fr
LÉ GENDE

I. Le préau ou jardin entouré du grand cloître et de ses cellules marquées de A à Z.

J. Le cimetière.

A. Portique d'entrée et buanderie. Le monument de 1935 a le même soubassement que la partie de droite. En face, l'allée conduisant au fossé des Laies, à quatre ou cinq cents pas.

B. Chapelle des externes, à l'usage du hameau, dans une cour avec quartier ou parloir des femmes, le tout plus près de l'entrée.

C. Église : chœur des frères et séculiers.

D. Église : chœur des religieux, avec tombe de Jean Le Vasseur et chapelles contiguës.

E. Sacristie, chapitre, tour de l'horloge, bibliothèque et greniers.

G. Préau du petit cloître.

H. Cellule du sacristain ou autre ?

K. Réfectoire.

L. Cuisine, dépendances, chambres des Frères et domestiques.

M. Chambre du procureur.

N.-O. Quartier des hôtes.

P. Jardin potager. En face de l'extrémité ouest, chemin du moulin de la Boutillerie.

Q. Brasserie.

R. Grande cour avec dépendances vers l'est : grange au bois, charpenterie, forge, boulangerie, remise, écuries, abreuvoirs, latrines de l'entrée.

S.-T. Basse-cour et, vers le riez, cour dite plâtrière, avec habitations du personnel, grange, étables, bergerie, meules.

U. Vivier avec îlot ou motte, portant un manège ou un bûcher en rotonde.

V. Jardin paturable planté d'arbres fruitiers, entouré de fossés et plates bandes au pied du mur d'enclos.

RIEZ. Avenue venant du hameau de la Boutillerie, du carrefour des routes de Fleurbaix, Bois-Grenier-Armentières, Fromelles-Le Maisnil.

Échelle rectifiée : $\frac{1}{5000}$

LA FONDATION DE LA CHARTREUSE DE LA BOUTILLERIE

Le projet.

Dans une belle lettre latine signée de Jean Le Vasseur en 1618 est offerte à l'Ordre des Chartreux la fondation qu'il voudrait faire à la Boutillerie ; les origines du projet y sont relatées. « L'Esprit-Saint souffle où il veut ; on entend sa voix sans savoir d'où elle vient ni où elle va. Depuis de longues années il m'avait donné des sentiments particuliers de pieux respect et de bienveillance envers votre saint ordre cartusien, que je ne connaissais guère que de nom. Alors déjà je souhaitais de pouvoir lui être utile de quelque façon, et bien mériter de lui. Mais, à vrai dire, occupé que j'étais aux affaires du siècle, cette volonté demeura longtemps stérile et sans fruit. La mort de ma très chère épouse m'ayant laissé libre et sans enfants, j'ai senti enfin ce désir revivre en moi et croître de jour en jour. J'ai donc décidé, Dieu aidant, d'ériger et doter une nouvelle Chartreuse ; je m'en suis ouvert d'abord au vénérable Père de la maison de Tournai, qui écrivit mes intentions à votre paternité... » Peu après cette lettre, le rapport des enquêteurs signale que pendant douze ans le désir et l'intention du fondateur étaient demeurés cachés. D'après Dom Cuvelier ses sympathies pour les Chartreux remontaient à ses conversations d'étudiant avec son hôte le docteur Ferrarius.

Toutefois Jean Le Vasseur avait longtemps considéré comme au-dessus de ses forces son désir d'établir une Chartreuse dans la Châtellenie de Lille qui n'en possédait pas. Avec beaucoup d'instances et de persévérance, il pria Dieu de lui faire connaître sa sainte volonté et l'usage qu'il devait faire de ses biens, étant donné qu'il voulait rester veuf. On disait plus tard qu'il avait songé à fonder un chapitre de chanoines dans l'église Saint-Etienne, sa paroisse, à condition de pouvoir laisser à ses parents et héritiers la collation des prébendes, ou de mettre ses armoiries au principal endroit du chœur. Il aurait abandonné le projet parce que le Magistrat voulait réserver ces privilèges à lui-même et aux armes de la ville. Cela s'accorde mal avec les données ci-dessus, comme avec ce que nous connaissons de l'humilité du fondateur ; la dépense n'eût d'ailleurs guère été moindre que pour une Chartreuse. Cette allégation semble devoir se rattacher aux contestations qui eurent lieu après sa mort.

Aux craintes et prières de son pieux serviteur, la Providence allait répondre en envoyant les ressources voulues.

Les moyens.

En juillet-août 1615, la mort précoce d'Antoine de Thieffries, neveu de Jean Le Vasseur, fit de celui-ci l'héritier de ses acquisitions et le seigneur de la Boutillerie : il en porte le titre dès la Toussaint, au renouvellement de la Loy.

On raconte que l'héritage lui fut annoncé dans une nombreuse réunion où se trouvaient des parents et des notables ; quelqu'un le félicitant de la belle propriété qui lui arrivait, il répondit simplement : « C'est Dieu qui me l'a donnée, je la rendrai à Dieu ».

Au même moment il eut l'occasion de mieux connaître les Chartreux. Son ami intime, M. Cuvillon, procureur de la ville de Lille, avait un fils postulant à la Chartreuse de Chercq dite de Tournai ; il invita à la cérémonie de vêtiture M. Le Vasseur tout heureux de cette rencontre. Le pieux visiteur lillois en profita avec empressement pour se rendre bien compte et s'informer soigneusement de ce qu'est un monastère de ce genre, de tout ce qui s'y fait. Il sentit croître d'autant son désir de bâtir près de Lille une Chartreuse qu'il pourrait fréquenter et qui ferait du bien à son cher pays. Il ne put s'empêcher, avant son départ, de s'en ouvrir à Dom Agathange Le Clerc (1576-1651), prieur de Tournai de 1615 à 1637, puis de Gand et enfin de Bruxelles, où il fut visiteur de la Province de Teutonie ou Flandre, après l'avoir été de celle de Picardie. Les meilleurs encouragements lui furent donnés par ce vénérable Père, qui allait être son bras-droit et celui du premier Prieur dans la fondation et les débuts de la Chartreuse de la Boutillerie, tant il la prit à cœur.

Jean Le Vasseur avait bien encore la crainte de son impuissance pour une telle entreprise, mais la persistance de son inspiration lui semblait être la réponse de Dieu qu'il priait tant. Il comptait aussi sur Lui pour obtenir les moyens nécessaires. Sa confiance ne fut pas vaine : de nouvelles ressources s'annoncèrent. A la mort de sa sœur, Madame de Thieffries, il allait pouvoir disposer de tous les biens que son neveu avait laissés à sa mère. Cette mort, dont la date nous échappe, est postérieure au 29 novembre 1616, mais peut-être un arrangement était-il déjà fait entre eux. Quoi qu'il en soit, Dom Cuvelier, qui anticipe peut-être, place à la profession de Dom Hugues Cuvillon, 17 novembre 1616, la rencontre décisive de Jean Le Vasseur et de Dom Le Clerc ; en effet, devenu rewart de Lille, il revint pour cette cérémonie, sans doute avec le mayeur, puisque l'année suivante tous deux offraient un vitrail à la Chartreuse de Tournai.

Le prieur et lui admirèrent ensemble la Providence qui donnait les moyens après avoir inspiré le désir. Ils avisèrent à la réalisation du projet : quantité et qualité des biens destinés à la fondation, moyens d'obtenir des princes souverains des Pays-Bas la permission dite amortissement. En effet les établissements ecclésiastiques religieux, considérés comme main-morte, ne pouvaient recevoir de nouveaux biens sans une permission des souverains du pays. De même il fallait obtenir des seigneurs, pour les biens dépendant d'eux, une permission analogue, et un arrangement sauvegardant ou compensant le droit de relief, les droits sur les ventes et autres mutations ; cela se réglait souvent par un droit d'indemnité et la désignation d'un « homme vivant et mourant » censé propriétaire pour donner lieu au relief.

La dotation.

M. Le Vasseur prépara donc et remit à Dom Le Clerc une déclaration de ce qu'il destinait à la fondation. Elle fut reproduite dans la requête qui, par le prieur de Tournai accompagné du sous-prieur de Valenciennes, fut portée à la cour de Bruxelles où celui de Gosnay avait de puissants amis ; les lettres, encore existantes à Arras, par lesquelles les Archiducs Albert et Isabelle accor-

dèrent l'amortissement, sont du mois d'avril 1618. Aussitôt après, l'acte de donation et fondation fut établi le 10 du même mois devant Jean et Allard Cuvillon, notaires à Lille. Ci-dessous la liste des biens désignés dans ces pièces.

1° « la terre, cense, fief et seigneurie dudit Boutillerie, avec ses appartenances et appendances », c'est-à-dire 50 bonniers 708 verges, les rentes seigneuriales et autres droits sur 120 bonniers ou environ de terres cottières ; les redevances de 14 arrière-fiefs ;

2° le fief et cense de Termesch, soit 25 bonniers environ et quelques rentes seigneuriales, à Frelinghien au-delà de la Lys ;

3° 3 bonniers environ de terres voisines, sur Houplines ;

4° une cense et maison au village d'Esquermes, à Loos et à Wazemmes, 21 à 22 b. ;

5° 12 bonniers de terre à labour à Emmerin ;

6° le fief et cense de Laiens à Allennes lez Marais, 23 b. 3 cents ;

7° 30 b. 10 c. en une seule masse à Flers et Annappes ;

8° 4 b. dits le fief Courtois, en la paroisse de la Magdelaine, vers l'abbaye de Marquette ;

9° 5 b., le fief Despretz, à Fournes ;

10° une cense dite de Lacquerie, d'environ 16 b., sur Prêmesques et Houplines ;

11° une petite maison en la ville de Lille, rue de la Nef ou marché au Verjus, avec son jardin et un autre plus grand aboutissant à la rue des Pères Jésuites et à la propriété de M. de Fourmestraux des Wazières.

Cela donnait un total de 187 bonniers environ hors de Lille, soit à la mesure de cette ville 265 Ha. d'aujourd'hui. Le premier et le second article dépendaient directement des Archiducs, salles de Lille et d'Ypres, et comportaient droits de seigneurie ; le quatrième en dépendait de même, par la prévôté d'Esquermes. Pour les autres, arrières-fiefs ou terres cottières, la donation (copie Archives du Nord, 5 B. 296) décrit de qui et en quoi ils dépendaient, les redevances et rentes dont ils étaient chargés. La propriété du tout devait être transmise aux Chartreux lors du trépas du donateur seulement, par les soins de parents du côté de sa femme, les de Fourmestraux et Dragon, et de deux laboureurs. En attendant et alors, le revenu devait servir d'abord à construire et achever les bâtiments, puis à nourrir autant de religieux qu'il le permettrait, comme aux autres nécessités de la famille ou personnel de la Chartreuse, « pour y faire et exercer le saint service divin comme il convient. » Les Chartreux devaient demander les amortissements aux frais et dépens de l'Ordre.

On peut remarquer que les biens ainsi donnés provenaient les uns du neveu de Jean Le Vasseur, d'autres de lui-même, d'autres de sa sœur. Dans sa lettre du même mois d'avril, offrant la donation aux Chartreux, il en indiquait le revenu comme étant de cinq à six mille florins ou francs de France. Un document de 1626, commentant l'entreprise, évalue les constructions nécessaires à 100.000 florins, et la « petite dotte annuelle de 5 à 6.000 florins » à un capital de 100.000 florins également. A quoi ces sommes correspondraient-elles aujourd'hui ? On voit dans les papiers mêmes de la Chartreuse qu'en 1790 la livre de France, qui devint sensiblement la valeur du franc établi peu après, valait 1 livre 60 parisis de Flandres, monnaie fictive employée dans les comptes ; or un florin correspondait à 2 livres de Flandre, donc à 1 fr. 25 d'avant-guerre. Il est bien difficile de pousser davantage la comparaison entre ce

qu'étaient aux diverses époques la valeur des pièces réelles de monnaie, les prix d'objets et de journées aux mêmes moments, et ce que sont les monnaies et prix à présent. On peut cependant dire sans hésiter qu'à construire et entretenir la Chartreuse, Jean Le Vasseur a employé au taux d'aujourd'hui un capital de plus d'un demi-million ; il serait de bien davantage encore s'il était vrai que la livre française de 1610 à 1643 valait 3/4 de plus qu'en 1774-1834, et si les comptes étaient faits d'après cette monnaie réelle.

nombre d'uyt au 1618

Jean Le Vasseur



VDR

UNE SIGNATURE DE JEAN LE VASSEUR EN 1618

(Archives du Pas-de-Calais, Chartreux de la Boutillerie, carton II, liasse 10.)

LES ARMOIRES DE L'ORDRE DES CHARTREUX

« Le monde tourne, la croix demeure ». Saint Hugues de Grenoble vit en songe sept étoiles représentant l'arrivée de saint Bruno et ses compagnons.

LES SCEAUX DE LA CHARTREUSE N. D. DES DOULEURS A LA BOUTILLERIE

(D'après photo Grande Chartreuse.)

La fondation.

Le Rév. Père général des Chartreux était alors (1600-1631) Dom Bruno d'Hafringues, de Saint-Omer (1).

Mis au courant par Dom Le Clerc, il l'avait envoyé sur place avec les deux visiteurs de la province de Picardie, afin d'inspecter le terrain de la Boutillerie

(1) Le diocèse d'Arras avait donné à l'Ordre Pierre Le Franc, de Béthune, l'un des premiers compagnons et successeurs de Saint Bruno, et le Rév. Père Jérôme Marchand (1588-1594).

proposé pour la construction, et d'étudier l'importance des revenus assignés. Le Chapitre général de mai 1618 reçut à la fois leur rapport et la demande du fondateur, le tout en latin.

Les commissaires présentaient Jean Le Vasseur comme bourgeois de l'illustre ville de Lille, remarquable entre tous par les mérites de ses vertus et de ses mœurs, riche en cens (revenu) non moins qu'en sens, passant pour admirablement habile, élevé plusieurs fois aux plus hautes charges civiles. « Il a projeté, continuaient-ils, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, d'employer en œuvres pies une partie de ses biens, de fonder un nouveau couvent de Chartreux doté de revenus suffisants pour nourrir, chauffer et entretenir dix-huit ou vingt religieux... Avec le conseil de certains d'entre nous, il a choisi un de ses domaines, nommé la Boutillerie, comme le plus convenable pour l'édification du monastère, à trois milles environ de la ville de Lille et un mille de la place forte qu'on appelle Armentières. De fait ce lieu est planté de très nombreux arbres, entouré d'eaux qui l'arrosent ; de ses deux cents mesures de terre, la partie qui semblera la plus convenable sera employée pour la construction de l'église, du cloître et autres locaux nécessaires, le reste sera laissé en pâturage et cultures... On ne peut guère en trouver de plus approprié à la solitude cartusienne, de plus éloigné de tout bruit ; les choses nécessaires du dehors lui viendront par les villes susdites et par le fleuve distant d'un mille seulement. Les revenus des domaines assignés en dotation, et dont déclaration est jointe, s'élèvent à la somme de six mille florins ou environ... nous les croyons suffisants pour la subsistance de dix-huit ou vingt religieux avec le personnel nécessaire... »

Dans sa lettre offrant la dotation, le fondateur déclarait se réserver, sa vie durant, l'entier usufruit et la pleine administration du revenu, soit 5 à 6.000 florins ou francs de France, pour l'employer, avec d'autres ressources encore moyennant la grâce de Dieu, uniquement à la construction des édifices, puis à l'entretien des religieux et aux autres nécessités de la maison. Il demandait que si la mort l'atteignait on achevât son œuvre, établit l'office divin, fit prier les religieux pour le salut de son âme, de son épouse, de tous ses parents. « Je prie humblement vos vénérables paternités, ajoutait-il, d'accepter cette donation et oblation que dans la simplicité de mon cœur j'ai offerte avec joie au Seigneur ; entre vos mains je la présente à mon Dieu, pour sa plus grande gloire, celle de sa très sainte Mère, des bienheureux Jean Baptiste et Bruno, patrons de votre saint ordre. »

Le 17 mai, selon le désir de Jean Le Vasseur, les trois prieurs les plus proches, ceux de Valenciennes, Tournai et Gosnay, furent désignés par le Chapitre général pour accepter « cette nouvelle plantation », et faire avec lui tout le nécessaire pour poursuivre l'œuvre. Avec le visiteur ils vinrent à la Boutillerie pour le remercier au nom de l'Ordre, lui apporter une lettre du R. P. Général : elle lui accordait une messe de Notre-Dame dans tout l'Ordre après sa mort, le félicitait d'user de ses biens comme d'un prêt fait par Dieu, de les Lui faire revenir pour s'assurer un solide trésor de possessions éternelles ; elle engageait cet « homme de Dieu » à poursuivre l'œuvre qu'aiderait la prière de l'Ordre. Reçus avec grande joie, les religieux demeurèrent là quelques jours avec lui pour conférer sur le plan de la maison, l'emplacement de l'église et des gros bâtiments ; ils apprécièrent beaucoup la prudence et la modestie de toutes les paroles et les actions de leur hôte.

Le 11 août suivant 1618, il posait la première pierre et faisait commencer les travaux.

Les formalités.

Dans leurs deux requêtes adressées aux Archiducs au sujet de l'amortissement et de son règlement, les délégués des Chartreux avaient fait valoir, entre autres motifs, les charges de leurs maisons ravagées par les Huguenots, la fidélité de leur Ordre à sa discipline depuis plus de cinq cents ans, la sainte et généreuse inspiration de Jean Le Vasseur pour l'honneur et l'avancement de la foi, l'intérêt qu'il y avait à mener rapidement la construction, afin d'y mettre au plus tôt des religieux priant jour et nuit pour la prospérité des souverains.

L'autorisation accordée en avril admettait le transfert des biens à condition que toutes les parties ainsi amorties demeurassent sous la juridiction ordinaire tant médiate qu'immédiate de Leurs Altesses ; elle maintenait aux Chartreux la seigneurie vicomtière avec plantation d'arbres le long des chemins de leurs ténements, ainsi que les autres émoluments comportés par cette justice, à l'exception des matières criminelles et autres « haulteurs ». Elle demandait une indemnité de 3.000 florins, une reconnaissance annuelle, deux messes solennelles chaque année, 10 livres de relief au décès d'un homme vivant et mourant ; ce droit fut réduit plus tard à 3 livres. Le 16 juillet, de nouvelles lettres dispensaient de verser les 3.000 florins, à condition de les employer à construire deux cellules de la future Chartreuse, dans un lieu des plus honorables, en mémoire perpétuelle l'une de l'Archiduc Albert, l'autre de l'Infante Isabelle, avec leurs armoiries respectives taillées en pierre. Les formalités consécutives à l'amortissement archiducal s'achevèrent le 24 janvier 1619 par la quittance.

Dès le mois de mars 1618, des démarches analogues avaient obtenu de quelques seigneurs l'amortissement des biens dépendant d'eux sous la suzeraineté des Archiducs, ainsi que des arrangements favorables au sujet des redevances. Les mêmes formalités continuèrent auprès d'autres en 1621, 1624, etc. ; elles ne s'achevèrent qu'après la mort de Jean Le Vasseur. Ceux qui accordaient des conditions de faveur demandaient souvent d'avoir part aux prières et bonnes œuvres, ou la célébration d'anniversaires perpétuels à leurs intentions.

On s'occupait aussi d'obtenir des mesures préservant la Chartreuse de servitudes gênantes ou onéreuses. Un sentier, allant de Fleurbaix à Fromelles, traversait le futur enclos, où le passage serait un danger pour la tranquillité et solitude, le poisson des fossés, les autres provisions. Le 27 octobre 1621, au nom du roi, l'Infante en accordait la suppression, à condition de remettre en état et entretenir perpétuellement, jusqu'au débouché de la voie supprimée, les grosses pierres faisant sentier commode tout près de là, le long du grand chemin de Fromelles ; c'est ainsi que le cadastre de cette commune indique derrière l'enclos une « ruelle éteinte ».

Plus laborieuse fut l'affaire des logements de troupes, des frais à répartir pour logement, passage et rafraichissement des gens de guerre. Les difficultés existant à ce sujet entre Fleurbaix-Lalloeu et La Boutillerie avaient motivé des sentences du Conseil privé des Archiducs en 1603 et 1608, un accord en 1612. En juin 1621, curé, échevins et greffier vinrent demander à M. Le Vasseur de verser une fois pour toutes 200 florins pour leur église afin d'exempter de ces charges la cense et ses terres. Il y eut en avril 1622 des lettres de sauvegarde données par l'Archiduchesse pour protéger la nouvelle chartreuse, son enclos, la basse-cour et les biens, à la fois contre les troupes et contre les cotisations de logement réclamées par Fleurbaix ; le blason des armes de Sa

Majesté pouvaient être mis aux avenues pour signifier cette protection. L'année suivante, des lettres de Bruxelles, obtenues à la requête des prieurs de Valenciennes et Tournai et mises en placard le 5 juillet 1623, précisèrent sur le même point les clauses de l'amortissement par lesquelles la Chartreuse avait les mêmes privilèges que les autres de la région, et, pour ses propriétés de la Châtellenie, le régime des autres biens ecclésiastiques du quartier. Pour que les religieux pussent être tout entiers au service divin, la Chartreuse, le censier, les terres dont les récoltes se renfermaient dans la basse-cour étaient déclarés exempts dorénavant de logements de troupes et tous frais auxquels on voudrait les faire contribuer comme étant d'un hameau de la paroisse. Par contre, le censier ne pouvait rien attendre de Fleurbaix, et devait continuer à payer les impôts et tailles de la Châtellenie de Lille. Ajoutons en passant que la part d'impôts assignée chaque année au hameau par les Etats de Lille était réduite en proportion de l'exemption partielle dont jouissaient les religieux.

Encouragements.

Dans les débuts des constructions, Jean Le Vasseur eut la satisfaction de voir s'augmenter les ressources qu'il avait affectées à sa Chartreuse. La renonciation du chanoine Destrompes, en mars 1619, lui permit d'y ajouter les onze bonniers de la chapelle de la Boutillerie, au revenu annuel d'environ 300 florins. Un de ses amis de Lille, Mathieu le Charle ou Le Turle, y ajouta en 1621, moyennant un obit annuel, 3 bonniers 1/4 sur la Boutillerie, Fromelles et Le Maisnil, en même temps qu'était donné un calice d'argent doré. En la même année, sa belle-mère Madame Déliot lui destinait par testament une rente au capital de 4.000 florins, au cours annuel de 250 florins, pour une messe basse quotidienne aux intentions de sa famille à partir de son décès, dans le nouveau couvent ou provisoirement celui de Tournai. En 1622 le Magistrat et les Etats promirent de faire bâtir chacun une celle ou demeure de religieux avec verrière — armoriée sans doute — et partie correspondante du cloître ; toutefois en 1682 les Chartreux réclamaient encore l'exécution de cette promesse faite « en considération des bons agréables services faits par le Sieur Le Vasseur à cette ville ». En 1626 un autre rentier de Lille, Antoine Decroix, faisait don de cinq cens de terres enclavés dans les terres de la ferme sur Le Maisnil.

En ces occasions, comme devant les premières faveurs obtenues des Archiducs et des seigneurs, M. Le Vasseur se réjouissait des heureux commencements, sans toutefois se glorifier : il n'en devenait que plus humble, confus de voir Dieu seconder ses desseins au delà de ses espérances, et encouragé d'autant à les poursuivre. Il disait volontiers et ingénument que Dieu lui avait donné le premier mouvement, lui avait continué la bonne volonté, lui avait fourni des moyens inopinés et inespérés, bref était le principal auteur, lui-même n'étant qu'un simple outil dont le Ciel avait voulu se servir.

Son biographe ajoute cependant, et avec raison, qu'il avait mérité l'esprit de sagesse accordé seulement aux âmes humbles et mettant toute leur confiance en Dieu, la bénédiction de ses travaux et entreprises, l'augmentation de ses biens et revenus, l'emploi de sa personne à la direction et l'accomplissement d'un tel ouvrage.

Persévérance.

De cet ouvrage l'importance était telle qu'on l'appela parfois œuvre vraiment royale, et que l'Archiduc Albert n'aurait osé l'entreprendre. Rien ne la

souligne mieux que la lettre adressée le 4 janvier 1626 au prier de Valenciennes par l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, prié de s'intéresser au projet d'une nouvelle Chartreuse sur un terrain donné près de Douai. Il signale l'immensité des ressources nécessaires, déclare qu'employer 100.000 florins pour bâtir et 100.000 pour constituer une petite dot annuelle est une entreprise de roi ; il ne croit pas qu'il se trouve homme assez hardi pour l'entreprendre. « On en voit quelque exemple, dit-il, en l'emprise qu'a fait le sieur Vasseur au quartier de Florbaix, laquelle traîne plusieurs années nonobstant les grands moyens qu'il y a apporté. » (Arch. Nord., 62 H 102).

De fait Jean Le Vasseur allait consacrer à l'édification de « sa chère Chartreuse » les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il y mettrait le meilleur de ses ressources, comme aussi de son temps, dans la mesure où le bien public ne le réclamerait à Lille. Les événements politiques l'empêcheraient même de voir sur terre l'achèvement de son œuvre, et la Providence lui demanderait de porter jusqu'à ce point son détachement et son mérite. Jamais il ne cessa de poursuivre son effort. Quand en 1623 on lui avait proposé un emploi à la cour, il avait répondu que laisser cette œuvre inachevée serait résister à une volonté de Dieu qui lui était manifestement connue ; il n'accepta même pas de déléguer à un autre la direction des travaux. En 1638 le P. Martin Lhermitte écrit que le fondateur vit en verte vieillesse et emploie tous les ouvriers qu'il peut avoir à la main, sans jamais désister ni pour les traverses des amis ni pour les orages du temps ennemi.

Le Chapitre général de 1627 manifesta de nouveau la reconnaissance de l'Ordre envers celui qui « ne cessait de faire tant par ses soins assidus et ses travaux inlassables ». Pour en empêcher l'oubli et l'unir de plus en plus à l'Ordre, il lui accordait les privilèges spirituels des plus grands bienfaiteurs, entre autres l'anniversaire perpétuel dans toutes les maisons. De tels anniversaires, nous écrit-on de la Grande Chartreuse actuelle, continuent de s'acquitter dans les monastères subsistants, ou rétablis, ou nouvellement fondés, et chaque dimanche au Chapitre de None sont annoncés ceux de la semaine. Si chaque année vers le 19 avril le nom de Jean Le Vasseur est ainsi cité malgré près de trois siècles écoulés, il l'a certes bien mérité.

La construction.

La construction de la Chartreuse se fit donc sous la direction de M. Le Vasseur lui-même, dont on put dire plus tard qu'il avait « contribué tout ce qui lui a été possible par ses ordres, conseils, ordonnances, directions et présence assidue aux bastiments d'icelle. » Peu après la pose de la première pierre, le R. P. général accorda le frère Nicolas de Sauty, de la maison de Valenciennes, pour aider de son travail et de ses connaissances en matière de constructions, et pour surveiller les ouvriers en l'absence du fondateur ; il allait demeurer là pendant 30 ans.

En 1618 furent établis les fondements non seulement du quartier des hôtes et du personnel mais aussi de la salle du chapitre et d'une partie du petit cloître, avec permission donnée par Mgr. Ottemberg, évêque d'Arras, pour commencer ces locaux monastiques. Le quartier des hôtes fut entièrement construit en 1619, mis en état de recevoir en 1620 ; ses caves durent, l'année suivante, être améliorées contre l'invasion des eaux, et M. Le Vasseur écrivit des recommandations à ce sujet. Le document de 1621, concernant le sentier, parle de la fermeture des murailles ; un autre, d'avril 1622, mentionne la basse-cour

qui se bâtit présentement ; un troisième, d'un an plus tard, parle de l'enclos dans lequel elle doit se trouver. Dom Cuvelier relatant les constructions ne s'occupe que du couvent proprement dit, non des murs d'enclos et de la ferme. Nous croyons d'ailleurs que la ferme ne fut pas reconstruite, mais conservée en majeure partie à l'intérieur des murailles. Quant à la maison du propriétaire, si elle existait encore dans le second ilot, la construction du quartier des hôtes lui fit perdre sa raison d'être. (Un moulin à cheval s'y trouvait dès 1659.)

De 1621 à 1625 ou 1626 les locaux domestiques et généraux, à l'exception de l'église, furent continués et entièrement achevés : cuisine, chambres des frères à l'étage, brasserie, boulangerie et tous autres bâtiments à l'entour de la petite cour ; petit cloître, réfectoire, chapitre, chambre du sacristain ; tour voisine qui devait recevoir l'horloge et le carillon, donner accès à la future bibliothèque et aux greniers situés au-dessus du chapitre. Parmi les locaux non spécifiés était un lavoir contre la cheminée de la cuisine, avec un puits d'eau de source qu'il avait fallu creuser jusqu'à plus de 60 pieds depuis le pavement.

La construction de l'église conventuelle se préparait en même temps par un très grand amas de grès, pierres blanches, briques, bois et tous matériaux nécessaires. La bénédiction de la première pierre était envisagée en juin 1626 : les vicaires généraux du siège vacant d'Arras avaient permis de la faire accomplir par Mgr. Van der Burck, archevêque de Cambrai. Elle ne fut faite cependant que le 25 septembre 1627 par le nouvel évêque d'Arras, Mgr. Boudot. Outre les fondements de l'église il bénit la première pierre du grand autel et la posa en son lieu, devant le Prieur de Valenciennes devenu visiteur de Picardie, celui de Tournai, Dom Le Clerc, plusieurs autres personnes. Après un an d'arrêt pour tassement des fondations, M. Le Vasseur fit élever les murailles jusqu'aux entablements. En 1630-1631 la charpente fut posée, y compris celle du clocher du chœur ; l'église fut couverte et voûtée. La cloche, dénommée Marie, fut bénite le 31 juillet 1631 par Maître Philippe Lefebvre, pasteur de Fromelles, portant le titre, alors personnel et non local, de doyen de chrétienté du doyenné de La Bassée ; les parrains furent M^e Adrien Binet, pasteur de Fleurbaix, et Mathieu le Charles, bienfaiteur déjà cité.

L'aménagement de l'église continua par la préparation des vitraux, datés de 1636-1638, par celle des formes ou stalles du chœur des Pères, achevées et mises en place en 1636. Les travaux de boiserie, pour la chapelle et ailleurs, furent l'œuvre d'un second frère venu de Valenciennes en 1635 au plus tard, frère Laurent Bodehaine.

La construction du grand cloître et des cellules de religieux, commencée après celle de l'église, continua en 1636-1638, « un peu lentement » à cause de la guerre déclarée en 1635. Le cimetière, placé tout au milieu, fut bénit le 30 août 1639.

En 1638 M. Le Vasseur fit bâtir dans la cour touchant à la porte du monastère la nouvelle chapelle à l'usage des habitants de la Boutillerie.

Une description de 1638.

Dans son « Histoire des Saints de la Province de Lille, Douay et Orchies », datée de 1638, le P. Martin Lhermitte, jésuite armentierois, donne de « la Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs près d'Armentières » la seule description d'ensemble qui subsiste. L'orthographe en sera ci-dessous quelque peu rajournée ; droite et gauche doivent s'entendre de l'édifice, non du spectateur.

« Ce monastère imite la Jérusalem céleste ou une ville assise en carré, qu'une muraille d'étendue extrême environne avec le jardin. Au milieu est le grand cloître dont chaque face est de quatre cents pieds, et un angle regardant l'orient d'hiver affranchit le reste des mauvais vents autant qu'il est possible. Là-dedans sont compris 24 appartements de religieux, chacun de 50 pieds en carré.

« Le petit cloître y tient du côté d'orient, et prête toutes les commodités désirables à une communauté : Chapitre en bas, bibliothèque bien ample en haut, réfectoire auquel est contigu un autre carré qui renferme les offices familiers vers le nord.

« Le tout est posé derrière le bâtiment magnifique des hôtes et du procureur, lequel s'élève à l'orient entre deux églises qui laissent voir des fenêtres : l'une à gauche, bâtie pour la paroisse, et le frontispice de la grande à droite.

« La grande église, vouée à Notre-Dame des Douleurs et aux Patrons de l'Ordre, est dressée jusqu'au comble en juste proportion avec l'amplitude du cloître. Douze autels sont placés de telle sorte que l'église et six chapelles s'appuient mutuellement. Le chœur est ample, ses stalles belles ; par de dévotement sentences le vertueux fondateur montre qu'il n'y veut d'autre place qu'une sépulture... »

Cette description est d'environ six ans avant la mort de Jean Le Vasseur. Lors de cette mort, en avril 1644, la maison était entièrement achevée quant aux murailles et aux couvertures. La salle du chapitre et le réfectoire étaient pavés et en état ; quelques meubles manquaient au réfectoire. A l'église, le grand autel était posé, le chœur des Pères pavé. Au grand cloître, toutes les voûtes étaient achevées, sauf une longueur d'environ quinze pas ; il y avait trois ou quatre cellules meublées et habitables.

Cf. — Dom Cuvelier. — Archives Nord : 5 B, 296, 313. - B, 1525 (17.424), 1649, 1837. - 62 H 102. — Archives Pas-de-Calais : H... ; Chartreux de la Boutillerie, I, 7., et II, 2. — Archives Grande Chartreuse : registre N. D. des Douleurs.

LES DÉBUTS DU MONASTÈRE

ET LA

MORT DU FONDATEUR

Inaugurations.

Le grand désir de Jean Le Vasseur était d'achever et meubler le plus tôt possible les édifices nécessaires pour l'établissement des religieux dans la Chartreuse et la digne célébration du service divin, de quitter alors le tumulte et les tracas de la ville pour se retirer dans la solitude de son monastère, jouir du fruit de ses travaux et terminer tranquillement ses jours dans les bras des religieux ses chers enfants adoptifs. Un suprême sacrifice allait lui être demandé. Pour Dieu seul il voulait la gloire ; au ciel seulement il aurait sa récompense.

Il connut quand même des satisfactions partielles. Le 28 août 1639 la messe fut célébrée pour la première fois dans le monastère ; sa présence n'est pas relatée mais elle ne fait pas de doute. Ce fut dans la salle du Chapitre : elle devait suppléer l'église jusqu'à la consécration de celle-ci, et les Vicaires généraux d'Arras avaient donné les autorisations nécessaires. Le célébrant fut le Père Venty, longtemps confesseur des Pauvres Claires de Lille.

Jean Le Vasseur commença-t-il alors de dire son Nunc dimittis ? Toujours est-il que ses préparatifs de mort suivirent de près cette journée. Il s'était fait préparer une tombe à l'endroit même, dit Martin Lhermitte, où il avait échappé à la mort dans la chute d'une grosse pierre qui l'avait simplement frôlé à la poitrine. C'était un caveau dans le chœur des religieux, devant le maître-autel. Délégué par les vicaires-généraux d'Arras, M. Lefebvre, curé de Fromelles et doyen de chrétienté, assisté de M. Antoine Blave, chapelain de l'autel Notre Dame au Maisnil, bénit ce caveau puis le futur cimetière, le 30 août. Jean Le Vasseur était présent avec son serviteur André Dumoulin, ses neveux, M. et M^{me} Jean De Lannoy. Quelques semaines plus tard, le 26 septembre, il passait devant notaire l'acte de partage de la plupart des biens disponibles qu'il laisserait à son trépas, entre ses quatre neveux et nièce, enfants de ses sœurs : Jean, Jacques et Paul De Lannoy, Marie Du Rivage dame Caron ; il voulait « maintenir paix et concorde » entre eux.

Il semble que durant quelque temps, pour le fondateur quand il venait comme pour les deux frères qui l'aidaient et pour les habitants, les messes continuèrent d'avoir lieu dans l'ancienne chapelle de la Boutillerie : M^e Jean Morillon était encore chapelain en juin 1642 et l'on ne voit pas mention d'une bénédiction provisoire de la nouvelle chapelle entre 1638 et 1644. Bientôt cependant le monastère vit célébrer des messes dans sa salle du Chapitre d'une manière permanente : en juin 1641 les premiers Pères Chartreux en prenaient enfin possession, et jusque fin septembre 1792 ce fut chaque jour l'offrande répétée du sacrifice eucharistique, entretenant la présence continue du Dieu-Hostie sur cette terre sacrée.

Le Chapitre général de 1641 avait pris la décision suivante : « La nouvelle maison des Douleurs de la bienheureuse Marie près de la ville de Lille étant construite et achevée, sur les instances d'illustre et magnifique seigneur Jean Le Vasseur son fondateur, nous y nommons prieur le Vénérable Père Dom Jean de Meldeman, relevé à ces fins du priorat de la maison de Bon Lieu. » En même temps était nommé procureur de la nouvelle Chartreuse celui de Tournai, Dom Hugues Cuvillon, le même dont la vêtue et la profession avaient eu leur rôle dans les origines du couvent, et qui demeurait l'intime de Jean Le Vasseur ; était désigné pour venir également un autre profès de Tournai, dom Philippe Béharel. Dom Le Clerc, quoique devenu prieur de Bruxelles et visiteur de Teutonie, eut la joie d'être désigné pour les introduire ; il l'avait bien méritée, après avoir été longtemps député à la direction de la nouvelle Chartreuse quand il était prieur de Tournai et visiteur de Picardie.

Les Pères arrivèrent le 20 juin 1641 ; le délégué de l'Ordre installa le prieur et le procureur, et le prieur institua sacristain Dom Béharel. La messe fut chantée, dans le Chapitre, par Dom Le Clerc le lendemain, par Dom Frieur De Meldeman, le lundi suivant fête de Saint Jean, en présence du « bon seigneur fondateur ». Il semble que dès 1637 avait eu lieu la formalité qui conférait à l'Ordre la possession réelle et la jouissance des biens donnés par la fondation : la « mise de fait » décrétée par commission d'usage donnée du siège de la gouvernance de Lille ; il y avait eu alors correspondance à ce sujet entre Jean Le Vasseur et Dom Le Clerc : celui-ci était encore à Tournai, jusqu'à son transfert à Gand par carte du chapitre en la même année. La chose n'empêchait pas le fondateur de diriger encore l'achèvement du couvent ; il put même s'occuper plus ou moins de son fonctionnement sous les moines.

L'arrivée des religieux n'amena pas l'établissement de la vie cartusienne avec toute son observance et l'office divin de jour et de nuit en communauté. L'église n'était pas consacrée, les religieux n'étaient pas assez nombreux. Il fallut encore attendre quatre ans pour l'office, bientôt interrompu d'ailleurs, et le fondateur n'y fut de corps qu'au fond de son cercueil et de son caveau.

La guerre.

D'où venaient donc toutes ces lenteurs ? de la guerre entre la France et l'Espagne alliée de l'Autriche, dont publication fut faite à Arras le 25 juillet 1635. Il fut jugé prudent de faire renouveler, le 17 novembre 1635, les lettres royales exemptant de logements et frais de troupes la Chartreuse et sa cense. L'année suivante il y eut accord entre ceux de Fleurbaix et ceux de la Boutillerie ; M. Le Vasseur donna 200 florins pour la part du hameau. Peu à peu approchèrent les armées françaises, ou plutôt les armées composites à la solde de la France. Ainsi commençait pour de longues années le régime des contributions de guerre imposées par les envahisseurs, des lettres de sauvegarde à obtenir des souverains ou officiers pour se préserver contre les exigences et réquisitions des deux adversaires, contre les pillages et exactions.

Arras avait été prise en 1640, La Bassée le fut au printemps 1642 ; l'armée française vint jusqu'aux portes de Lille et d'Armentières, ravageant et brûlant sur son passage. Les trois fermes des Chartreux, à Esquermes, Allennes-les-Marais et Prêmesques, furent entièrement brûlées ; le bruit courut, même dans Lille, que la nouvelle Chartreuse était réduite en cendres. Ce fut seulement sur la fin de l'année que l'armée de France quitta la Châtellenie ; on fixa les contributions de guerre à lui payer pour être épargné par les garnisons d'Arras et

La Bassée. Jean Le Vasseur profita de cette accalmie pour commencer de rebâtir la plus proche des trois fermes, celle de Prêmesques, qui fut à peu près achevée l'année suivante. Quant à celles d'Esquermes et d'Allennes, menacées d'être brûlées de nouveau, il jugea préférable d'attendre la fin de la guerre.

Ces pertes et dépenses retardaient d'autant le parfait achèvement de la Chartreuse. Toutes les mauvaises nouvelles, vraies ou fausses, le fondateur les avait apprises néanmoins avec une résignation admirable, sans montrer de trouble, inquiétude ou impatience, bien que ce fût l'écroulement de ses projets. A qui le plaignait il répétait toujours les paroles de Job éprouvé. Les Chartreux étaient en admiration devant tant de vertus. Au Chapitre de juin 1642, le R. P. général ne faisait que parler de lui, de sa vie édifiante, de ses vertus héroïques. Il lui écrivit d'ailleurs en ces termes : « Monsieur, Dieu montre ses merveilles en vous, qui au milieu des grandes ruines qu'avez souffertes et souffrez dans vos biens demeurez ferme en vos saintes entreprises et continuez une œuvre pour la gloire de Dieu qui sera d'autant de durée que ce monde mesme, où sa divine Majesté puisse estre éternellement louée ; courage digne de vous et de votre vertu. J'approuve aussi grandement votre prudence de ne pas vous charger de plus grand nombre de religieux que n'en avez, jusqu'à ce qu'il plaise à ce grand Dieu de commander que ces troubles et remuemens de guerre soient appaisés... »

L'exil.

Le vieillard n'avait même plus la joie d'aller voir cette maison pour laquelle il avait tant travaillé, converser avec les religieux qu'il aimait comme ses enfants. Si privé qu'il en fût, il n'osait plus se rendre à La Boutillerie : les soldats des villes voisines ne faisaient que courir çà et là, et l'on entendait fort souvent parler des mauvais traitements qu'ils faisaient subir aux personnes rencontrées sur leur passage.

Il y était cependant toujours présent de cœur et d'esprit. Il aimait à en parler, à en recevoir des nouvelles par toutes les occasions qui se présentaient. Rien ne s'y faisait que par son ordre et avec son agrément. Dom Prieur, et plus encore Dom Procureur et frère Laurent, avaient soin de lui rendre compte de tout ce qui s'y passait, de lui demander tout ce qui y manquait, de prendre de lui conseil et avis pour les ouvriers, les valets, et généralement tout ce qui arrivait ou était à faire. De son côté il se faisait un plaisir de les écouter, de recevoir de leurs lettres, de leur envoyer ce qu'ils demandaient, de les pourvoir de tout ce qu'il fallait pour leur nourriture et leur petit ameublement, comme s'il n'avait rien eu d'autre à penser et à faire.

Dans une lettre qu'il écrivit aux Chartreux de Tournai on peut remarquer les sentiments qui l'animaient dans cette épreuve. Les religieux de la Boutillerie se préoccupaient de pouvoir chanter selon l'usage de l'Ordre l'office divin dès que possible, et tout au moins des Messes. Déjà, depuis le 17 août 1641, ils avaient accepté le transfert à eux fait de la fondation de M^{me} Déliot pour une messe basse quotidienne, qui devait être la première, et le Chapitre de 1643 ratifia la chose en admettant que ce fût la messe de Notre-Dame célébrée chaque jour après la grand-messe conventuelle ; il y eut donc toujours à la Chartreuse messe pour Antoinette Duhot, son mari, ses enfants dont M. et M^{me} Le Vasseur, ses père, mère et autres parents trépassés. Pour les offices chantés il fallait des livres, et tout d'abord des Graduels pour les messes. Les maisons de la province, toutes sollicitées par démarches, n'en

ayant pas de disponibles, un religieux de Tournai, Dom André Cordonnier, fut envoyé à la Boutillerie par les Supérieurs au printemps 1643, du consentement de M. Le Vasseur, pour écrire en lettres moulées ou romaines les livres les plus nécessaires et pressants ; il allait faire ainsi un livre des oraisons à chanter au pupitre et deux beaux graduels en vélin, jusqu'à son départ forcé de septembre 1645. La Chartreuse de Tournai fit don de quatre grands livres de répons, imprimés en deux tomes chacun par un ancien prier qui avait fondu les caractères. Jean Le Vasseur la remercia comme s'il avait été lui-même le bénéficiaire. Il écrivait que son plus grand bonheur, pendant le peu de temps qu'il avait encore à passer en ce monde, aurait été de voir utiliser ces livres en assistant à l'office de jour et de nuit autant que ses forces l'eussent permis ; il redisait qu'en bâtissant une Chartreuse il avait toujours prévu et souhaité d'y finir ses jours dans la retraite et la solitude, dégagé de tous les embarras et affaires du monde, uniquement occupé de son âme, de son salut, de travailler à sa perfection et servir Dieu de toutes ses forces. Mais, ajoutait-il, Dieu dont les hommes doivent toujours non pas sonder et vouloir pénétrer les desseins et dispositions, mais les révéler et adorer tous comme justes et équitables, avait permis qu'une funeste guerre déjouât les siens.

On voulut néanmoins lui procurer la joie de revoir son monastère. Le R. P. général, l'en sachant privé, fit intervenir à la cour de France le prier de la Chartreuse de Paris. Celui-ci, grâce aux amis qu'il avait là, obtint du roi en faveur de Jean Le Vasseur une sauvegarde pour sa Maison et « une sauve conduite » pour sa personne, afin qu'il pût y aller et venir librement et sans crainte ; était jointe une lettre particulière de Sa Majesté très chrétienne au gouverneur de La Bassée. Le paquet arriva de Paris à Valenciennes et l'on demanda au destinataire comment le lui faire parvenir, exprès et messenger ordinaire étant des moyens également périlleux. Il répondit en priant instamment de n'en rien faire et de n'en plus parler. Ces faveurs, dont il avait voulu empêcher la demande, il les jugeait très dangereuses pour lui, pour la maison de la Boutillerie et les autres maisons de l'Ordre dans la région : rien ne demeurait secret, et la découverte de relations avec les ennemis aurait exposé à la ruine et désolation totale ; provoquer quelque soupçon aurait déjà été un malheur. Dom Cuvelier voit là une nouvelle preuve de la sagesse et expérience politique de Jean Le Vasseur, en même temps que de son loyalisme, de son grand et fidèle attachement envers son souverain, alors le roi d'Espagne : il ne voulait donner au gouverneur de Lille, aux officiers du roi ou qui que ce fût, occasion de mécontentement, ombrage ou soupçon.

La réponse du fondateur au Prier de Valenciennes ajoutait, en en bénissant Dieu, que jusqu'alors ni les religieux ni la maison n'avaient souffert aucune incommodité, qu'il tâcherait de les pourvoir de tout ce qu'il leur croirait nécessaire, qu'il recommandait et la maison et sa personne à la sauvegarde et protection du grand Dieu, qu'il Le priait incessamment de lui faire par là mériter ses grâces dans les religieux, de conserver Lui-même la maison où il n'avait rien fait ni entrepris que par son mouvement et son inspiration, pour sa gloire et son honneur.

Tant qu'il vécut, sa prière fut exaucée, sans d'ailleurs qu'il pût en jouir. Dom Cuvelier croit qu'il ne revit plus le monastère. Tous les jours il entendait parler des malheurs causés par la guerre dans le pays, des pertes et des désolations, dans lesquelles il voyait des châtements et desseins divins. Il estimait que même en demeurant d'une manière fixe à la Boutillerie et payant la contribution de guerre il n'aurait pu éviter les insultes et vexations des soldats.

A cause de son âge avancé il accepta de préférer le repos et la tranquillité que lui offrait sa maison de Lille à son désir de voir chanter les louanges de Dieu dans la maison où il était toujours de cœur, où il avait bâti une belle et grande église.

En réalité il allait, sous une autre forme, retrouver les tracasseries et l'occasion de se dévouer. Etant présent à Lille à la Toussaint 1643, il fut choisi encore une fois comme maire, en des circonstances plus délicates que jamais : mesures de précautions contre les troupes ennemies, gros subsides demandés



scel communal en 1716



scel communal en 1548



LA PETITE PLACE DE LILLE
ET LA HALLE ECHEVINALE OU HOTEL DE VILLE
au temps de Jean Le Vasseur.

Armoiries de la ville, sceaux des échevins et de la commune
(Cliché « Semaine Religieuse »)



scel communal en 1617



armoiries de la ville

par celles de l'Espagne, divisions dans le Magistrat. Nous avons dit déjà à quel point il se dépensa et s'immola.

Y eut-il enfin une accalmie ? Au matin du 19 avril 1644, Jean Le Vasseur disait au prieur de Notre Dame des Douleurs : « Mon Père, j'avois formé un dessein d'aller à la Boutillerie pour la feste de Saint Marc. » Il était forcé d'ajouter : « la maladie m'ayant prévenu, il faut nous conformer aux ordres d'en haut et vouloir ce que Dieu veut. » Quelques heures après il était mort, et le sacrifice était consommé.

Suprêmes préparatifs.

La mort ne surprit pas celui qui, depuis 1639, avait fait bénir sa tombe en sa présence et préparé l'héritage de sa famille. Les épreuves des années suivantes, la diminution de ses forces, plusieurs des infirmités ordinaires de

la vieillesse, tout cela lui faisait songer de plus en plus à l'éternité, prévoir la fin prochaine de sa vie terrestre, prendre en conséquence ses dernières dispositions.

Le 17 juin 1742, il signait son testament pieux et charitable. Arrière les titres juridiques ou seigneuriaux : c'est la créature qui va paraître devant son Maître et Juge. « In nomine Domini, amen. Je, Jean Le Vasseur, fils de feux Jean et damoiselle Marie de Fourmestraux, considérant la fragilité humaine, et qu'il n'y a rien plus certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle... Premièrement, je recommande mon âme à Dieu mon Créateur et Rédempteur, à la glorieuse et toujours bénite Vierge Marie, à M. saint Michel et à mon Ange gardien, à M. saint Jean Baptiste, saint Estienne et saint Bruno mes patrons, et à toute la cour céleste, afin qu'ils intercèdent pour moi, désirant que les saints Sacrements me soient administrés en temps convenable. Mon corps, je le rends à la terre dont il est issu, ordonnant qu'après que l'âme en sera séparée il soit mis en un cercueil de plomb pour estre transporté en l'église de Notre-Dame des Douleurs à la Boutillerie et posé et ensépulturé en la place et lieu que j'y ai disposé il y a quelques années... »

Suivent les dispositions concernant un service et une fondation en l'église Saint-Etienne, des distributions là et à la Boutillerie ; 300 messes au plus tôt dès son trépas ; des legs au pasteur qui lui aura administré les saints Sacrements (12 florins) et au clerc qui y aura assisté (3 fl.) ; à son serviteur (rente annuelle de 120 fl., maintien dans sa maison) et à sa servante (24 fl.) ; à la bourse communale des pauvres, 1.200 fl. ; à l'orphelinat de la Grange ou des Bleuets, 36 fl. ; au chapelain de la Boutillerie, 9 fl. ; à son beau-frère André de Fourmestraux des Wazières, son grand et petit verre de cristal de roche blanc avec pieds d'argent doré ; d'autres dons aux Dominicains, aux pauvres Clarisses, aux Capucins, aux Récollets, aux Sœurs noires, Sœurs grises, Sœurs de la Magdeleine dites repenties, à charge tantôt d'un service tantôt de messes, et, chez les Clarisses, d'un anniversaire perpétuel ; l'achèvement de la fondation de son cousin Jacques Dubosquiel.

Les besoins et les revers de la Chartreuse motivèrent son dernier acte testamentaire, daté du 21 février 1643, analysé comme il suit par Dom Cuvelier. Ayant considéré de plus près la fondation qu'il avait faite du cloître ou couvent des Chartreux sur sa terre de la Boutillerie, Jean Le Vasseur trouvait que les biens donnés pour cela n'étaient pas suffisants pour entretenir le nombre de religieux qu'il avait ordonné, les ornements convenables et nécessaires pour le service divin. Il voulait que les bâtiments commencés fussent achevés, mis en parfait état selon les prévisions et dûment entretenus, pour la célébration le plus prompte possible de l'office divin. A ces causes, et pour d'autres considérations encore, spécialement la plus grande gloire de Dieu et le salut de son âme, il donnait au profit du monastère tous les biens considérés comme meubles qu'il laisserait à son trépas : maisons, lettres de rentes, monnaies d'or et argent, meubles de ménage, bagues et joyaux, droits, raisons, actions, arrérages de rendages de fermes et censes, de rentes héritières ou seigneuriales, de louages, le tout à recueillir sitôt son trépas ; il n'y avait d'exception que pour les édifices, bois montants et autres, objets divers réputés meubles, qui se trouvaient sur les censes et terres données à ses parents et héritiers. En retour les religieux avaient la charge de payer les dettes qu'il pourrait laisser, les donations, legs, funérailles et autres dernières volontés. Le surplus, après l'achèvement des édifices de la Chartreuse et l'acquisition des objets nécessaires, devait sous peine de nullité servir uniquement à acquérir des rentes ou

autres revenus pour augmenter la fondation. En même temps était fait aux pauvres de la Boutillerie le legs déjà signalé.

Ainsi Jean Le Vasseur avait pourvu à tout : à son âme, à son corps, à sa triple famille naturelle, spirituelle et seigneuriale, à sa paroisse et à sa cité.

Les derniers jours.

Le mayeur allait mourir à la tâche, on peut même dire avec Dom Cuvellier qu'il en mourut plus tôt, à force de se négliger et sacrifier pour tous. De sa mort il n'existe pas seulement la relation faite plus tard par cet écrivain qui connut dans le frère Laurent Bodehaine un témoin oculaire. Un autre témoin oculaire l'avait racontée neuf jours seulement après l'évènement, dans une lettre heureusement conservée (A. Nord 62 H 102) et récemment éditée par M. le chanoine Détrez. L'auteur est André Verdière, qui sollicite son admission chez les Chartreux et adresse son récit au prieur de Valenciennes. Nous emploierons les deux sources d'information, en donnant la préférence à la seconde dans les divergences.

En la nuit du 14 au 15 avril 1644, ou plutôt du mercredi 13 au jeudi 14, le mayeur sentit son cœur extrêmement oppressé ; d'un grand cri il appela brusquement son serviteur, pour l'envoyer quérir d'urgence son médecin et chirurgien : il lui fallait promptement une saignée, contre la suffocation. De fait le docteur trouva bon de lui ouvrir une veine, malgré ses soixante-douze ans ; au mauvais état du sang, on reconnut le danger de maladie mortelle. D'ailleurs, depuis le mardi, Monsieur se trouvait mal, d'une fièvre continue que l'on appelle ici maladie chaude, dit A. Verdière. Soulagé par la saignée, l'intrépide édile voulut le lendemain aller comme d'ordinaire à l'Hôtel de ville : le Magistrat siégeait peut-être encore en permanence comme l'année précédente. La pâleur de son visage, sa contenance et sa marche, sa parole et le ton de sa voix, montraient pourtant qu'il était sous le coup d'une dangereuse maladie, et ses confrères les Messieurs s'étonnaient de le voir tant travailler en cet état. Le vendredi, dans son ardeur pour les devoirs de sa charge, il voulut encore se lever pour aller à la Halle échevinale ou tout au moins écouter les visiteurs ; sa faiblesse et la violence du mal l'obligèrent aussitôt à se remettre au lit pour ne plus se relever.

Le même jour, il appela son confesseur, le P. Durhou, jésuite ; il s'entre tint quelque temps avec lui des affaires de sa conscience, puis fit sa confession avec toutes les marques désirables de sincérité et de contrition universelle. On sait le désir ardent qu'il avait de recevoir les sacrements en temps convenable. Il demanda donc la sainte communion en viatique et s'y prépara par de courtes et ferventes oraisons qu'il proférait de temps en temps ; elle lui fut apportée le matin du samedi 16 par le curé de Saint-Etienne. Il se trouvait un peu mieux à ce moment-là, mais le lundi après-midi tout allait très mal, l'Extrême-Onction était prévue pour le lendemain matin, et, bien que le patient ne se crût toujours pas si malade, il fallut la lui donner entre huit et neuf heures du soir. Il manifesta encore de grands sentiments de dévotion et de respect, d'amour et de reconnaissance envers Dieu pour tous ses bienfaits, spécialement pour les sacrements reçus en pleine connaissance. Il produisit des actes de foi, d'espérance, de charité, d'abandon entre les mains de Dieu pour la maladie ou la santé, pour la mort ou la vie. Il protestait hautement qu'il voulait mourir comme il avait vécu, en véritable enfant de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, détestant toutes les opinions contraires à son enseignement. Tous les assistants étaient profondément touchés et édifiés.

A ses neveux et autres proches ou amis qui vinrent le visiter il parla de la brièveté de la vie, de la vanité des choses du monde, de l'aveuglement de ceux qui les aiment passionnément. A tous les visiteurs il apparut vraiment soumis à la volonté de Dieu, vraiment préparé et résigné à la mort, grâce à la tranquillité de sa conscience et la sérénité de son âme, à sa ferme espérance dans la bonté miséricordieuse de Dieu, dans les mérites infinis de la mort et passion du Rédempteur. Toutes ses paroles et actions manifestaient la vertu, la piété, le détachement parfait, conformes à la vie exemplaire qu'il avait toujours menée.

Les yeux au ciel.

Le mardi 19 avril 1644, dès six heures du matin, arrivaient à Lille Dom Jean de Meldeman, prieur de la Boutillerie, Dom procureur Hugues Cuvillon, frère Laurent Bodehaine. Ils n'avaient été avertis que la veille à huit heures du soir, par les soins d'André Dumoulin alerté par A. Verdière. Vers sept heures ils montèrent dans la chambre de leur bon père et fondateur, autour de qui se trouvaient le P. Durhou, le P. Credin, autre jésuite qui lui avait tenu compagnie et l'avait beaucoup aidé pendant sa maladie, la plupart de tous les parents.

D'une petite inclination de tête, le mourant marqua sa joie à Dom prieur, le pria de s'approcher, lui dit comment il avait espéré aller à la Chartreuse pour la Saint-Marc. Ils s'entretenirent un peu de la conformité qu'un bon chrétien doit avoir de sa volonté avec celle de Dieu, à l'exemple de son chef Jésus répugnant terriblement au calice de la passion et disant trois fois en agonie son *Fiat voluntas tua*. Par son serviteur, M. Le Vasseur fit dire à tous les parents et assistants de le laisser seul avec les Chartreux ; il fit apporter les papiers placés dans une armoire et layette qu'il indiqua. Il les mit entre les mains du Père prieur, lui demandant de les lire à haute voix et disant : « Voilà tout ce qui vous touche, je crois que mes amis ne vous nuiront, les ayant obligé d'entretenir mes dispositions à peine de privation de ce que je leur ai laissé. » C'étaient la donation mobilière de février 1643, le partage de septembre 1639.

La lecture achevée, il demanda au P. Prieur s'il ne voyait rien à redire ; le religieux répondit que tout était très bien, qu'il priait Dieu de le bénir et récompenser éternellement dans son royaume. Le mourant lui recommanda encore sa chère Chartreuse, indiqua ses volontés pour le gouvernement et l'avancement de la maison, en souhaitant quelques égards pour le P. Procureur et l'entente avec lui pour toutes choses. Dom de Meldeman promit de suivre ces désirs tant qu'il serait en charge, de se reposer sur le procureur pour le temporel et les revenus de la maison, mais en se montrant fidèle à Dieu et à l'Ordre pour les âmes qui lui étaient confiées et le rôle de supérieur. A son tour M. Le Vasseur se montra content et satisfait. Le prieur le laissa ensuite se reposer, et se retira un peu à l'écart afin de prier pour lui.

La fin s'annonçant, les deux Jésuites rentrèrent ainsi que trois ou quatre parents, et les neveux dirent adieu à cet oncle à qui ils devaient beaucoup. Vers dix heures l'agonie commença, les Jésuites faisant les prières ordinaires, le serviteur et un autre aidant le moribond. Il perdit la parole et la connaissance vers dix heures et demie. Il était rouge, les yeux fermés, respirant avec de petits mouvements et petits cris, déclare A. Verdière arrivé à onze heures. Enfin il ouvrit les yeux, regarda le ciel fixement, et rendit son âme à Dieu fort paisiblement, en fermant les paupières et pâissant tout à fait, vers onze heures et demie...

La nouvelle de cette mort fut accueillie avec regret de toutes les honnêtes gens de la ville, avec plainte et lamentation de tous les pauvres, qui perdaient « un asile, un protecteur, un très bon père qui les avait secourus en toutes leurs misères ». Une phrase d'A. Verdrière dit assez la réputation de sainteté : le 28 avril, neuf jours après la mort, il déclare compter « sur les prières de feu Monsieur Le Vasseur au ciel, que je croy y être présentement. » De son côté, le Père Prieur ne pouvait parler sans émotion du « bon défunt ».

Les funérailles.

Dans le double cercueil de bois et de plomb, comme il l'avait indiqué, le corps de Jean Le Vasseur fut déposé tel qu'on allait le retrouver cent quarante neuf ans plus tard, revêtu d'une suaire et bonnet, d'une chemise de fine toile. On y joignit, selon sa volonté, un os du bras de sa femme, sans doute retiré du tombeau à ce moment-là ou lors des funérailles de Madame Déliot, et le crâne d'un bien grand ami et parent, Charles Herlin, docteur en médecine, ou en droit, décédé en 1614 d'après Dom Cuvelier.

Dès le mercredi le cercueil fut transporté à La Boutillerie dans un beau chariot, accompagné des Chartreux, des deux Jésuites, des neveux Jacques et Paul De Lannoy, de quelques autres proches parents. Placé dans le Chapitre au milieu de cierges allumés, il fut veillé pendant le reste du jour et la nuit suivante. Le lendemain 21 à 8 heures commença le chant de l'office des morts, suivi de la grand-messe célébrée par le Prieur. Le Père Durhou y prêcha et fit l'éloge du défunt : l'ayant dirigé et confessé pendant un temps considérable, il pouvait mieux que personne connaître le fond de son âme, les vertus solides qu'il avait eu soin de cacher aux yeux des hommes. La messe terminée, le corps fut porté à l'église et déposé avec les cérémonies ordinaires dans la sépulture bénite cinq ans auparavant, à quatre pieds et demi de profondeur : c'était une petite cave voûtée en briques, devant le maître-autel. On distribua aux pauvres de la Boutillerie ce que disait le testament : six rasières de blé converties en pains, cinquante florins de drap pour vêtements, au jugement du prieur et des religieux.

Le défunt avait ordonné aussi un service en l'église de Saint-Etienne, sa paroisse, sans aucune pompe ni assemblée ailleurs qu'à l'église, sans sonnerie des cloches les autres jours ; douze torses ou flambeaux devaient être tenus par douze orphelins de la Grange, revêtus chacun d'une pièce de drap noir de dix quartiers ; les neveux et la nièce devaient ensuite distribuer aux pauvres ces dix pièces, celle du porte-croix, s'ajoutant à 24 rasières de blé en pains de 3 livres avec une pièce de six sols parisis sur chaque pain. C'est le vendredi 22, au double témoignage d'André Rivière et du « plombetier » gardant les registres de l'église paroissiale de Saint-Etienne, qu'eut lieu en celle-ci « le service solennel de messire Jean Le Vasseur, licencié ès loix, seigneur de Rabodinge, mayor de ceste ville, fondateur de la Chartreuse des Douleurs à la Boutillery, enterré au milieu du chœur de ladite chartreuse. » Tout le Magistrat y vint directement en corps, car on ne fit pas d'assemblée. Sur ce thème « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur », le P. de Crévil, jésuite, célèbre prédicateur, fit une très belle oraison funèbre, louée et admirée de tous, la vie si édifiante et si chrétienne du défunt pendant près de soixante-treize ans ayant fourni une abondante matière. Les parents, vu la présence du Magistrat, firent doubler le nombre des orphelins porte-flambeaux. Par les soins du Prieur qui vint ensuite les remercier, les membres du Magistrat furent invités à dîner en

l'hôtel de ville, avec ceux des Etats, présents aussi parce que le mayeur en faisait partie. Les Pères et les parents dinaient en la maison mortuaire.

La mémoire de Jean Le Vasseur allait être entretenue dans l'antique église de cette paroisse Saint-Etienne où avaient eu lieu son baptême et son mariage, où il avait toujours habité et bien connu la vie paroissiale, où enfin il était mort. De par son testament devait y être célébré à perpétuité un obit anniversaire annoncé « à l'estaplet » ; chaque vendredi devait être récité pour lui et sa femme un *De profundis* après la messe de la Sainte Croix, comme on faisait le samedi après la messe de Notre-Dame ; tous les ans, de la veille de Noël à la veille de la Purification, devait être chantée chaque jour l'antienne *Inviolata* également annoncée ; 300 florins étaient donnés à l'église pour cette fondation.

L'héritage.

L'ensemble des dépenses que firent les Chartreux en exécution des legs pieux et charitables atteignit la somme de 2.847 florins, non compris le drap à donner aux pauvres. Ils purent y faire face, de même qu'aux frais funéraires, grâce aux sommes, droits et objets que leur attribuait la donation complémentaire de 1643. Ils purent faire aussi les dépenses les plus urgentes d'achèvement et d'ameublement, grâce à ces ressources et au revenu de la fondation, n'ayant pas encore à entretenir une communauté à grand effectif et pleine observance.

La seigneurie de la Boutillerie, les autres biens attribués à la Chartreuse en 1618, étaient désormais entièrement entre les mains des religieux. Le domestique de M. Le Vasseur, André Dumoulin, leur servit à la fois de bailli de la Boutillerie, de receveur ailleurs probablement, de concierge de la maison mortuaire devenue leur refuge de Lille et meublée de ce qui y était resté ; d'un inventaire du mobilier du refuge existe une copie non datée malheureusement. Seigneurs de la Boutillerie sans en prendre le titre, ils y avaient « nos eschevins ». Ils firent les formalités voulues envers les suzerains ou seigneurs des terres passées entre leurs mains : paiement des reliefs, rapport et dénombrement, foi et hommage, complément de ce qui avait été commencé lors de la fondation en matière d'amortissements et accords concernant les droits seigneuriaux. Cela dura plusieurs années et donna bien du souci au successeur de Dom Cuvillon, procureur. C'est le 8 mars 1646 qu'il prêta foi et hommage au représentant du roi en la Salle de Lille pour le fief et seigneurie de la Boutillerie. Les conditions favorables consenties encore par certains seigneurs leur valurent d'être considérés comme des bienfaiteurs, lors de ces formalités ou d'achats ultérieurs ; ils désiraient d'ailleurs avoir part aux prières et mérites du monastère.

A ces biens provenant de la fondation s'ajoutèrent ceux qui restèrent de la donation de 1643 : nous en connaissons une maison à Lille sur la Grand-Place, près de la Croix Saint-Etienne, des titres de rentes au nom de Jean Le Vasseur ou provenant de sa sœur M^{me} de Thieffries, une rente au capital de 3.300 florins achetée le 10 mai 1644, avec l'argent liquide probablement. Cela venait à point pour compenser ou relever les fermes incendiées.

Quand toutes les autres volontés de Jean Le Vasseur furent exécutées, le Père Prieur assembla les trois neveux et la nièce pour leur lire l'acte de partage des biens à eux destinés en 1639 ; A. Verdière en évaluait le revenu total à 6.000 francs. Jean de Lannoy, l'aîné, devenait seigneur de Rabodenghes, recevait les terres d'Avelin et Ennetières en Mélantois, le fief et la cense de la



LA PIERRE TOMBALE DE JEAN LE VASSEUR, jadis en l'église N. D. des Douleurs de la Boutillerie, à présent dans la crypte de N. D. de la Treille.
(Cliché « Semaine Religieuse »)

Deûle à Quesnoy. Jacques de Lannoy devenait seigneur de Thieffries, recevait en outre la cense de Fretin. Leur frère Paul obtenait « toute la cense d'Arquin-guehem », à condition de la laisser perpétuellement servir de rivage (1) pour ce que les Chartreux feraient venir par la Lys, et, de plus, le fief et la cense des Pretz à Mouvaux ; le legs remplaçait le don de mariage. A Marie du Rivage étaient données la cense de la Pilatrie à Marcq, une autre au bas de Fromelles. Le partage imposait des conditions formelles : conservation des biens dans la famille, acte officiel de ratification entière de tout ce qui avait été fait et donné pour la Chartreuse, sans contestation par aucun héritier, sous peine de transfert de sa part aux autres.

La ratification fut d'abord promise, mais d'interminables difficultés commencèrent, une fois l'acte de partage remis par Dom Cuvillon qui fut en conséquence déplacé peu après. Une campagne de bruits malveillants fut lancée à Lille, et un procès intenté aux Chartreux devant le Bailliage, vers le début d'octobre 1644. Les héritiers prétendaient qu'avait dû exister un autre acte leur attribuant sur la Chartreuse des droits et titres honorifiques. L'affaire tomba en sommeil au début de 1647. Des survivants ou descendants allaient la reprendre vers 1654, et elle ne finirait qu'en 1661, à l'avantage des Chartreux.

Les descendants Déliot-Duhot n'étaient pas héritiers ; il y eut cependant aussi des difficultés de ce côté. Jean Le Vasseur avait laissé un mémoire concernant un compte entre lui et son beau-frère : il s'agissait de ce qui pouvait être réclamé comme intérêts d'une somme qu'il avait prêtée, en déduisant ce qui n'avait pas été payé quand il prenait pension. Les pourparlers commencèrent en mai 1644. Les deux branches d'héritiers Déliot réclamèrent de leur côté la moitié des terres cottières acquises durant le mariage de Jean Le Vasseur, conformément au contrat ; ils contestaient le terrain donné par leur mère ou leur grand-mère près de la maison du défunt. Ce fut l'objet de trois ou quatre procès à Lille et Gand, mais tous furent arrêtés par un règlement à l'amiable, le 22 février 1647 : les Chartreux reçurent pour les intérêts et payèrent pour les terres. Ils n'avaient cessé de demander un accord, et virent dans son obtention inespérée un coup du ciel.

De la paix rétablie avec les diverses familles toutes les autorités de Lille et du pays se réjouirent, et l'on apprécia la modestie et douceur religieuses toujours gardées par les Chartreux.

Le couronnement de l'œuvre.

Jean Le Vasseur avait véritablement péri au port, ou plutôt comme le grain de froment qui porte beaucoup de fruit quand il est mis en terre. Moins de cinq mois après sa mort, toutes les chapelles de la Chartreuse étaient pavées, ainsi que le chœur des frères, celui des pères ou religieux l'étant déjà auparavant ; on pouvait songer à la consécration des autels et à celle de l'église qui était plâtrée, blanchie et entièrement achevée.

Par rescrit du 10 septembre 1644, le siège épiscopal d'Arras étant vacant, le Père Prieur reçut des Vicaires généraux l'autorisation de s'adresser à un évêque de son choix pour la consécration « de la chapelle de la Boutillerie et de

(1) Ce ne peut donc être celle qu'en 1631 il donnait en bail au nom des Chartreux de Saint-Omer, en la rue des Murgallées (Nord, Tabellion, 995 : 220-222).

l'église bâtie pour le couvent par Jean Le Vasseur, de bonne mémoire » ; le tout sans préjudice des droits de l'église paroissiale de Fleurbaix, du siège épiscopal ou de quiconque. La demande adressée à Mgr. Defrance, évêque de Saint-Omer, fut accueillie avec grande bienveillance : dès le 14 il arrivait à la Chartreuse, et le 15 il jeûna pour se préparer à la cérémonie. Elle dura cinq jours et s'accomplit au moins en partie en présence des neveux, petits-neveux et arrière-neveux du fondateur, des Prieurs de Valenciennes, Tournai, Gosnay, et du directeur des Moniales de Gosnay. Le 16, ce fut la consécration de l'église elle-même et de l'autel du chœur, en l'honneur de Notre-Dame des Douleurs, et les quatre jours suivants celle des onze autres autels : autel de Sainte Marie Madeleine, derrière le maître-autel ; autels des saints Anges et de la sainte Trinité, dans la sacristie et la chapelle en face ; autel de la chapelle Saint-Barnabé et Sainte Marguerite, près de la porte du monastère ; autels des quatre saints Docteurs et quatre saints Evangélistes, dans le chœur des frères ou des séculiers ; autel de saint Bruno et des saints Chartreux, dans la salle du Chapitre ; autels de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste, dans les chapelles tenant au chœur des religieux ; autels de sainte Anne et de sainte Barbe, dans les chapelles à l'entrée de l'église. Les reliques utilisées furent celles des saints Clément, Grate et Léonin.

Quand, en la Messe de la Dédicace, on chanta : « Seigneur, dans la simplicité de mon cœur je vous ai tout offert, et j'ai vu avec grande joie le peuple rassemblé », Jean Le Vasseur aurait pu tressaillir dans sa tombe !... Jusqu'en 1652 on célébra l'anniversaire de la cérémonie le 16 septembre, avec indulgence de 40 jours accordée aux visiteurs par le prélat consécrateur. Le 27 juin 1653 les Vicaires Généraux d'Arras permirent de transférer la solennité et l'office de la Dédicace au lendemain 17 septembre, d'avance jour chômé dans toute la paroisse de Fleurbaix comme fête de saint Lambert, patron de l'église.

Les travaux d'aménagement continuèrent : dans le cloître, aux trois ou quatre cellules meublées et habitables s'ajoutèrent trois ou quatre autres pour 1645, afin de prendre un nombre de religieux suffisant pour pratiquer l'observance régulière, célébrer l'office à la manière de l'Ordre et recevoir des novices quand Dieu donnerait de bons sujets. Le Chapitre général de 1645 accorda comme Père Vicaire Dom Denys Dufay, profès de Grande Chartreuse et vicaire de la maison de la Silve Bénite ; quelque temps après furent envoyés de celle de Gosnay Dom Hilarion Bernard et Dom Jérôme Hallot. On eut ainsi sept religieux, avec Dom prieur de Meldeman, Dom procureur Béharel succédant à Dom Cuvillon reparti à Tournai, Dom Longhet venu de Tournai pour le remplacer, Dom Cordonnier occupé aux livres de chant. Le 20 ou 22 juillet, ils commencèrent à chanter tout l'office jour et nuit à la manière de l'ordre. La maison comptait en outre les frères Nicolas de Sauty et Laurent Bodehaine, qui y travaillaient depuis longtemps, le frère de ce dernier, et un autre, récemment arrivés ; la ferme avait un personnel séculier.

Cette fois commençait ce qu'avait tant voulu Jean Le Vasseur : avec la pénitence et la contemplation, la louange et supplication de Dieu, solennelle et perpétuelle. A vrai dire elle allait être bientôt interrompue, cette psalmodie qui le berçait dans son tombeau, comme l'a si bien dit M. Détrez ; néanmoins l'œuvre du fondateur était arrivée à son terme. Sa place y était marquée par la magnifique dalle de marbre noir, longue de sept pieds, placée quelque temps après ses funérailles, et sur laquelle, par respect pour lui, il fut toujours interdit de passer. Sur cette pierre sépulcrale, maintenant exposée à Lille et reproduite à Fleurbaix, se voient les armoiries du défunt et l'épithaphe latine qu'il est difficile de rendre en français avec le même bonheur d'expressions.

D. O. M. (*Au Dieu très bon, très grand.*)

Dans l'espoir de la résurrection ci-gît noble et très illustre homme.

MESSIRE JEAN LE VASSEUR

licencié ès droits canonique et civil, seigneur de Rabodenghes, La Boutillerie et autres lieux, mayeur de la ville de Lille pour la dixième fois.

Il est mort dans cette charge, fidèle à Dieu et au roi, le 19^e jour d'avril, l'an 1644^e du Christ, 73^e de son âge.

Demeurant veuf sans avoir eu d'enfants, il adopta vingt-cinq fils de la famille de Saint Bruno, et pour eux il bâtit, dota et meubla cette Chartreuse.

Dans toute cette lourde entreprise, il voulut la gloire pour Dieu seul ; il la retrouve pour lui-même avec surcroît.

Les fils rendent hommage à leur père, et dans la douleur ils ont posé pour leur fondateur ce témoignage de leur reconnaissance, humble témoignage certes, mais rehaussé par la piété filiale de la maison.

De son tombeau cet homme très illustre est lui-même l'ornement. Qu'il repose en paix.

Cf. — Dom Cuvelier - Derode - Semaine rel. Lille, mars 1935. — Archives Grande Chartreuse : registre de N. D. des Douleurs. - Archives Pas-de-Calais : Chartreux de Gosnay, I. - Archives Nord : Chartreux de la Boutillerie, I. - B. 3829 - 5 B. 296, 313. 62 H 102.

VI

UN SIÈCLE ET DEMI DE VIE MONASTIQUE.

Dans la tourmente.

« Versa est in luctum cythara mea... Ma lyre est passée aux pleurs... » Ainsi débute, le 28 août 1645, la première des lettres du V. P. Prieur de Meldeman au V. P. Dom Le Clerc, de celles du moins qui sont conservées aux Archives du Nord. Leur série est extrêmement intéressante au sujet des années de guerre 1645-1649, dans la région comprise entre Estaires et Lille, La Bassée et Warneton. Analyses et extraits mériteraient de paraître, mais bornons-nous à ce qui concerne la Chartreuse.

« Je vous ai mandé, continue le Prieur, le beau commencement que nous avons donné à la célébration de l'office divin... notre petit cloître s'en alloit achevant dans peu de jours, et voilà que tout à coup les franchois se sont rendus maîtres de la rivière de la Lys... » Le 24 août, une première bande est venue jusqu'au monastère, brisant la première porte, emmenant tous les chevaux du couvent et de la cense ; pendant Vêpres, la maison est envahie par une troupe d'Allemands, qui volent les vases sacrés et argenteries de la sacristie, frappant un postulant d'un coup d'épée sur la tête, avec effusion de sang dans l'église qui en demeure profanée. Le lendemain, menaces de feu, violences, effractions, par une compagnie de cavalerie qui exige de l'argent et emmène un frère comme otage. Quelques jours après, une compagnie d'infanterie met le feu à la porte pour la faire ouvrir ; pendant quatre ou cinq heures, pillage complet de la maison et de la cave, sauf l'église. Le 7 septembre, pendant le siège d'Armentières bientôt prise, deux nouveaux pillages ont lieu malgré une lettre de sauvegarde du duc d'Orléans ; sont volés toutes les vaches et autres bestiaux de la cense et des personnes qui y avaient « réfugié » les leurs ; d'où nécessité d'obtenir une garde payée. Le 14, fête de l'Exaltation de la sainte Croix, se succèdent par quatre fois diverses nationalités à la solde de la France, et rien n'est épargné : bestiaux de la cense, tous enlevés ; provisions de pain, farine, sel, beurre ; portes des religieux, couvertures, meubles, habits ; personne du prieur, menacé du pistolet. Devant l'impossibilité de retrouver des vivres et d'entretenir la communauté, les religieux proposent eux-mêmes de se retirer : il ne restera que le Prieur, le Procureur, le Vicaire, Dom Hilarion pendant quelque temps, les frères.

L'église fut bientôt reconciliée par le Doyen, avec permission du Vicariat d'Arras, mais pendant quelque temps on n'y conserva plus le Saint Sacrement, profané dans plusieurs églises des villages. Si la Chartreuse ne subit plus de pillages, les alarmes et les pertes continuèrent jusqu'en 1649 et même 1659. Les armées d'Espagne et de France se disputent le pays, La Bassée est trois fois assiégée, Armentières péniblement reprise en mai 1647 par les Espagnols. Leurs troupes passent à La Boutillerie, s'y rencontrent, y viennent pour se « réfectionner » ; en hiver, les garnisons font des excursions ; il faut se maintenir habilement entre les deux partis, menaçants au premier soupçon. Les soldats sont de vieux routiers, de tous pays et religions, peu ou pas payés, qui

s'arrogent tous les droits et que les officiers ménagent ; il est dangereux de vouloir aller à Lille et y porter quelque chose, tant la campagne est sillonnée par des bandes. Quand les troupes se rapprochent, il faut se protéger par des lettres du roi de France à ses officiers, par des gardes payées à La Boutillerie, à Frelinghien, à Prêmesques. Entre temps il faut défendre le hameau contre les prétentions de Fleurbaix en matière de contributions et de charges imposées par les Français au pays d'Armentières, subir le long du fossé des Laies un agrandissement provocateur et dommageable. L'exemption accordée aux Chartreux et à leurs diverses fermes ne se maintient pas sans difficulté, et l'on n'obtient guère que les villages soient déchargés d'autant. La garnison espagnole de Lille coupe tous les arbres fruitiers et montants de la ferme d'Esquermes, qu'il est longtemps impossible de rebâtir, de même que celle d'Annappes. Celle de Frelinghien est incendiée et entièrement ruinée en 1648, ses herbes, blés, avoines sont fauchés ; toutes les moissons des terres d'Esquermes, Allenes, Emmerin, Flers, Annappes sont enlevées, et il n'y aura guère de fermages. En 1649 approchent les troupes insolentes, cruelles et sacrilèges de Darlach, d'où « grandissimes terreurs », et les moines songent à fuir en emportant sur un brancard le Prieur malade ; toutes les nuits ce sont des ravages de voleurs, vagabonds, soldats débandés, qui percent les murailles, entrent dans le cloître au moyen d'échelles, enlèveront des cellules ce que les paysans y ont sauvé.

Tout cela fait demander et obtenir en 1650 la permission d'acquérir un refuge à Armentières, pour y retirer objets et au besoin personnes, pour faciliter en tout temps les provisions de poisson, les voyages à Lille : il s'agit d'une choque de maison et brasserie entre la rue du Chauffour et la Lys. L'amortissement est accordé gratis, à condition de marquer une cellule des armes royales. En 1653, c'est contre « ceux de la Boutillerie » qu'il faut faire renouveler par lettres royales l'exemption de logements et frais de troupes, pour la Chartreuse et sa cense. En 1656, il est dit que la guerre cause la perte de la plus grande partie du revenu du monastère, ainsi qu'une infinité de difficultés, troubles, dépenses. En juillet 1659 est encore signalé un séjour de troupes aux environs, avec toutes sortes d'embarras. Ce ne sont là que des exemples, trouvés dans les Archives. Dom Cuvelier dit peu de chose de ces dix dernières années de guerre ; il signale surtout la protection de Michel Le Tellier, ministre de France, qui entre autres faveurs et secours procura aux Chartreuses de la région l'exemption des grosses contributions de guerre. Du V. P. de Meldeman n'existe plus, après celle de 1649, les lettres si pleines non seulement de renseignements mais de sentiments d'humilité, d'abandon, de piété, qui avaient dû plaire à Jean Le Vasseur. Le prieur manifesta aussi, comme Dom Cuvelier, beaucoup de compassion pour les terribles épreuves de la population du pays.

Elles prirent fin par la paix du 7 novembre 1659. La France gardait la majeure partie de l'Artois et la Commission des frontières jugea en 1661 que le pays de Lalloeu devait en suivre le sort comme dépendant de l'abbaye d'Arras. Il en résulta pendant 7 ans une situation bizarre : la majeure partie de Fleurbaix devenait française, la Boutillerie et autres parties dépendant de la Châtellenie de Lille demeuraient aux Espagnols, la frontière coupait la paroisse près de l'église.

La restauration.

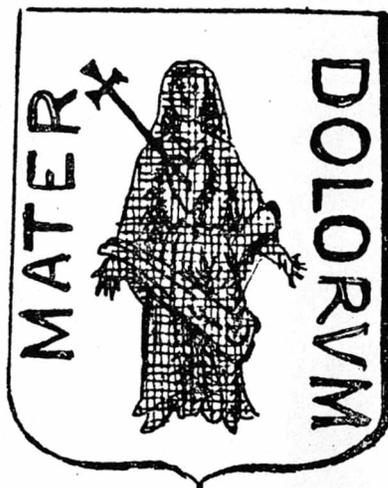
Dans une telle tourmente, il fut longtemps impossible de rétablir l'office normal et la vie de communauté régulière. Le Prieur en était cependant pressé

par le co-fondateur, Dom Le Clerc, alors prieur et visiteur à Bruxelles, tenu par lettres au courant des affaires de « sa Boutillerie » et désireux même de s'y retirer un jour. Pour aider le monastère à se relever, il lui procura un legs important de son frère, Messire François Le Clerc, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, qui se réservait toutefois l'usufruit jusqu'à sa mort. Il s'agissait d'une ferme de 43 ou 44 bonniers, dite de l'Ausnoit ou Lannoy, à Becclers ou Becquillies, à l'est de Tournai, comme aussi de douze bonniers de prairies à Obigies, au nord de cette ville. L'acceptation fut autorisée au début de 1647, pour ce qui était enclavement de la châtellenie de Lille. Le monastère reçut aussi les livres de théologie du chanoine, qui fut considéré comme bienfaiteur insigne. Il mourut en avril 1653, après son frère décédé Prieur de Bruxelles le 1^{er} décembre 1651.

Aux instances de Dom Le Clerc, Dom De Meldeman répondait que même si la paix venait, il faudrait attendre plusieurs années, vu le peu de produit des rentes et des censes, la nécessité de remettre les biens en état, de rebâtir les fermes, d'achever de meubler toute la maison selon la fondation. En attendant, disait-il, les trois religieux (prieur, vicaire, procureur) acquittaient le mieux possible les messes de Madame Déliot, de la carte annuelle, de la fondation de la chapelle annexée, c'est-à-dire de la Boutillerie ; à défaut de l'office conventuel et de la vie cénobitique, ils se rapprochaient de l'esprit et vie érémitique des premiers Chartreux, tant qu'il plairait à Dieu.

On put cependant, sans attendre la paix, recommencer ce qui avait si peu duré en 1645 : prendre des religieux en assez grand nombre pour faire l'office divin, pour garder la discipline et l'observance religieuses, la solitude et le silence, comme dans les autres maisons conventuelles, pour vêtir des novices, les admettre à la probation et à la profession. Ce fut fait en 1654, grâce peut-être à l'héritage du chanoine Le Clerc ; il y eut alors sept ou huit religieux dans la maison, par l'arrivée d'hôtes dont nous ignorons les noms. A la fin de cette année furent mis en cellules deux postulants, dont l'un persévéra et fut le premier profès de la maison de Notre-Dame des Douleurs : Dom Denis Druon Delecour, de Camphin, qui reçut l'habit le 1^{er} février 1655 et fit profession en la Purification de 1656. Les suivants furent deux prêtres : Dom Rogeau, curé d'Hesdigneul et Gosnay depuis 26 ans, Dom de Cléty, chapelain d'Haverskerque, tous deux profès en 1657. Il y eut encore, jusque fin 1660, une profession et trois vêtures.

L'épreuve assombrissait encore ces débuts, les procès s'ajoutant à la guerre. De nouveau les héritiers naturels du fondateur revendiquaient des droits honorifiques pour ses armoiries et pour eux, des droits lucratifs même, en prétendant que la maison n'était pas en règle quant au nombre de vingt-cinq religieux prévus, et que l'acte introuvable affirmait tout cela. Le Bailliage de la Salle de Lille donna tort aux Chartreux, le 6 avril 1656, la cour de Flandre à Gand leur donna raison un an plus tard. Sur appel des héritiers le



LES ARMOIRIES DE LA CHARTREUSE
DE N. D. DES DOULEURS

Cliché « Semaine Religieuse ».

procès fut repris par le Souverain Conseil de Malines ; après des années très pénibles de contestations et d'enquêtes, après des voyages répétés de 28 lieues à cheval, les Chartreux eurent gain de cause, les autres furent déboutés et condamnés aux dépens, le 13 avril 1661. Il y eut encore des pourparlers, et finalement une bonne intelligence s'établit. Un petit neveu, Wallerand Caron, tombé dans l'indigence, vint finir ses jours à la Chartreuse, de septembre 1670 au 29 mars 1700 ; il fut enterré près de la croix du cimetière.

Premiers décès.

Les recrues venaient à point : les religieux des débuts allaient un à un disparaître.

La première tombe ouverte dans le cimetière fut celle du plus ancien habitant des édifices monastiques : Frère Nicolas de Sauty, occupé à leur construction depuis 1619, décédé le 25 avril 1651. Le très estimé Père Vicaire, Dom Denis Dufay, mourut le 14 janvier 1659 ; il put être remplacé par un profès de la maison : Dom Rogeau. Ce fut alors le tour de Dom Jean de Meldeman, qui était depuis près de 20 ans le premier prieur de la maison.

Dom Cuvelier l'appelle un « si vertueux et grand religieux », occupé surtout aux exercices de la vie spirituelle, admirateur de saint François de Sales qu'il avait connu, très édifiant dans sa conversation. Il était né à Namur où son père était lieutenant gouverneur du château ; page d'un des premiers seigneurs de la cour de Bruxelles, il avait fait profession à la Grande Chartreuse en 1602, était devenu prieur dans le Forez en 1628, en Franche-Comté en 1630, à la Boutillerie en 1641. Nous l'avons vu mêlé activement aux débuts si mouvementés de la Chartreuse. A peine y connut-il le temps de paix ; les procès n'étaient pas encore terminés quand il déclarait se préparer à la mort, en septembre 1659, et quand il mourut en effet, le 28 décembre 1660, à l'âge de 79 ans environ. Gravement malade durant l'été de 1649, il était entré subitement en convalescence le 6 octobre, fête de « notre glorieux Patriarche », Saint Bruno. Le Prieur défunt fut enterré près de la grande croix centrale du cimetière ; l'Ordre lui accorda les privilèges de ses grands serviteurs et bienfaiteurs.

Restait le Père procureur, Dom Philippe Béharel. En 1661 le Chapitre général l'envoya diriger la nouvelle maison de Douai où il fut le premier recteur et prieur. Les Chartreux de la Boutillerie donnèrent à cette maison, en 1663, les 1.800 florins d'une donation, en acompte sur 6.000 qu'ils avaient promis pour une cellule comme ceux de Valenciennes, Gosnay et Tournai. Les quatre ou cinq Pères venus d'ailleurs pour la reprise de l'observance purent repartir quand la maison fut à même de se suffire avec ses propres éléments : ils ne figurent pas en son Nécrologe. Quant aux frères du temps de guerre, certains survécurent longtemps et furent de précieuses sources d'information sur le fondateur et les débuts.

Sous Dom Rogeau (1661-1689).

A la mort du premier Prieur, la Chartreuse de N. D. des Douleurs avait exactement, en profès issus d'elle, le nombre minimum requis pour qu'elle pût être autorisée à élire le successeur. Les prieurs de Valenciennes et de Tournai vinrent donc au début de février 1661 présider cette élection ; elle fut ensuite confirmée par eux et par le Rév. Père général. L'élu peut être soit un profès

de la maison élisante, fût-il prieur ailleurs, soit un profès d'une autre maison, non prieur. Ici ce fut Dom Antoine Rogeau, l'un des deux premiers profès, déjà Vicaire en remplacement de feu Dom Dufay. C'était cet ancien curé d'Hesdingneul et Gosnay, devenu Chartreux dès que la mort de ses parents l'avait rendu libre. Durant son priorat de vingt-huit ans, il donna toujours l'exemple du zèle pour l'office divin de jour et de nuit, de l'amour de la retraite et de la solitude.

C'est au début de cette période que la Chartreuse devint française, par la guerre de Dévolution qui, dans le pays, ne fut rien auprès de la précédente. La campagne de Flandre ne dura que quelques semaines et commença par la prise d'Armentières, le 28 mai, après peu de jours de siège. Lille fut prise à son tour, par le siège des 18-28 août. Le 2 mai 1668 le traité d'Aix-la-Chapelle consacrait la réunion à la France de la Flandre wallonne et autres lieux. De ce fait, tout Fleurbaix était français ; le pays de Lalloeu fut même rattaché à la Châtellenie de Lille et la province de Flandre, en août 1671, jusqu'au jour où un édit de Louis XV (15 novembre 1717), le réunit à la province et au comté d'Artois, ce qui fit Fleurbaix partie Artois et partie Flandre, jusqu'à la Révolution. Si cette guerre fut courte, et si les deux suivantes se passèrent ailleurs, elles furent cependant pour la région des périodes pénibles. Dom Cuvelier écrit qu'alors encore les Chartreuses du Pays Bas durent beaucoup à Michel Le Tellier et à son fils le marquis de Louvois (+ 1591).

Le V. P. Rogeau s'efforça d'avancer le plus possible ce qui restait à faire dans la maison et pouvait en procurer le progrès. Sous son prédécesseur, vers 1648, avaient été posées les stalles du chœur des frères et les boiseries entourant ses autels, le tout fait d'ailleurs par deux des frères ; un legs de 500 florins avait permis de faire les verrières du petit cloître. En 1650, avait été acquise, à Lille, rue des Pères Jésuites, pour devenir un refuge plus grand que la maison du fondateur, une maison tenant à la fois à celle-là et au terrain de la rue des Jésuites. Sous Dom Rogeau furent bâties sur ce terrain des maisons tenant au refuge ; elles étaient louées, de même que le refuge primitif. Un concierge et commissionnaire occupait le refuge lui-même, où le procureur et les frères avaient une chambre pour les affaires à Lille ; en cas de guerre on y amenait les meubles et objets à sauver. Dans le monastère, on construisit les écuries et la grange au bois, avec grenier, près de l'église. Les retables des chapelles furent faits et posés. Le grand cloître fut blanchi, pavé et vitré ; le nombre des cellules habitables fut porté à dix-huit. Des propriétés furent acquises pour assurer le revenu correspondant au nombre des religieux ; nous ignorons quand les fermes incendiées avaient été reconstruites.

Le recrutement se développait en effet, à la fois par des sujets originaires de régions voisines sans autre Chartreuse, et par des sujets qu'envoyaient les maisons incapables de les recevoir. Il y eut sous Dom Rogeau 17 professions, très peu de morts : 2 Pères délégués aux Moniales de Gosnay, 2 hôtes, 4 frères. Il mourut lui-même à 76 ans, le 29 janvier 1689. A ce moment-là dix-sept cellules étaient occupées par des religieux, y compris un hôte et un novice.

Dom M. A. Cuvelier, prieur (1689-1728).

Dans l'église de Wicres où il fut baptisé, une plaque de marbre rappelle le souvenir de Dom Michel-Archange Cuvelier, prieur de la Boutillerie pendant 39 ans. Quand il fut élu par ses comprofès pour succéder à Dom Rogeau, il était Chartreux depuis vingt-quatre ans, attaché au couvent des Moniales de Gosnay depuis 12 ans, après avoir été vicaire de N. D. des Douleurs de 1670 à

1677. Le R. P. général, qui rendait témoignage au Prieur défunt, félicita les religieux de leur accord pour cette élection. Tout en demeurant prieur, Dom Cuvelier fut nommé conviseur de la province en 1692, visiteur en 1719, ce qu'en d'autres familles religieuses on appelle provincial.

C'est grâce à lui que l'histoire de Jean Le Vasseur et des premiers temps de sa Chartreuse peut être connue en détail. Il laissa en effet, de sa belle écriture, le manuscrit partie latin, partie français, dont nous avons parlé dans l'avant-propos. La liste des religieux commence par des prières et oraisons en usage dans le couvent ; une autre écriture la continua après 1726. L'histoire était rédigée d'après les pièces trouvées dans la Chartreuse et la tradition encore toute fraîche. Elle n'était destinée qu'à l'usage du monastère ; avec raison on a expliqué par là les détails donnés avec « une complaisance naïve, une reconnaissance parfois diffuse ».

Il se fait donc que nous sommes moins renseignés sur le temps de Dom Cuvelier et de ses successeurs que sur les périodes antérieures. A part les professions, départs et décès, l'auteur ne relate plus que les bienfaits reçus de quelques personnes et surtout de l'abbé D'Ancoisne, prêtre à Lille, gratifié d'un anniversaire perpétuel dans tout l'Ordre, puis les ravages de la guerre jusqu'en novembre 1708. Le récit cesse brusquement à cette date : les dernières pages du manuscrit étaient déjà déchirées quand l'abbé Bourgeois le copia après la Révolution.

Durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) des convois avaient nui à la ferme des Chartreux à Becclers, à leur prairies d'Obigies gâtées par la rétention intermittente des eaux à Audenarde. Celle de succession d'Espagne ramena dans le pays l'invasion, et dans la Chartreuse le pillage.

De la prise de Menin en août 1706 à celle de Lille deux ans plus tard, les eaux de la Lys furent retenues par les Alliés, la ferme de Frelinghien fut toute inondée, tous les arbres en moururent, les bâtiments dépérèrent, les prairies furent gâtées pour plusieurs années. Dans la Châtellenie de Lille ravagée, les Etats durent consentir à une contribution de guerre, à laquelle n'échappèrent pas les terres occupées par les Chartreux, les fermes leur appartenant. Le 4 août 1708, un corps d'armée allié de 20.000 hommes, revenant d'Artois, campa sa cavalerie de Fromelles à Aubers, son infanterie autour de la Chartreuse, qui perdit tout ce que ses greniers contenaient d'avoine, foin, trèfle frais. Le double siège de Lille et de sa citadelle (août-novembre) fut une période extrêmement pénible, durant laquelle le monastère eut sa part des « fouragements » par lesquels les troupes et les maraudeurs réclamaient, recherchaient, enlevaient les fourrages, grains, etc. L'annaliste ne raconte pas moins de sept visites de ce genre jusqu'à la Saint-Martin où s'arrête son écrit. On y voit toutes sortes de faits pénibles : les portes de la cense enfoncées, le foin et l'avoine enlevés, avec ce que des personnes des environs ont amené là en s'y réfugiant : pièces de toile, habits, meubles ; le blé des Chartreux et autres réquisitionné ; deux hommes tués près de la grand-porte de la ferme ; les soldats pénétrant dans la cour du monastère après avoir troué la muraille, tuant et emportant les bestiaux, pillant les coffres cachés dans les greniers, enlevant ce qui reste abrité dans les granges, les greniers, la cour, emmenant la moitié de la provision de blé du couvent, visitant même les cellules. Les sauvegardes ne protégeaient nulle part.

Ce fut ensuite le terrible hiver de 1708-1709, l'occupation de la Châtellenie et de Lalloeu par les Hollandais protestants, non sans des incursions et fouragements par les troupes françaises à Fleurbaix et ailleurs. La situation se

prolongea jusqu'au traité d'Utrecht, qui rendit le pays à la France en mai 1713. La cherté de vie se fit sentir, pour durer jusqu'à la Révolution.

Malgré tout la Chartreuse prospéra encore sous Dom Cuvelier. Il y eut 27 professions, contre 18 décès, dont un ou deux à Gosnay et deux à Douai ; des donations de frères, et cinq morts. Vers la fin de son temps les 25 cellules du cloître étaient occupées sauf une qui devait l'être incessamment ; d'où demande de pouvoir augmenter le revenu, contre la grande cherté de toutes choses. Le vénérable Prieur et Visiteur mourut le 27 février 1728, avec 86 ans d'âge dont 65 dans l'Ordre. Les grandes prières lui furent accordées : psautiers, messe de Beata, anniversaire perpétuel dans toutes les maisons.



LA PORTE MONUMENTALE DE 1764

Sous Dom Maes et Dom Harveng (1728-1764).

Que fut la vie de la Chartreuse au temps de Louis XV et Louis XVI ? A son sujet, jusqu'à la Révolution, les traces d'événements sont rares comme les documents ; la monotonie est d'ailleurs le fait des Chartreuses en temps normal.

Dom Antoine Maes, de Lillers, fut élu en mars 1728. Comme ses prédécesseurs et successeurs, il avait fait profession dans la maison, en août 1701. Il en avait été vicaire et procureur ; l'élection l'y ramena de Douai, où il était prieur depuis 1723.

Quand écrivait Dom Cuvelier, il n'y avait plus eu de bâtiments considérables après ce qu'avait fait Dom Rogeau. Sous Dom Maës il y eut au moins le « nouveau bâtiment » reconstruit au refuge de Lille pour remettre ce refuge dans le commerce du monde et en tirer des loyers », d'où 980 livres d'amortissement pour construction ou augmentation, en 1735. Cela fait supposer qu'est de ce temps le bâtiment intérieur du refuge, 66, rue de l'Hôpital militaire, auquel conduit un beau cloître qui subsiste ; en serait aussi la façade des maisons sur rue, jusqu'alors refuge, n° 68 et 64. Les autres maisons de la pro-

priété, 62 et 60, jusqu'à l'ancienne habitation De Fourmestraux-Déliot, n° 58, furent remaniées soit auparavant (date 1715) soit après.

Dom Maes fut conviseur de la province de Picardie. Sa démission de ce titre et du priorat fut acceptée au Chapitre général de 1743, et il mourut dans la maison avec le titre de coadjuteur, le 17 novembre suivant, après 43 ans dans l'Ordre. Durant son priorat de quinze ans il y avait eu 5 professions et 4 morts de religieux ; une donation et 3 morts de frères.

Le même Chapitre nomma le successeur, sans élection par les religieux : Dom Agapit Harveng, né le 10 juin 1693 à Mairieux ou Gognies près Maubeuge. C'était encore un profès de la Boutillerie (1714), un ancien vicaire et procureur de cette maison. En 1730 les Chartreux de Saint-Omer (Longuenesse) l'avaient élu comme prier ; c'est de là qu'il revint pour la même fonction dans sa maison de profession. Les notes du visiteur, en 1750, le disent exemplaire, nuit et jour à la tête de sa communauté, soigneux pour les malades et contre les fautes. C'est à la fin de son priorat que fut construite la porte monumentale, en 1764 ; nous ignorons la date de ce qu'on appela le nouveau quartier des hôtes.

Le 1^{er} septembre 1764, Dom Harveng fut déposé sur sa demande ; il mourut le 30 novembre 1767, avec le titre de courrier, analogue à celui de procureur. Il avait reçu 10 professions de religieux, contre 13 décès dont un à Douai ; 4 donations de frères, compensant 4 décès.

Dom Degruison, dernier Prier (1764-1792).

C'était un armentierois, né Antoine De Gruison le 13 février 1730, premier profès reçu par Dom Harveng, sous le nom de Dom Bernard, le 29 mars 1750 ; il était, dit le visiteur d'alors, sans reproche, avec de la voix, de la docilité, de bonnes études. Ses confrères l'éluèrent prier sur place, le 3 novembre 1764 ; les supérieurs le nommèrent conviseur en 1766, visiteur en 1771. En 1790 il était le plus ancien des visiteurs de l'Ordre ; nous verrons plus tard ce que furent ses quinze dernières années, jusqu'à sa mort à Armentières, le 14 février 1805. Il eut un trentain particulier et un anniversaire perpétuel dans toutes les maisons. Jusqu'à la dispersion par la Révolution il avait reçu 16 profès et 3 frères, subi 15 décès de religieux, dont un à Montreuil, 3 décès de frères, la sortie d'un religieux et d'un frère. Le recrutement se maintenait donc, quand vint la grande épreuve. Les 26 cellules signalées en 1791 auraient toutes été occupées, la maison comptant 26 profès en 1789, si dix d'entre eux n'avaient été détachés dans d'autres comme officiers ou hôtes. De ce fait il y avait 6 cellules inhabitées depuis longtemps et en mauvais état.

Dom De Gruison connut-il un autre danger qui menaça sa Chartreuse ? La Semaine religieuse, relatant en 1933 « Les étapes de l'Evêché de Lille », l'a fait connaître d'après une pièce des Archives nationales. En 1785-1788, des autorités civiles auraient voulu obtenir le remaniement des diocèses de Cambrai, Tournai, Ypres, s'étendant à la fois sur la France et les Pays-Bas autrichiens. Or, parmi les biens qui auraient constitué le revenu d'un évêché à Lille, un rapport proposait, avec la prébende du prévôt de Saint-Pierre, la mense abbatiale de Loos, etc., « une Chartreuse située à la Boutillerie près de Lille. » La Révolution coupa court au projet, mais détruisit tout, hélas !

Maison féconde.

De 1656 à 1788, la Chartreuse de N. D. des Douleurs avait pu admettre à la profession 81 religieux, à la donation 22 frères. Nous en avons la liste inté-

grale, les copies de l'obligéant V. P. archiviste de la Grande Chartreuse suppléant à ce qui a péri de la liste de Dom Cuvelier, sauf pour l'origine des premiers frères.

Où et comment se recrutait-elle ? Par elle-même et par les autres, disions-nous pour les débuts, assez peu dans les environs immédiats, faut-il dire des autres époques ; souvent d'ailleurs les postulants préfèrent s'éloigner de chez eux. Il n'en est pas de même des 8 frères dont l'origine est connue : on en trouve cinq d'Estaires, Ennetières, Warneton, Le Maisnil, Frelinghien. Parmi les Pères on voit représentés, dans un rayon de deux ou trois lieues et en ordre d'arrivée : Wicres, La Gorgue, Richebourg, Wavrin, La Ventie (2), Lomme, Armentières (2), Estaires, Steenwerck. Il en vint 5 de Lille, 5 d'Arras, 5, en dix ans, de Béthune. Tous ensemble, les 80 religieux prêtres et un diacre se répartissent comme suit : diocèse actuel d'Arras, 35, de 25 localités ; diocèse actuel de Lille, 27, de 21 localités ; diocèse actuel de Cambrai, 14, de 11 localités ; diocèses actuels de Tournai et Liège, 5.

De la Grande Chartreuse on nous fait remarquer que dans la « province de Picardie », au XVIII^e siècle, la maison de la Boutillerie dite de Lille fut l'une des maisons, sinon la maison, où il y eut le plus de recrues et profès. C'est ce qui ressort aussi du Tableau général des abbayes d'hommes en France lors de l'Assemblée et l'édit de 1768, par Peigné Delacourt, indiquant le nombre de religieux et le chiffre du revenu :

La Boutillerie-Lille, 22 religieux, 20.724 livres ;

Douai, 8, 10.125 ; Valenciennes 13, 13.100 ; Gosnay, 12, 14.655 ; Saint Omer, 12, 6.652 ; Montreuil, 7, 7.083 ;

Abbeville, 8, 12.851 ; Vervins, 4, 29.102 ; Noyon, 7, 12.295.

Seule l'emporte la lointaine Chartreuse de Montdiéu près Sedan ; 29, 36.903. Le renseignement manque pour Tournai, de la même province quoique des Pays-Bas, à cause de la langue sans doute.

Une fois passée la période de fondation (1641-1660), tous les prieurs sont des profès de la maison elle-même, et elle en fournit à d'autres : deux prieurs à Saint-Omer, un à Tournai, deux à Montreuil, un vicaire aux Moniales de Gosnay, quatre prieurs à Douai, non compris le premier, envoyé là comme recteur-fondateur après avoir été 20 ans dans la fondation de la Boutillerie comme sacristain puis procureur. Elle fournit aussi beaucoup d'officiers subalternes pour ailleurs, et en reçoit beaucoup moins : la liste de ses vicaires et procureurs se reconstitue presque complètement, et c'est encore avec de ses profès, sauf un vicaire de 1661 à 1667, un autre de 1702 à 1703, à notre connaissance. Elle fournit, pour compléter l'effectif des autres Chartreuses de la province, des hôtes qui passent de maison en maison, dans les derniers temps surtout semble-t-il, et qui pour la plupart reviennent ensuite volontiers, comme les officiers. Elle en reçoit aussi, mais assez peu sans doute, puisque deux seulement y meurent après une et douze années, en 1668 et 1679 ; il est vrai que, des siens, un tout au plus mourut hôte ailleurs, en 1723 s'il n'était pas rentré, mais la Révolution arriva alors que sept étaient décédés en fonctions dans d'autres maisons et que dix y étaient détachés comme officiers ou hôtes. Bref, il faut compter, comme profès de la Boutillerie morts en d'autres maisons, certainement 7, peut-être 8 ; comme morts là avant la dispersion par la Révolution, 46 ou 47 profès, deux pères et deux frères de la fondation, deux hôtes religieux ; soit comme inhumés au cimetière 50 ou 51 pères, 20 frères, et en outre deux laïcs au moins.

Est-ce aller trop loin que voir en tout cela l'esprit de communauté qui attachait les religieux de Notre-Dame des Douleurs, leur bon renom près des

Supérieurs, des autres maisons, des aspirants à la vie religieuse, en même temps que l'effet d'une dotation plus suffisante qu'ailleurs, et peut-être de la zone de recrutement ? La Chartreuse de la Boutillerie-lez-Lille apparaît un peu comme la capitale et maison-mère de la province, dans son dernier siècle d'existence, et cela malgré les ravages de « l'esprit philosophique » préparant la Révolution. Ses prieurs furent du reste, de 1692 à 1792, les conviseurs pendant 40 ans environ, les visiteurs pendant 30 ans.

Maison bienfaisante.

Il va sans dire que les Chartreux n'ont pas consigné eux-mêmes leurs bienfaits en faveur de la région. Il faut les déduire de leur règle, des quelques faits par lesquels ils transpirent.

D'action apostolique directe sur une région, il ne peut être question de la part de ces religieux voués à la contemplation solitaire et silencieuse. Il ne faut cependant pas oublier l'influence de leurs prières et mérites, l'exemple de leur vie à l'intérieur et en promenade, les relations avec ceux à qui la Chartreuse donne travail ou hospitalité. La nôtre accueillait les visiteurs, puisque deux frères en étaient chargés en 1659. Des prêtres de la région furent ses amis et bienfaiteurs, à Fromelles, au Maisnil, à Armentières, à Lille, de même que l'ancien chapelain de la Boutillerie : ils y venaient sans doute se sanctifier. D'anciens serviteurs le furent de même : tel André Dumoulin, et ce Maximilien Morel, domestique de Dom de Meldeman pendant les dix dernières années de celui-ci ; il légua de ses biens, se fit amener une dernière fois, et demanda sépulture auprès de son bon maître mort quarante ans auparavant.

Au spirituel encore, les messes de religieux dans la chapelle à l'usage du hameau rendaient de grands services pour les dimanches et fêtes d'obligation, tout en ne dispensant pas entièrement d'aller dans les paroisses. L'exemple du fondateur était là pour donner le souci des âmes d'alentour, et le titre de Chartreuse de Lille invitait à prier et mériter pour toute la région. Quant aux offices de l'église monastique, les hommes y participaient-ils, par exemple le jour de Saint Bruno, pour vénérer la relique et gagner une indulgence plénière, ou encore le vendredi de Notre Dame des Sept Douleurs ? il n'y a pas d'indications à ce sujet. Nous pouvons dire néanmoins que le vocable d'un tel monastère était déjà une affirmation de l'importance de la dévotion à la Vierge douloureuse. Il a pu contribuer à ce qui en existe encore à Armentières, Bois-Grenier, Fleurbaix, Fromelles, La Bassée...

Pour aider matériellement les populations d'alentour, les Chartreux de la Boutillerie n'avaient pas de ressources comme la liqueur qui permit après la Révolution de reconstituer la Maison-mère dépouillée, d'en rétablir ou fonder d'autres, de faire « de saintes largesses connues de toute l'Europe ». Ils vivaient du revenu de leurs propriétés, des récoltes et bestiaux de la ferme du monastère. La présence d'une brasserie n'indique pas un commerce : des débiteurs et fermiers brassaient de même. La « fabrique » figure en dépenses et non en recettes dans l'inventaire financier de 1790 ; il s'agirait donc des frais du culte ? Il existait encore avant la dernière guerre des objets ménagers en os, en buis, sculptés par les Chartreux ; s'ils étaient vendus, ce ne pouvait être d'un produit abondant.

Néanmoins on ne peut douter qu'ils aient été bienfaisants même au temporel. Les Statuts de l'Ordre sont formels pour faire donner largement l'aumône. Il y avait d'ailleurs le legs de Jean Le Vasseur pour les pauvres de la Boutillerie ; le revenu, sous Dom Cuvelier, était distribué en blé, drap pour « cami-

soles », autres choses jugées utiles ; en 1790 il y avait le pain des pauvres, bien précieux alors que la table des pauvres de la paroisse était en grande détresse. On a vu les religieux « délaisser leurs affaires pour défendre le hameau menacé d'être englouti », offrir dans leur enclos un refuge en temps de guerre, et en pâtir. Au loin leurs fermiers, n'étant pas malheureux, le demeuraient longtemps : on le remarque à Allennes les Marais sur des pierres tombales.

Le monastère donnait du travail à des domestiques dans le couvent et dans la ferme, dans les corps de métier qui existaient au hameau comme dans un petit village, ayant même tannerie et blanchisserie ; les quittances et ventes de la Révolution en témoignent. Les Chartreux y avaient fait bâtir toute une série de maisons sur l'ancien champ de la chapelle, au XVIII^e siècle, en détournant le courant pour en faciliter l'accès. Il semble que ces quartiers, où comme en Lalloeu tous les chemins étaient affreux en hiver, aient dû à leur présence et peut-être à leur secours, l'avantage de ce pavé de la Boutillerie à Armentières existant dès avant la Révolution alors que vers 1720 le projet de paver le grand chemin d'Armentières à Arras par le pays de Lalloeu, au moins jusqu'à Fleurbaix, ne fut pas réalisé sur tout ce trajet : le gravier direct de la Toulette est de 1850 environ. Ce pavé allait même, semble-t-il, jusqu'à la porte et l'extrémité de la Chartreuse, à travers le riez, et cela dès 1738.

La Chartreuse était d'ailleurs une sorte de centre d'activité, autant que la règle s'y prêtait. L'échevinage avait ses affiches et publications à la porte de la chapelle des externes, son siège dans le hameau, au cabaret sans doute ; bailli ou lieutenant était nommé par le couvent. Les autorités civiles en mission dans le pays y prenaient volontiers leur pied-à-terre : en 1736 on y reçut la déclaration des biens de la Boutillerie, Faulquissart, Erquinghem, Fromelles. A plus forte raison y passaient et séjournaient les autorités religieuses : dans les démêlés concernant la chapelle du Boisgrenier en 1749-1755, on y recourt au Grand Vicaire, à l'Evêque, avec l'appui de Dom Prieur, Dom Procureur, des curés de Fleurbaix et d'Armentières, et les deux religieux parlent en faveur des intérêts religieux de ce hameau voisin. Y eut-il parfois là des ordinations de religieux ? il est plus vraisemblable que ceux-ci allaient se présenter à l'évêque d'Arras, ou, moyennant autorisation, à un autre évêque dans les cas de vacance ou absence. Il n'y eut jamais de bénédiction abbatiale : le prieur n'est pas abbé mitré, un monastère de Chartreux n'est pas une véritable abbaye, et les écrits du voisinage disaient bien de celui-ci : la Chartreuse.

Les biens et ressources.

Les comptes présentés en 1790 indiquent quels étaient les chapitres ordinaires de dépenses faites par la Chartreuse : basse-cour, fabrique, cuisine, vie des religieux, provisions, besoins divers, gages de domestiques. Il faudrait y ajouter les frais d'entretien et parfois de reconstruction des édifices et fermes, les impôts à la charge du propriétaire, même ecclésiastique, les aumônes, etc.

Dans les mêmes comptes apparaissent les ressources permettant d'y faire face : fermages, loyers de maisons, rentes héritières, produit de la basse-cour. Il est difficile d'établir un budget moyen d'après les sommes indiquées là, la période sur laquelle porte ce compte et balance n'étant pas indiquée, et les arrérages à recevoir ou payer étant importants. Les rentes seigneuriales semblent particulièrement en souffrance. Bref l'excédent était minime.

La ferme de la Boutillerie, que les Chartreux exploitaient eux-mêmes par les domestiques sous les ordres du procureur et parfois d'un frère, avait alors six chevaux, douze vaches à lait, un taureau, quatre vaches en pâture, deux génis-

ses et quelques veaux ; les moutons semblent oubliés. Ses terres et prairies provenaient de la fondation, renforcée de quelques dons et d'un échange. A celles qui entouraient l'enclos s'ajoutait une portion importante vers le Maisnil et même sur ce territoire, quelques pièces derrière le hameau et au delà de la rivière des Laies. Toutefois, sauf raisons particulières, les Chartreux ne tenaient pas à réunir au gros du fief les terres tenues de la seigneurie, car les redevances diminuaient d'autant.

Ailleurs aussi des acquisitions avaient été faites pour renforcer le revenu, généreusement constitué par le fondateur mais devenu insuffisant pour le nombre des religieux, pour les conditions de vie amenées par les faits de guerre et la cherté de toutes choses. Nous l'avons dit, chaque maison une fois fondée ne doit compter que sur elle-même, sans quêtes ni secours. Certaines acquisitions provinrent des dons de terres ou édifices par des bienfaiteurs ou des novices, bien qu'aucune dot ne fût exigée ; les autres furent faites par emploi de dons analogues en argent, de remboursements de rentes, d'épargnes faites, ou encore par échanges. Les rois de France se montrèrent de plus en plus exigeants quant aux formalités et droits d'amortissement ; pour que les acquisitions faites sous Louis XIV et jusqu'en 1738 fussent reconnues, il fallut à nos religieux des lettres patentes où se voit encore la signature de ce roi et de ses deux successeurs.

Nous n'avons pas de recensement général des biens de la Chartreuse. On ne trouve plus leur « terrier » renouvelé en 1689 pour certains lieux, ni le texte complet du « brief » de la seigneurie de la Boutillerie, refait en 1762. Les beaux plans qui furent faits sous Dom Cuvelier surtout et qui se retrouvent à Lille et Arras ne forment pas une collection complète.

La liste des localités où ils se trouvaient peut être établie néanmoins mieux qu'avec les Tabellions, grâce à la fondation primitive et à la déclaration des acquisitions ultérieures, prescrite en 1696 et 1739 pour la France, grâce aussi à la déclaration des biens situés en Pays-Bas, ordonnée par Joseph II vers 1787. Seules pourraient échapper les acquisitions faites de par une permission spéciale dont il ne resterait aucun acte ; encore ne trouve-t-on pas de baux s'y rapportant. Il semble qu'après 1738 il n'y eut plus d'acquisitions, vu les difficultés : une demande d'autorisation adressée à l'Intendant vers 1730 demeure sans effet, et quelques années plus tard il n'y a qu'un échange. L'argent disponible paraît être passé dans les constructions, à La Boutillerie et à Allennes au moins.

L'énumération ci-après est celle des ventes faites sous la Révolution dans les communes ainsi connues, des cartes et déclarations concernant les Pays-Bas ; or on retrouve sensiblement les mêmes quantités en additionnant les données concernant la fondation et les acquisitions faites plus tard.

Fleurbaix-Boutillerie	46 bonniers	9 cents	avec l'enclos et dix maisons.
Fleurbaix-Lalloeu	7 b.	8 c.	
Le Maisnil	7 b.	4 c.	
Fromelles	27 b.	1 c.	
Radinghem		2 c.	
Erquinghem (Bois-Grenier)		9 c.	
Sailly	2 b.	2 c.	dont 28 c. sont des pauvres probablement
La Ventie	32 b.	8 c.	

La Gorgue		8 c.
Steenwerck	34 b.	8 c. plus deux dimes.
Nieppe	15 b.	9 c.
Prêmesques et Houplines	10 b.	5 c.
Fournes	10 b.	11 c.
Allennes les Marais	23 b.	6 c.
Esquermes-Wazemmes-Loos-Emmerin	32 b.	4 c.
La Madeleine et Marcq	2 b.	2 c.
Flers	8 b.	
Annappes	20 b.	9 c.
Lille, 5 maisons louées		
Armentières, 1 maison louée		3 c. de pré.
Sur Empire : Nieppe	14 b.	6 c.
Warneton-Proustaert	25 b.	
Frelinghien-Houplines	30 b.	10 c.
Becclers	42 b.	8 c.
Obigies	12 b.	

Le total, hors des villes, serait de 409 bonniers, environ 580 Ha., y compris, avec la Boutillerie, 18 ou 20 fermes de diverse importance. La dotation primitive était donc plus que doublée, grâce aux bienfaiteurs et à une sage administration. Des rentes dites héritières, gagées sur propriétés, formaient un autre revenu. Sept titres ou « lettres de rente » subsistent à Arras, au capital total de 17.060 florins, dont 9.500 de M^{me} Déliot y compris sa fondation, 4.000 de Marie Le Vasseur, 150 au moins de Jean, qui signe de sa main, en novembre 1618, l'une des nombreuses réductions de l'intérêt.

A quoi bon toutes ces largesses ? pourrait-on dire comme tel personnage de l'Evangile. Comme alors, une seule réponse est possible, mais péremptoire aux yeux de qui a la foi : pour honorer le Sauveur du monde, produire avec Lui, nuit et jour, de l'infini, servir ainsi Dieu, les âmes, le pays. N'estime-t-on pas de même la Trappe du Mont des Cats ?

Les édifices monastiques.

Malgré des recherches faites de tous côtés, nous n'avons pu découvrir aucun plan ou représentation de la Chartreuse. Il y a fallu tenter les essais qui accompagnent ce travail, en conciliant les diverses indications d'une carte de 1598, du livre de Martin Lhermitte, du procès-verbal de la consécration des autels, du P. Ignace dont le manuscrit a péri durant la dernière guerre, des terriers du monastère, des expertises de la Révolution, des ventes successives, du cadastre de Fleurbaix et Fromelles, des constatations sur le terrain, des souvenirs de vieillards. C'est à cause de nouvelles données que le plan fait en 1934 et le dessin de 1935 diffèrent quelque peu. Qu'on le veuille bien croire, ils n'ont rien de fantaisiste quant aux emplacements, même des arbres et des fossés : notre étude manuscrite en témoigne. Par contre, à part l'entrée de 1764, reproduite d'après photographies, et la ferme, d'après la carte de 1598, l'aspect a dû être imaginé selon les édifices du temps, notamment la Chartreuse de Bosserville près Nancy (1660 environ).

Toutes les allusions rencontrées, outre la description du P. Lhermitte, indiquent un « beau monastère », une « Chartreuse très appréciée des connaisseurs, de sorte qu'il est peu d'étrangers qui passent par le pays sans l'aller visiter. » (P. Ignace). C'étaient, lors de la Révolution, « des édifices

grands, solides et majestueux sans ostentation, les mêmes que M. Le Vasseur avait fait construire, sauf la grande porte et un côté du quartier des hôtes. » (Bourgeois). La description ci-après concerne la Chartreuse dans son état d'alors.

Les murs formant l'enclos étaient en 1794 une « superbe muraille de 12 à 13 pieds de hauteur », des pierres faitières étant déjà enlevées, dit-on ; à l'intérieur ils étaient garnis d'espaliers et de vignes, à quelques mètres d'un fossé délimitant des plates-bandes sur trois côtés. Ils englobaient 6 bonniers ou 24 mesures, d'après le langage courant ; en réalité 26 mesures environ, 8 Ha. 95 a. La prairie basse en face de l'entrée, jadis riez des Chartreux, semble bien avoir fourni les briques des murs et constructions.

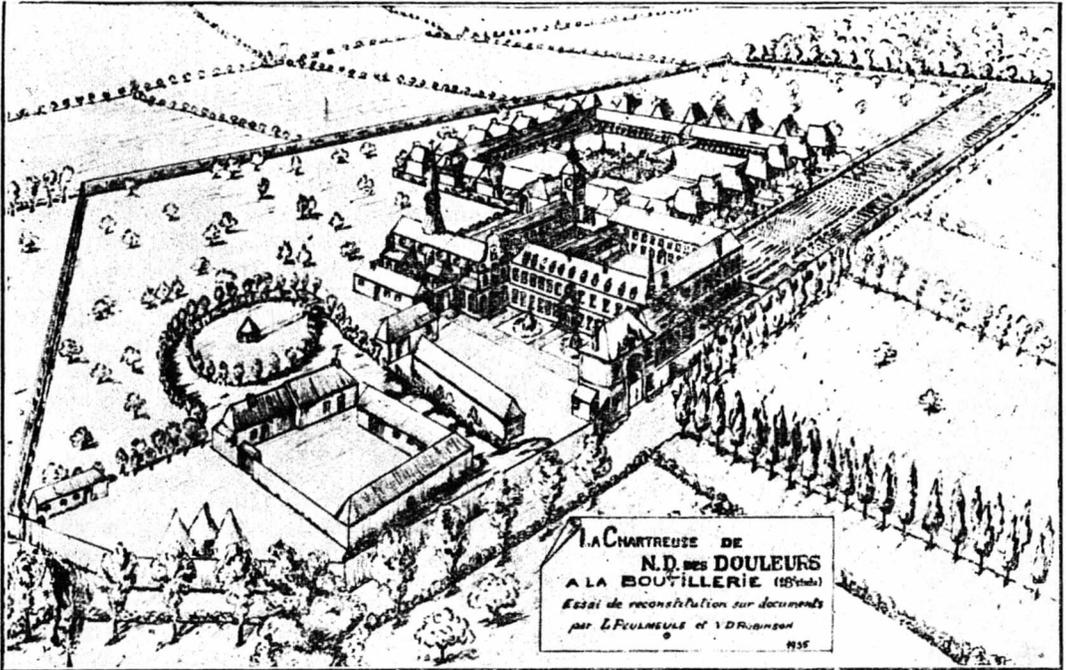
Les édifices monastiques devaient être en briques et pierres blanches, comme l'entrée et l'église. Les locaux encadrant la grand-porte servaient de lavoir pour les linges et effets du monastère, en même temps que de porterie. Leurs soubassements étaient en pierres bleues, et grès, l'un d'eux est conservé dans le nouveau monument, avec les grosses boules qui préservaient des voitures les coins arrondis du portail, de chaque côté du pavé encore visible. Les vues montrent à droite un édifice plus bas, « le château de l'abbaye », postérieur à la Révolution ; par contre, au delà la petite porte cintrée dans la muraille gardée à la hauteur primitive est d'après des vieillards celle par où leurs grands parents allaient à la messe. Là devait se trouver le quartier et parloir des femmes, auxquelles le monastère était interdit ; la chapelle Saint Barnabé et Sainte Marguerite à l'usage des habitants, appelée de ce fait chapelle des femmes, des externes, de la porte. Cette chapelle était couverte d'ardoises, voûtée et très belle. Plus loin, le long du mur et jusqu'au coin ouest, était le jardin potager.

A travers la « grande cour », un pavé menait de l'entrée au bâtiment des hôtes, qu'il laissait à droite, et à l'église du monastère. Il semble que celle-ci apparaissait de face, bien que d'ordinaire le chœur soit plus proche du grand cloître. Elle sera décrite séparément. Entre la chapelle et l'église, le bâtiment des hôtes et du procureur formait une aile de tout un quartier de cuisines et d'étrangers, avec cour intérieure dite petite cour, le réfectoire achevant le carré. Un côté, cette aile-là semble-t-il, avait été reconstruit et formait le nouveau quartier des hôtes ; brasserie et boulangerie indiquées primitivement dans cet ensemble avaient été transférées ailleurs. Il y avait en 1791 sept chambres en parfait état chez les étrangers, onze chambres en partie délabrées à proximité et au dessus des cuisines, jadis pour les frères et domestiques. Les démolisseurs ayant laissé subsister deux côtés du quartier des hôtes, il en est parlé en 1794 comme d'un « bâtiment neuf à la moderne très considérable, d'environ cent-vingt pieds carré (sic), couvert d'ardoises, avec de très belles caves, une cour dans le milieu bien pavé, et un chemin pavé conduisant au portique. » Là se trouvait la salle des hôtes, dont il est souvent question, où l'on recevait les visiteurs et où la cheminée portait le grand portrait de M. Le Vasseur. L'ameublement était fort simple ; il y avait cependant là et au cloître de l'argenterie, 24 services et d'autres pièces. De ce quartier sans doute vinrent les cheminées, appuis et fontaine de marbre du « château de l'abbaye ».

Le réfectoire des religieux, bien pavé, avait des boiseries et une tribune ou chaire qui furent réservés comme artistiques ; dans le fond, un tableau de peu de valeur. Du côté opposé à la petite cour se trouvait le petit cloître réunissant les locaux de communauté : église, chapitre, grand cloître, réfectoire. A côté de la sacristie, la salle du chapitre, munie d'un autel, avait trois tableaux assez estimés. Au dessus se trouvaient des greniers et une salle pour la biblio-

thèque, encore peu riche. On y accédait par la tour qui contenait la grande horloge et les cloches du carillon, le tout du temps de M. Le Vasseur ; elle devait dominer le grand cloître.

Le grand cloître des cellules était « de 300 pieds 3 pouces, un peu étroit pour sa longueur », autrement dit de 100 mètres environ par corridor ; de 400 pieds pour chaque face, à l'extérieur : la différence correspond aux cellules qui le bordaient, chacune de 50 pieds en carré. Ce tracé quadrangulaire est



LA CHARTREUSE ET SES ENVIRONS à vol d'oiseau. (voir texte et plan, page 48)

encore ce que l'on remarque le mieux sur le terrain, avec un peu d'habitude et un éclaircissement favorable, malgré les travaux récents d'aplanissement. Les dernières précisions sur le nombre des cellules sont de 1790 et 1791 ; elles en indiquent l'une 25 comme toujours, l'autre 26, en comptant peut-être une chambre séparée du cloître. Il se serait trouvé une cellule à chaque coin, six autres sur chacune des trois faces dégagées, trois ou quatre du côté relié au petit cloître, sans doute pour le prieur, le procureur, ayant aussi un local ailleurs, pour le sacristain chargé de l'église et de l'horloge... Au milieu du terrain ou préau entouré par le cloître se trouvait le cimetière bordé de fossés ; des fragments d'os y reparaissent parfois. La série nord des cellules était séparée du chemin extérieur par le jardin potager, prolongé même au delà jusqu'au coin du mur d'enclos.

L'église.

L'église de N. D. des Douleurs était grande et belle. Six chapelles l'appuyaient, et réciproquement ; elles devaient, y compris la sacristie, se trouver placées entre les contreforts très saillants, et séparées de la nef principale par le mur que longeaient les stalles ; une autre était derrière le maître-autel. Une boiserie d'abord, une arcade en marbre plus tard, marquait la distinction entre le chœur des frères et des séculiers et le chœur des religieux ou pères aboutissant au sanctuaire ; le petit cloître leur donnait accès, séparément sans doute. Deux autels étaient adossés à cette boiserie. Avec ceux du Chapitre et de la chapelle extérieure on atteignait ainsi le nombre de douze autels pour les messes de religieux ; quelques-uns avaient des tableaux de mérite.

Au XVIII^e siècle, l'église avait été pavée de grandes et belles dalles de marbre blanc et noir ; les vitraux de couleur avaient été remplacés en 1717 par de plus clairs. Les stalles étaient très simples, celles du début. Le sanctuaire avait une boiserie, avec des colonnes dont six de marbre de même que leurs bases et leurs chapiteaux ; les dix autres pilastres du chœur étaient en bois à l'imitation de marbre, ainsi que toute la boiserie. Le grand autel, de marbre, était orné d'un tableau, le martyr de Saint Quirin dit-on, généralement regardé comme un bon Rubens. Devant l'autel les quatre grands chandeliers traditionnels des Chartreux étaient de bois argenté, avec lame d'argent ouvragé sur la face antérieure ; étaient de marbre les deux pupitres, celui de l'Épître ou du chœur, celui de l'Évangile dont ces religieux font un véritable édicule. Six grands tableaux du maître Arnould de Vuez et 21 « figures de bois », complétaient l'ornement de l'église.

Voûtée de briques posées circulairement de côté autour de soupiraux, l'église n'avait rien d'ogival ; nous l'imaginons plutôt dans le genre des chapelles jésuitiques d'alors. Il n'y avait qu'un ancrage, à l'entrée du chœur ou du sanctuaire ; au dessus du chœur était le clocher avec la cloche pour les sonneries d'offices.

La sacristie était boisée à hauteur de la croisée ; le tableau de l'autel et deux autres plus petits avaient du mérite. Elle possédait 14 calices, un ciboire, un ostensor, un petit reliquaire, deux encensoirs, deux paires de burettes, le tout en argent pour la majeure partie ; dix chasubles pour fêtes ; des ornements ordinaires pour tous les autels. Les Chartreux n'ont pas d'assistants en tunique et dalmatique, mais seulement un acolyte en aube. Vers 1646 des reliques des Martyrs thébéens étaient arrivées à Lille pour les Chartreux ; ils devaient posséder, comme toutes les maisons de l'Ordre, une relique de saint Bruno.

Les dépendances.

A proximité de l'église étaient la porte du verger, la brasserie, la grange au bois, l'île ou motte avec le bûcher en rotonde ou le moulin à cheval, suivant les divers documents ; en effet elle ne fut boisée qu'au milieu du XIX^e siècle. Les autres locaux signalés à gauche du pavé menant de l'église à la grande porte sont la boulangerie, la forge de maréchal, la charpenterie, l'écurie, la grange, la remise, l'abreuvoir voisin de l'entrée.

Au delà, entre la route extérieure et l'îlot, était la ferme ou basse-cour avec maison pour ses domestiques, grange, autre cour nommée platière où l'on faisait muller (en meules) le blé et d'autres récoltes, bergerie et autres étables pour divers bestiaux.

Ailleurs, entourant la maison de trois côtés, c'était le « jardin paturable » planté d'arbres fruitiers et montants, autrement dit les vergers dans lesquels

l'église et les cellules faisaient des angles saillants. Les arbres y étaient en grande quantité : arbres fruitiers, outre les espaliers des murs ; ormes, frênes, saules, autres arbres montants. En 1856 il y avait encore des arbres à fruits des meilleures espèces, 33 ormes, bois blancs et peupliers d'une grosseur extraordinaire.

D'après M. Becquart père, qui avait beaucoup étudié le terrain et les traditions, il y avait dans l'enclos plusieurs portions séparées par des fossés et reliées par des ponts. Les fossés et viviers étaient poissonneux; en 1805 on pêchait avec bateau et filets. Ils recevaient l'eau du courant par une « buise » à travers le chemin de Fromelles, autorisée en 1682, et l'eau de source par des forages, dit-on ; leur vanne d'échappement existe encore près de l'entrée. Nous ne pouvons omettre la tradition du « chemin de procession » toujours plus vert que le reste de la prairie.

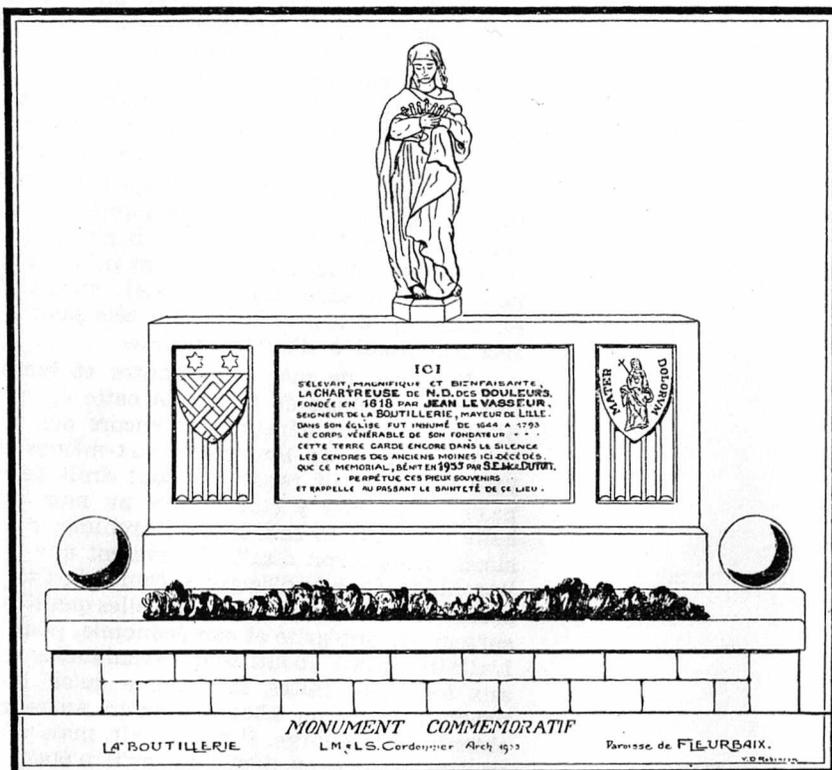
A l'extérieur, les Chartreux s'étaient garanti la solitude en éloignant le monastère du hameau et en entourant l'enclos de terrains leur appartenant : une prairie, du carrefour aux murs ; un bois taillis, à l'autre extrémité ; des champs les reliant, en bordure de Fromelles, derrière le long mur ; des prairies, en face du petit riez, de la ferme et du couvent ; au delà, des champs, jusqu'au chemin du moulin et au fossé des Laies ; toutefois le moulin, très ancien, et la ferme où se trouve un calvaire ne leur appartenaient pas. Il y avait des arbres le long de tous les chemins, autour et à l'intérieur des prairies. La plus belle allée était celle qui menait directement de la grand-porte au fossé des Laies, contre lequel se trouvait une chapelle de N. D. du Rosaire. Curieuse coïncidence : ce qu'à présent l'on voit dans l'axe de cette carrière, c'est, au loin, cet autre asile de prière et pénitence dont nous parlions plus haut, l'Abbaye de Sainte Marie du Mont des Cats.

Cf. — *Archives Nord* : 62 H : 102 ; 27 H : 62. — Chartreux de la Boutillerie : 1 bis, 3 ; 5 à 8, 10 à 13, 15. — 5 B : 296, 313. — B : 1837, 3786, 3829, 18397. — C. Intendance : 1414 (9519). — Q Fiches Lefebvre, communes citées. — Q 481 (46). — Tabellion : 116, 397 (72), 991 (351), 1889 (133), 1891 (152), 1892 (149), 2471 (74-76), 2587 (96), 4167 (27), 4418 (132-135), 6106 (192), 6167 (112). — Plans : Lille, 41, 231, 235, 251. — Hazebrouck, 4, 9.

Archives Pas de Calais : Chartreux de la Boutillerie : I, 1 (10, 11), 2 (10), 1 à 6, 9. — II, 2 à 10, 12, 14. — Chartreux de Gosnay : II, 1, 5 bis ; III IV, 4, 6 ; IV-V bis, 7 ; VIII, 2, 5 bis ; IX, 6. — Analyse H : 1786, 1844, 1853, 1858, 1891, 1895. — L. Béthune, 102, Questionnaire 1790. — Q. Fleurbaix, Laventie, Sailly. — Plans H, 176, 1878.

Divers : Grande Chartreuse : Nécrologe, Catalogue. Registre, Monasticon de N. D. des Douleurs. — Arch. Nationales. R. 1573-76 (Sem. rel. Lille 1933). — Arch. Armentières, analyse. — Bois-Grenier : Archives, Pages d'histoire locale L. P. — Fleurbaix : registres paroissiaux, Archives particulières. — Laventie : Archives particulières.

Ouvrages : Dom Cuvelier - Depotter - Cavois - Derode - Bertrand, Les rues de Lille. — Martin Lhermitte. — Sanderus : Flandria illustrata, Gallo-Flandria illustrata. — Délices des Pays-Bas.



LE MONUMENT DE 1935 - AVANT-PROJET

Dans le plan définitif de MM. Cordonnier,
l'inscription est celle que reproduit la page 5,
et la partie centrale s'élève en forme de socle
pour rehausser la statue.

Les murs de pierre et de grès qui forment l'avancée de ce monument, les deux boules qui préservaient des chariots la porte d'entrée, des lambeaux de murailles à quelque distance : voilà tout ce qui reste des édifices solides et majestueux...

Déplorons plus encore la disparition de ce qu'ils abritaient : « l'esprit des premiers habitants du désert de Chartreuse... la même règle, la même pensée, le même sentiment, le même but : sacrifice et dévouement pour le salut des âmes et des nations... Des murs fermés d'une Chartreuse s'échappe une influence secrète que des hommes de cœur sauront découvrir ; sous les arceaux mystérieux de ces cloîtres, dans le calme de la solitude, le divin Sauveur continue son action réparatrice dans ces existences de moines où sa vie se reproduit, se manifeste dans notre chair mortelle. » (F. A. Lefebvre, 1880.)

LA FIN DE LA CHARTREUSE ET L'EXHUMATION DU FONDATEUR

La spoliation.

Le 23 août 1789, Dom Degruison recevait encore les vœux d'un nouveau profès, Dom Dominique Dubois de Steenwerck. La Révolution était pourtant commencée, et le Prieur avait probablement représenté sa maison et son Ordre à Lille pour l'élection des députés du clergé aux Etats généraux. Elle allait tout d'abord s'approprier les biens des religieux, en leur promettant une pension compensatrice ; elle s'appliquerait à diminuer le nombre de ceux vivant en communauté, et à les rassembler pour vendre le plus possible de monastères ; finalement elle les disperserait tous, et persécuterait ceux qui n'accepteraient pas ses exigences politiques, ses manœuvres impies. Le détail des mesures prises figurant ailleurs et dans une rédaction plus complète, seuls seront relevés ici les faits d'application à la Boutillerie.

L'élan généreux de la nuit du 4 août 1789 fit voter la suppression des privilèges des nobles et du clergé ; les décrets du 3 novembre abolirent le régime féodal, les juridictions seigneuriales, les dîmes déclarées rachetables, les exemptions ou modérations d'impôts. De ce fait les Chartreux perdirent tout ce que comportait pour eux comme droits et redevances la seigneurie de la Boutillerie et d'autres fiefs, en même temps que cessaient leurs obligations envers les seigneurs ou suzerains de leurs biens, à leur charge ou à celle des locataires. L'échevinage devint une municipalité, élue le 27 janvier 1790 ; le maire fut d'ailleurs leur ancien bailli, et le procureur communal leur notaire.

Le 26 mars 1790 le Père procureur renouvelait le bail des terres de Fromelles-Aubers, bien que la loi eût, dès le 2 novembre, mis tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, et, dès le 13 février, supprimé les ordres monastiques à vœux solennels. La spoliation se préparait néanmoins. Les 4 et 5 juin, maire, officiers municipaux, procureur et secrétaire greffier durent se rendre à la Chartreuse, selon la loi du 20 mars, pour arrêter les registres de comptes et revenus, inventorier les objets les plus précieux, enquêter sur la composition de la maison, sa contenance, les intentions des religieux. Le tout se passa avec beaucoup de déférence mutuelle. Dès la Saint-Rémi suivante, point de départ des fermages, toutes les terres et maisons dépendent de la nation ; à la Boutillerie même, les Chartreux doivent louer celles qu'ils désirent occuper encore, outre le monastère dont ils conservent l'usage provisoire ; les autres sont occupées par divers, avec ou sans bail, et c'est la majeure partie.

Bientôt d'ailleurs la vente de ces « biens nationaux » va commencer. Dououreuse coïncidence : le premier vendu fut l'ancienne maison de Jean Le Vasseur, à Lille, marché au Verjus. Les enchères et ventes avaient commencé dans cette ville les 24 novembre 1790-5 janvier 1791 ; la maison fut de la seconde série. Aux affiches pour 7.500 florins le 15 décembre elle fut adjugée le 26 janvier pour 11.320, au neuvième feu. Dès février les adjudications des biens des Chartreux se poursuivirent de tous côtés et continuèrent encore

en 1792. Les dernières seront celles de Radinghem, février 1793 ; Erquinghem, juin 1795, avec les terres de la chapelle du Boisgrenier ; Marcq et la Madeleine, juin 1796.

Pour la Boutillerie, les moines assistent au transfert de leurs biens, l'enclos excepté. Un expert vient pour la première fois les 8-9-10 février 1791 ; le 12 la municipalité vient recevoir des Chartreux la déclaration de ce qu'ils ont là : c'est la nouvelle municipalité unique de Fleurbaix, celle de la Boutillerie étant supprimée depuis le 12 novembre. La vente se fait au district de Béthune, en onze séances auxquelles les municipaux sont convoqués mais omettent bientôt de se rendre : 22 mars, quelques terres ; 22 mars et 17 mai, cabaret et maisons, passant pour la plupart aux habitants ou voisins ; 2 août, terres, de même qu'à Lille, le 10, des terres au chemin du moulin, mais sur Fromelles ; 30 août, riez des Chartreux, terres ; 6 mars 1792, terres à la Boutillerie et rue Pétilion ; 26 juin : tout ce qui entoure les murs et tout ce qui reste devant l'enclos ; 9 octobre : 18 cents apparemment occupés par les Chartreux jusqu'à leur départ ; 7 mai 1793, 10 septembre et 18 décembre : dernières terres, sauf le petit riez de la Boutillerie vendu, chemin exclus, vers 1820.

Le principal lot, du 26 juin, soit 23 b. 11 c., mis à prix 34.389 livres, par un fermier de la Gorgue, lui était resté au 3^e feu pour 50.200. Les autres noms sont pour la plupart de Fleurbaix, mais rarement ceux des occupants, à moins qu'ils n'emploient un « command ». Au total, sur la Boutillerie proprement dite, 39 bonniers 11 cents et 10 maisons, arbres compris, sont aux enchères pour 71.533 livres ou francs, et vendus 98.400. Il serait difficile d'évaluer la vente de toutes les autres propriétés : les sommes sont parfois en monnaies différentes. Les biens de Belgique durent être vendus à une époque inconnue de l'occupation française. En France, la mise à prix était généralement 22 fois le revenu, plus les arbres. Les paiements pouvaient s'échelonner jusque sur 12 ans et se firent pour la majeure partie en assignats, dont la valeur descendit parfois à presque rien. Tout comme pour d'autres milliards des Congrégations, le produit ne fut pas ce qu'on espérait.

Il y eut d'ailleurs de beaux exemples de fidélité et d'intégrité. L'ancien bailli et maire de la Boutillerie, J.-Phil. Charlet, ne voulut acquérir, même à bon compte, aucune des terres des Chartreux, et pourtant sa ferme était alors la plus proche, contigüe même ; si elle en a comporté plus tard, ce n'est pas à lui que la chose serait imputable, ni ses conséquences.

La maison de réunion.

Il était douloureux pour les moines de voir passer à d'autres usages ce qu'avaient destiné à la vie de la Chartreuse la générosité du fondateur, les largesses des bienfaiteurs, la bonne administration des procureurs ; peut-être excusaient-ils cependant certains acquéreurs préoccupés de ne pas perdre l'usage de leurs maisons ou terres. Plus encore cependant les religieux tenaient à leur vie monastique ; ils se réjouirent d'espérer la conserver dans l'enclos qui demeurerait le seul bien à leur disposition.

La gestion autonome de leur maison dut se terminer par un compte de l'année 1790, le versement de l'encaisse et des titres de propriété, à une date mal précisée ; il semble que là comme ailleurs se firent de nouveaux inventaires et enquêtes ; nous ne savons s'il y eut des scellés comme à Neuville-sous-Montreuil. Pour vivre, il fallait désormais la pension promise. Le 22 février 1791, Dom Prieur Degruison, considéré comme économiste, accompagné du procureur et d'un autre, porta au district la demande du traitement du premier

trimestre de l'année, payable d'avance, et il obtint en mars la somme correspondant à 1.000 ou 900 livres par an pour les religieux, 400 ou 300 pour les frères, selon l'âge de plus ou moins de 50 ans.

Pour ce trimestre comme pour le suivant, il restait 14 pères sur 16, et les 4 frères. Lors de l'enquête faite dans chaque cellule le 5 juin 1790, le prieur et deux autres avaient déclaré vouloir rester dans leur Ordre et dans la maison ; deux autres, vouloir demeurer dans l'Ordre ; le Vicaire et quatre autres, ne pas répondre pour le moment ; trois, attendre de savoir ce que l'on ferait d'eux ; deux remirent une lettre pour l'Assemblée nationale ; un seul déclara vouloir sortir de l'Ordre ; un des autres toutefois allait partir comme lui, vers la Toussaint. C'est qu'en effet la loi offrait aux religieux la liberté de rentrer dans le monde, comme prêtres ou laïcs, avec leur pension et des meubles et effets personnels ; ceux qui ne voudraient pas profiter de cette faculté seraient rassemblés dans un certain nombre de couvents qui deviendraient les maisons de réunion. C'est ce qui s'accomplit au milieu de 1791 pour les Chartreux fidèles, bien qu'à vrai dire Rome n'ait pas obligé à faire partie de ces rassemblements. Alors toutefois ceux de la Boutillerie n'étaient plus que 12 pères et 4 frères, à cause de la mort de Dom Mullet en mai et du départ probable de Dom Heu. Faveur insigne : de tous les Chartreux du Nord et du Pas-de-Calais, seuls ils pourraient rester dans leur monastère, surpeuplé il est vrai.

Les autorités du département du Pas-de-Calais avaient d'abord envisagé divers projets, l'un conservant la Chartreuse de la Boutillerie avec ses religieux et quelques-uns de Saint-Omer, l'autre la supprimant et envoyant ses religieux à Gosnay, bien qu'ils fussent les plus nombreux. Brusquement les administrateurs du Nord leur écrivirent, le 14 mai 1791, qu'ils allaient désigner à l'Assemblée Nationale, faute d'emplacement plus convenable, la maison de la Boutillerie comme lieu de retraite pour les 22 (sur 28) Chartreux persévérants du département, c'est-à-dire des maisons de Douai et Valenciennes, et qu'ils supposaient que l'autre département y enverrait aussi tous les siens. Devant le nombre, le Pas-de-Calais envisagea d'abord une répartition, entre Gosnay et la Boutillerie, des Chartreux de Saint-Omer et du Nord, même de ceux de Montreuil dont le couvent était déjà vendu. Finalement la loi du 12 juin ne conserva comme maison de retraite que « la ci-devant chartreuse de la boutellerie » pour les ci-devant chartreux de Gosnay (13), Saint-Omer (13), Montreuil (2), la Boutillerie (18), Douai et Valenciennes (22), soit au moins 68. Cette désignation permettait de vendre les locaux des deux villes du Nord, plus facilement d'ailleurs qu'un monastère en pleine campagne.

Le rassemblement était moins bizarre que d'aucuns, faits de religieux différents en des maisons prises à d'autres ; néanmoins la solitude cartusienne n'y serait guère facile. Si donc les dix-sept Pères et Frères de N. D. des Douleurs furent heureux, sauf un peut-être, de n'avoir qu'à y demeurer, ceux des autres maisons n'y vinrent pas tous, pour diverses raisons et selon des modalités prévues par le Pape. Il en arriva, à partir du début de juillet, 8 de Douai, y compris un frère, 5 de Valenciennes ; 11 de Gosnay qui étaient en octobre 7 présents, 2 attendus ; 6 de Saint-Omer, 2 autres étant attendus ainsi que 3 de Montreuil. Au dernier trimestre 1791 ceux de Gosnay sont 11, ceux de Saint-Omer sont 7 ; il n'y a personne de Montreuil ; le total est de 40 pères et 5 frères. Dans une liste sans date, apparemment postérieure, est en plus un Chartreux venu de Vervins, en moins un frère de la Boutillerie. Déjà, le 26 août, le procureur de Douai, profès de la maison, se plaint à Béthune du surnombre, du mauvais logement, du vestiaire insuffisant, et pourtant les Chartreux de Saint-Omer sont à peine arrivés. Si Dom Heu est signalé dans sa ville natale,

c'est sans doute à cause de cette transformation fâcheuse ; il meurt peu après, en tout cas, en 1791 ou 1792, et l'on fait son éloge. Le 1^{er} octobre, un charpentier, envoyé de Béthune comme expert, étudie les travaux à faire dans six cellules et 11 chambres pour loger 44 pères ; 20 cellules et 7 chambres sont en bon état, les frères et les domestiques logent à la ferme. C'est seulement le 16 juin 1792 que le district de Béthune reçoit de Paris et d'Arras ordre d'adjudication pour les travaux évalués 2.100 l. S'ils furent faits, ils ne servirent pas longtemps !

Les religieux réunis autour de leur Prieur ou visiteur entendaient bien mener leur vie régulière. Ceux de Saint-Omer demandèrent au Directoire du district l'autorisation de transporter des livres de chœur à la Boutillerie. Nous ne savons si l'autorisation leur fut donnée, ni si l'on amena du mobilier individuel. Il semble que la maison avait pu conserver ce que le Département avait autorisé provisoirement ailleurs : une charrette et un cheval pour aller à la provision, cheval et voiture du supérieur, quatre vaches. Un cabriolet et deux chevaux provenant des Chartreux de la Boutillerie furent vendus en 1793-1795 à Béthune. La chapelle de la porte demeura-t-elle à la disposition des habitants des environs ? Il y eut des alternatives d'ouverture et de fermeture, si l'on se conforma aux arrêtés. Le 30 mars 1792 le Département écrivait à l'Assemblée nationale législative pour demander un parti décisif sur l'ouverture ou la clôture des oratoires attachés aux maisons de retraite conservées. Quelle qu'ait été la suite, six mois après c'était la fin des maisons elles-mêmes.

La dispersion.

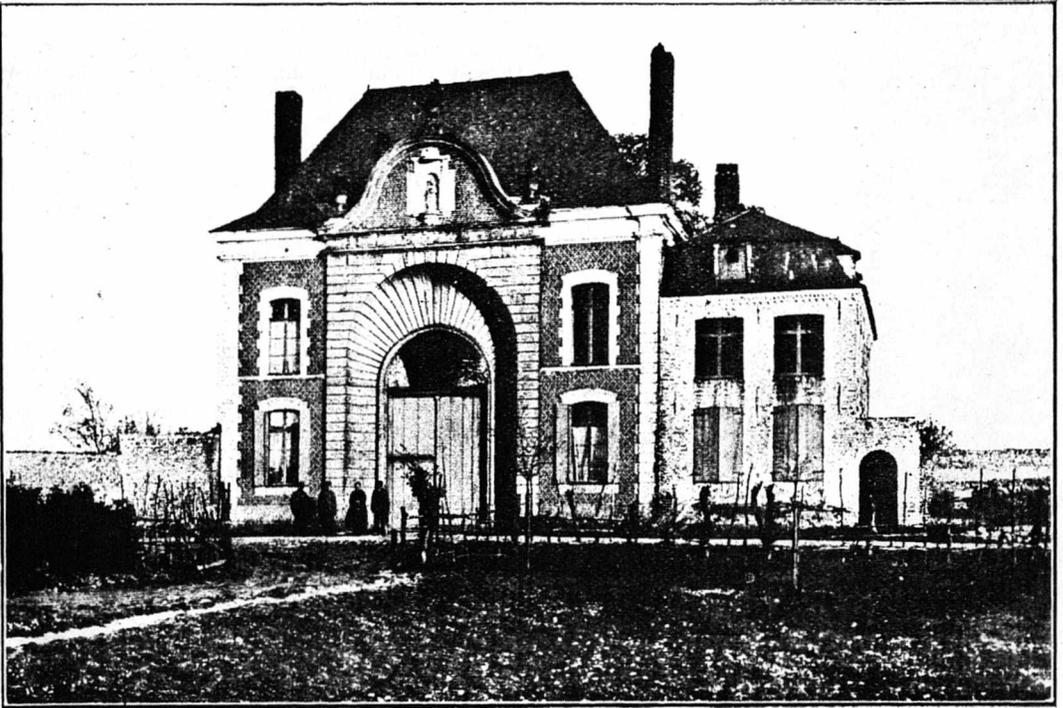
Avec la chute de la Royauté, le 10 août 1792, les événements se précipitèrent. Quelques jours plus tard une loi ordonnait que pour le 1^{er} octobre toutes les maisons religieuses fussent évacuées et mises en vente. Dans la quinzaine de la publication, faite le 30 dans le Pas-de-Calais, les municipalités devaient dresser l'état des habitants des couvents et de leurs pensions, vérifier les objets inventoriés précédemment. Il y eut arrêtés et correspondance des Districts au sujet des scellés, des objets laissés aux Supérieurs par nécessité et à remettre lors du départ, des objets que les religieux pourraient emporter, des approvisionnements et ameublements acquis sur le produit des pensions.

Une déposition faite quelques mois plus tard par Dom Bouche, de Tourcoing, nous apprend qu'il était comme tous les autres sorti de la maison de la Boutillerie le 28 septembre 1792 au soir, en vertu du décret. Il s'était rendu à Armentières, sans doute avec le Vén. Père Prieur et Visiteur qui avait là un frère, puis chez son père, par des villages qu'après 17 ans en Chartreuse il ne connaissait plus, et pendant que les Autrichiens faisaient le siège de Lille. C'est durant ce siège que brûla l'église Saint-Etienne de Jean Le Vasseur.

Cette fois, après un an d'importance plus grande que jamais, c'en était fait de la Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs à la Boutillerie. Le culte divin, la vie de contemplation, de pénitence, de mérite pour le pays, la présence du Dieu-Eucharistie, cessèrent sur ce sol sacré où ils existaient depuis juin 1641. La chapelle de la Boutillerie elle-même, de fondation immémoriale, allait disparaître pour ne retrouver qu'une existence éphémère au début du XIX^e siècle.

La loi du 14 août 1792 imposait à tout salarié ou pensionné le serment de liberté-égalité, à prêter dans la huitaine devant la municipalité du lieu, s'il ne voulait être censé renoncer à ses droits. Par contre le mariage n'en ferait rien perdre, et d'avance le service dans le culte constitutionnel offrait aux religieux sortis à la fois pension et moitié de traitement. Parmi les noms de ceux

qui se soumirent à cette loi dans le district de Béthune et purent être payés sur certificat de serment, il n'y a pas un seul nom des religieux Chartreux réunis à la Boutillerie. Ce fut donc sans ressources qu'ils partirent ; leur qualité d'insérentés leur vaudrait des persécutions, et dans le procès de condamnation à mort de deux d'entre eux figurera le refus pur et simple de ce serment, que d'autres ailleurs prêtaient avec restrictions quant au spirituel. Ils durent compter aussi avec la loi du 18 août, abolissant et prohibant, sous peine de poursuites, les costumes spéciaux d'ecclésiastiques, religieux, congrégations séculières, sauf pour les ministres du culte durant leurs fonctions. Déjà il y



LES RESTES DE LA CHARTREUSE EN 1892 ET 1914

A gauche, le mur d'enclos à ses deux hauteurs d'avant et d'après la Révolution ; en face (buisson) emplacement de la chapelle de Dom Lebeau. A droite, la petite porte « par où les gens allaient à la messe » dans la chapelle des externes ; l'extrémité du « château » construit après 1805 ; de là à la grand'porte, partie ancienne, dont le soubassement fait partie du monument de 1935.

avait eu des essais locaux de prohibition, même dans les maisons de retraite ; cette fois encore il y eut des infractions, constatées par le ministre le 1^{er} juin 1793.

Au début de 1793 la Convention rendit le serment obligatoire avant le 20 mars pour tous ecclésiastiques séculiers, réguliers, frères convers et laïcs, même s'ils n'étaient pas salariés, pensionnés ou anciens ministres publics du culte. Le 23 avril les peines étaient édictées contre ceux qui ne l'avaient prêté : pour

les sexagénaires, infirmes, caducs, réclusion dans une maison au chef-lieu du département ; pour les autres, déportation en Guyane ; pour les sujets à déportation qui resteraient ou rentreraient, mise à mort immédiate. Ce fut pour nos religieux le dernier signal de l'exil pour ceux qui purent partir à l'étranger, de l'emprisonnement pour les autres, et cela jusque vers 1801, avec des périodes de moindre rigueur. On le constatera dans l'abrégé de ce que nous savons de leurs aventures.

La fin des Religieux.

La Semaine religieuse de Lille, 19 août 1934, a reproduit une partie de notre dossier sur Dom Degruison, le P. Grugeon comme on allait dire dans le pays où il fut l'une des figures de la Révolution.

D'Armentières où comme d'autres insermentés il célébrait la messe en l'église paroissiale malgré la présence de constitutionnels, il fut, en mai 1793, transféré en réclusion à Douai, chef-lieu du Nord, pour 22 mois. On le retrouve à Fleurbaix, en août 1795, occupant à l'église un autel construit par ses fidèles, tandis qu'un nouveau curé constitutionnel est à l'emplacement du maître-autel. Il était sans doute ce prêtre reclus qui auparavant, en juin, célébrait chaque dimanche la messe dans une maison de Fleurbaix devant 3 ou 4.000 individus venus de quatre lieues à la ronde. Par suite de nouvelles exigences légales, il était, à la fin de cette année, de retour à Armentières et en réclusion dans sa demeure, une municipalité favorable ayant préservé de l'envoi à Douai les quatre religieux dans ce cas ; il put même, d'après Joire, célébrer publiquement en 1797. Par suite du coup d'état de fructidor V, des anciens et nouveaux serments exigés, de la destitution de la municipalité d'Armentières comme des représentants de Fleurbaix dans le canton de la Ventie, il redevint reclus aux Ecosais de Douai, du 10 novembre 1797 au 5 décembre 1799. Il put alors rentrer à Armentières chez son frère, d'abord provisoirement et sous surveillance, définitivement en réalité.

Il n'était pas question pour Dom Degruison ni pour d'autres de reprendre la vie cartusienne, vu son âge et surtout l'état de l'Ordre, presque entièrement détruit non seulement en France mais aussi là où passèrent les armées de la Révolution et de l'Empire : la Grande Chartreuse n'allait se rouvrir qu'en 1816. Il mourut à Armentières, rue d'Arras, aujourd'hui de Lille, le 16 février 1805. Il eut donc ses funérailles en sa vieille église Saint-Vaast, et sa sépulture à la place Chanzy actuelle. La carte de l'année annonça sa mort à tous les Chartreux et prescrivit un anniversaire perpétuel.

Des 24 ou 25 profès vivants de la Boutillerie, onze autres que Dom Degruison y étaient présents fin 1791, et deux y étaient rentrés de Douai, le prieur et le procureur. Plus jeunes que lui, ils passèrent presque tous par l'exil, seul moyen d'échapper à la déportation lointaine ; ils allèrent surtout dans les Chartreuses de Westphalie en Allemagne. La chose est officiellement connue pour huit d'entre eux ; un neuvième fut reclus aux Capucins d'Arras pour raison de santé. Ils revinrent mourir en divers lieux du Nord et du Pas-de-Calais, retirés dans leur famille ou faisant fonctions de chapelain, prêtre sacristain, vicaire, curé ; tels Dom Flament, vicaire à Laventie jusqu'en 1823, Dom Herman mort le dernier, à Arleux en Gohelle, son pays natal, en 1835. Des quatre autres nous ne connaissons que la mort, en des conditions analogues.

Deux étaient sortis en 1790 ; huit n'étaient pas revenus, dont quatre, hôtes en départements lointains, auraient dû avoir un autre lieu de réunion, un avait

été en fonctions jusqu'à la fin près des Moniales de Gosnay et fut reclus au Vivier d'Arras, deux étaient de la Chartreuse de Montreuil fermée avant désignation de la maison de retraite ; encore l'Ordre considéra-t-il comme retiré à Lille (La Boutillerie) le prieur Dom Marion, mort dans cette même prison d'Arras en 1795. D'après l'abbé Bourgeois, trois de ces dix abandonnèrent totalement leur état de vie, mais reçurent les sacrements avant de mourir ; trois autres furent des faibles et moururent après avoir fait partie du clergé constitutionnel, l'un d'eux au moins remis en règle.

Des profès de la Chartreuse, courageusement fidèles en grande majorité, il faut rapprocher ceux d'ailleurs qui s'étaient rassemblés là. On sait déjà qu'eux aussi préférèrent perdre leur pension plutôt que prêter les serments. Trois au moins moururent comme Dom Marion, des misères et privations de la réclusion. D'autres furent-ils parmi les déportés à Rochefort et plus loin ? c'est possible, car la liste des victimes possédée par les Chartreux n'est pas complète. Et comme mis à mort parmi les 17 victimes françaises qu'elle indique, deux sont des Chartreux de Valenciennes venus à la Boutillerie et rentrés dans leur monastère pendant l'occupation autrichienne de la ville, en 1793-1794 : Dom Bernard Ledoux, Dom Chrysogone Honoré. Lacoste les fit guillotiner sur la place d'Armes le 15 octobre 1794, comme le furent à la même époque 2 autres Chartreux, 31 autres prêtres, et les bienheureuses Ursulines.

Quant aux quatre frères de N. D. des Douleurs, l'abbé Bourgeois leur rend témoignage, bien que l'un d'eux soit peut-être parti avant la dispersion. L'un mourut en émigrant et l'autre en son pays, vers 1793 ; le maître de basse-cour, frère J. B. Desrumaux, de Frelinghien, revint d'exil en 1801 et fit à Armentières une fin édifiante en 1823, non sans avoir revu les ruines de la Chartreuse.

La vente du monastère.

Ruines de la Chartreuse, avons-nous dit : il en restait en effet peu de chose après la Révolution.

Elle avait été mise en vente comme les autres couvents, alors peut-être que les moines s'y trouvaient encore : la loi d'août 1792 le demandait, et prévoyait la jouissance par les acquéreurs à partir du 2 octobre. Toutefois, le 8 novembre, il n'y avait pas encore d'acheteurs pour l'ensemble trop considérable de l'enclos et des édifices y contenus, mais seulement une proposition pour la basse-cour et les vergers sans le monastère, de la part de plusieurs acquéreurs des terres voisines. Un expert vint étudier la possibilité de faire deux lots distincts : le monastère lui-même, avec les murs extérieurs des cellules comme clôture ; à l'entour, sur trois côtés, les dépendances, la ferme, les vergers, renfermés par le grand mur de l'enclos. Il estima le premier lot à 42.000 livres, l'autre à 21.000 ; la description qu'il fait est très précieuse pour le plan. L'affaire changea ensuite d'aspect : les affiches du 18 novembre, la criée du 27, la mise à prix du même jour par un citoyen de La Bassée portaient sur les deux lots réunis, pour 63.000 livres. Il allait en être de même de l'adjudication.

Le 11 décembre en fut le jour sinistre, après nouvelle publication par affiches du 2. Les municipaux de Fleurbaix convoqués ne vinrent pas à cette vente faite à Béthune. Au troisième feu le citoyen Boulet fut déclaré adjudicataire pour 175.400 livres. Aussitôt il déclara avoir acquis pour huit autres citoyens. C'étaient un marchand de La Ventie, gendre d'un cabaretier de Fleurbaix, et administrateur du Directoire du district de Béthune, quatre cultivateurs et deux autres habitants de Fleurbaix, dont certains se retrouvent l'année sui-

vante au Comité communal de surveillance ; le huitième était de Saily. On voit par la suite qu'ils avaient droit chacun à un huitième. Le 26 décembre ils payaient les 20 % exigibles dans la quinzaine ; ils continuèrent ensuite, en assignats, par onze acomptes sur les douze annuités, avec intérêts de 5 %.

La mise en vente exceptait certains objets spécifiés. Dès le 29 septembre, le Directoire du District avait chargé un de ses membres, Grenier, cultivateur à Violaines, de se rendre à La Boutillerie pour faire transporter à Béthune les meubles les plus précieux, en commençant par les bois et fournitures de lits, les marmites et autres matières de cuivre ; il pouvait demander des voitures à la municipalité. Le 3 octobre on décida de procéder à la vente des meubles et effets restant dans les maisons religieuses, soit le 11 dans la ci-devant Chartreuse. En novembre, dans la mise en vente, étaient réservés les meubles, effets, objets indépendants du fonds, cuivre, bronze, tableaux, bibliothèque, monuments des sciences et des arts qui pouvaient encore être là, notamment les 21 figurines de bois, les stalles et boiseries de la grande église, les pilastres de marbre et de bois dans le chœur, deux pupitres de marbre, les douze autels et leurs accessoires, l'horloge et ses accessoires. Déjà Grenier avait fait un inventaire et l'on conduisit chez lui une forte voiture d'argenterie provenant de l'église, du cloître et du quartier des hôtes, ainsi que d'autres meubles précieux ; le contenu, d'abord mis dans une chambre sans précaution ni sûreté, fut ensuite déposé à Béthune, tandis que grandissait la fortune du commissaire. Le 7 décembre, l'administrateur futur acquéreur, Vandenabelle, reçut mission de se rendre incessamment à la Boutillerie pour faire transporter à Béthune ce qu'il y aurait encore là comme cuivre, bronze, bibliothèque, tableaux, monuments d'art et science, plomb détaché ; il devait, en vue d'une délibération ultérieure, tenir un état exact de tous les meubles et objets mobiliers encore non vendus, ainsi que des autels, boiseries et autres objets susceptibles d'être vendus séparés des bâtiments, prendre les mesures qu'il trouverait convenables pour la conservation du tout jusqu'à la vente. Le 18, un membre du Directoire fut désigné pour présider avec deux de la municipalité la vente du mobilier annoncée par affiches. A Béthune, en juin suivant, se firent plusieurs ventes d'objets et ornements d'église provenant de maisons religieuses supprimées.

Le mobilier ne disparut cependant pas entièrement. Un des acquéreurs employa l'horloge comme vieux fers ; des tableaux gardés par eux ou rendus aux Chartreux vinrent plus tard à l'église de Fleurbaix, et celui du fondateur à l'ancien procureur ; des bénitiers de marbre arrivèrent de même à Fleurbaix et Fromelles, les pupitres à Fromelles également. Deux tableaux, dont une Nativité de Rubens, auraient péri en l'église de Laventie incendiée ; on considère comme venant de la Chartreuse le Mariage mystique, par Van Ost jeune, en l'église de Fleurbaix. Une fontaine de marbre est conservée, dans une famille d'anciens propriétaires. Le meunier Vermeesch avait sauvé quelques reliques des tables d'autel, malgré Vandenabelle. Des livres, registres, manuscrits, furent dispersés de divers côtés ; le plus précieux, de Dom Cuvelier, subsiste détérioré, indépendamment des Archives transférées de Béthune à Arras.

Quant aux édifices, les acheteurs avaient l'intention de les démolir pour faire argent des matériaux et tirer ensuite parti du terrain. L'opération commença au printemps 1793, puisqu'ils versèrent alors des acomptes au gouvernement : le plus gros fut du sept juin. Ils n'avaient pas prévu les événements qui, huit jours plus tard, allaient attirer à la Boutillerie l'attention et l'afflux de tout le pays.

Les témoins.

Laissons d'abord parler des témoins oculaires. « En l'an 1793, on disait qu'on avait trouvé un saint à l'abbaye de la Boutillerie. Il se trouvait un grand nombre d'ouvriers qui démolissaient l'église. Nous avons demandé s'il était vrai qu'on avait trouvé un saint. Ces ouvriers ont répondu qu'ils avaient été bien effrayés quand ils l'ont trouvé... Au moment, dirent-ils, où nous étions occupés à tirer la pierre sépulcrale, il se fit un grand bruit... Il avait toute l'attitude d'un homme vivant. On aurait dit un homme qui dormait... Il avait la figure rouge et vermeille... Toutes les personnes qui étaient avec moi l'ont embrassé à la figure et ont attesté qu'il ne donnait aucune odeur, seulement le bois de son cercueil de chêne sentait un peu. Il y avait un homme d'Herlies nommé Jean-Pierre Lézié qui a pris son couteau et qui a découpé tout le cercueil, pour en donner un morceau à toutes les personnes qui se trouvaient là... On y allumait beaucoup de chandelles... Sa chemise et son drap avaient été coupés par morceaux. On avait été jusqu'à lui couper les cheveux. Un homme descendu dans la fosse faisait toucher au corps les croix et chapelets de tous les assistants. » Ainsi déposait, le 12 mai 1854, Domitille Blanquart, octogénaire, devant son curé d'Herlies.

Un autre témoin oculaire, nommé P. Fr. Peucelle, vécut à Fleurbaix jusque 99 ans. Ses récits ont été parfaitement retenus par Madame Hermary-Cordonnier. Petit-fils de Jean-Philippe Charlet, il fut conduit par sa grand-mère, vers l'âge de six ans, pour « voir le saint ». Un doigt étant coupé, le sang coulait, le mouchoir de l'enfant fut trempé et la grand-mère lui dit : « Tiens, mon petit, tu conserveras cela toute ta vie ». Il l'aurait conservé en effet, sans une méprise de sa mère. Les autres détails sont parmi ceux qu'on retrouve chez l'abbé Bourgeois. Tout le monde venait voir, etc ; le corps fut enlevé la nuit... Comme bien d'autres sans doute, Monsieur le chanoine Pannier a entendu signaler la visite faite là par des ancêtres, alors à Aubers.

Il existe plusieurs relations écrites. L'une est de l'époque même, et faite par l'un des dix Armentières qui furent séquestrés du 16 juin au 3 juillet 1793 dans la maison d'arrêt des Bons-Fils de cette ville, puis maintenus aux arrêts dans leurs demeures et emmenés avec quinze autres ; c'est probablement Pélerin-Guy-Joire, guillotiné à Paris le 18 octobre suivant, avec trois de ses compagnons, et grand-père de celui qui reproduit le témoignage. « Il convient, disent ses notes, de consigner ici le bruit d'un fait qui s'est passé à la Chartreuse de la Boutillerie pendant notre séquestration à la maison des Bons-Fils. La chose m'a été rapportée par ceux-là même qui en ont été les acteurs et par un grand nombre de témoins. Le 20 juin, on ouvrit un caveau situé au milieu du chœur de l'église de la Boutillerie et on en retira le corps de M. Jean Levasseur, fondateur de cette maison, inhumé depuis 149 ans (1644), ainsi que le comporte l'inscription sur le marbre qui recouvrait le caveau. Le corps, malgré cette date ancienne, était entier, les chairs parfaitement conservées et sans coloration extraordinaire ; les linges aussi blancs que s'ils n'avaient enveloppé le corps que depuis quelques jours. Ce cadavre resta découvert pendant douze jours ; l'affluence pour le voir était extrême, on venait dans ce but de quatorze à quinze lieues ; la plupart des fidèles venaient prier et allumer des cierges autour de son tombeau. Plusieurs personnes qui ont touché le corps m'ont assuré que les membres avaient la flexibilité et la souplesse de la vie. Le charpentier chargé de faire un nouveau cercueil, que je connaissais beaucoup et que j'ai toujours tenu pour un homme de probité, a confirmé tous ces témoignages. L'administration du district de Lille fit enlever le corps, le fit transporter à Lille sous l'escorte d'une cinquantaine de cavaliers et inhumé dans

le cimetière commun. » Une attestation est formellement attribuée à Pélerin-Joire, dans un livre de 1854 : « Il a été trouvé conservé comme s'il ne fût mort que depuis quelques jours ; même, ayant été ouvert et examiné par plusieurs chirurgiens et médecins, ils ont reconnu le cœur et tous les intestins dans leur entier. On raconte plusieurs faits miraculeux. »

L'autre relation, beaucoup plus longue, est celle qu'entreprit l'abbé Bourgeois en 1817, et qu'il compléta jusqu'en 1825 par des notes non reproduites dans l'imprimé de 1854, mais publiées en bonne partie par la Semaine religieuse de 1934. L'auteur explique qu'il se trouvait alors absent du pays, parce qu'insermenté ; il indique de quelles garanties il s'est entouré pour la valeur de son travail. Son récit est de beaucoup le plus détaillé ; il raconte une première exhumation, qui semble avoir échappé à M. Joire ; il aboutit à une chronologie un peu différente : « cette triste et mémorable exhumation dura à la Boutillerie dix-huit jours en tout, y compris les sept qu'il a été rejeté dans le caveau. »

La date finale est d'ailleurs connue par des documents de premier ordre, quoique tendancieux : les rapports et correspondances des autorités civiles, tant à Lille qu'à Béthune et Fleurbaix. Ce fut le 3 juillet 1793. Ainsi le début serait, d'après l'abbé Bourgeois, du 15 juin précédent.

La première exhumation.

Les acquéreurs faisaient donc dépaver devant le maître-autel, en enlevant les belles dalles de marbre qui allèrent échouer à La Ventic, dans l'antique église finalement. Ils connaissaient, paraît-il, l'existence du cercueil de plomb, autre appât pour leur rapacité. Ils le trouvèrent effectivement dans le petit caveau voûté en briques, sur deux barres de fer que portaient des étaux de même métal en forme de grands chenets. En présence de quelques acquéreurs ou entrepreneurs, les ouvriers ouvrirent le cercueil de plomb, puis le cercueil de chêne qu'il contenait. Ils y trouvèrent ce que nous savons déjà, par le récit des funérailles : un crâne, un grand os humain, un corps. Le corps était revêtu d'un suaire en forme de bonnet et d'une chemise de fine toile très bien conservés. « Il étoit comme s'il eût été vivant, il n'y avoit que la parole qui lui manquoit, il prenoit toutes les attitudes qu'on lui donnoit, et lorsqu'on enfonçoit les mains sur ses joues ou autres parties du corps, tout reprenoit son attitude naturelle comme sur un corps vivant. » (Bourgeois). Un mauvais sujet, décapité plus tard pour vol et assassinat, lui coupa un doigt, et le sang sortit en jaillissant.

Quelques personnes présentes furent épouvantées du spectacle, spécialement le fermier de la Marlaque, qui, dès lors, revint à de meilleurs sentiments et voulut, à son lit de mort, deux ans après, un prêtre non sermenté. Le bruit du fait se répandit dans les environs, et du voisinage bien peuplé les visites affluèrent déjà. Les deux premiers témoignages cités se rapportent visiblement à cette période. Parfois l'église était remplie, et l'on montait sur la voûte pour voir par les soupiraux, par la fenêtre du clocher, par des trous qu'on pratiquait : les fils du meunier disaient avoir vu là-haut 400 personnes, et en être descendus aussitôt, ne concevant pas qu'il n'y ait pas eu accident.

Cette liberté d'aller dans la Chartreuse fut d'ailleurs bientôt restreinte. Au surplus les acquéreurs délibérèrent sur ce qu'on ferait du corps, ceux qui avaient alors leur tour de surveiller les ouvriers ayant fait venir les autres. Il fut rejeté dans le caveau, qui fut couvert de décombres et de la pierre sépulcrale. Déjà, outre l'amputation du doigt, il avait subi des mutilations innom-

mables. Avec lui on remit le crâne d'Herlin et le gros os humain de Madame Le Vasseur, mais non le plomb et le fer ; du bois il n'est plus question.

Le mouvement de foule ne continua pas moins, et l'abbé Bourgeois le décrit à plusieurs reprises comme augmentant sans cesse jusqu'à la fin des événements. Empêchés d'entrer, les pèlerins faisaient leurs actes de dévotion au dehors et allumaient des chandelles le long des murailles, malgré les insultes des révolutionnaires. Le nombre grossissant tous les jours, les acquéreurs s'émurent ; ils dirent plus tard qu'ils avaient été forcés d'exposer momentanément le corps « par l'affluence du peuple militaire et autre qui arrivait de toutes parts pour voir la merveille et les menaçait même de leurs armes. »

La seconde exhumation.

Il y eut donc, huit jours après la première exhumation, descente de la municipalité de Fleurbaix, conduite par le curé constitutionnel, accompagnée de beaucoup de monde, de révolutionnaires surtout. Le corps fut extrait du caveau, au milieu des décombres et couvert de poussière. Aussitôt une voix enthousiaste retentit : « C'est notre père fondateur, oui, c'est notre père fondateur » ; elle était celle du pauvre Dom Mouton, sorti de la Chartreuse en octobre 1790 et devenu desservant de la chapelle de Pétillon. On l'avait fait venir, paraît-il, dans l'espoir d'une explication quelconque ; et voici qu'il trouvait le corps entièrement conforme au portrait de Jean Le Vasseur exposé dans la grande salle ; il savait d'ailleurs que la tombe était respectée comme celle du fondateur. Insulté comme fanatique, etc., il ne vit de meilleur parti que de s'éclipser.

Le curé constitutionnel, triste victime de la Révolution, allait dire plus tard, pour se mettre hors de cause, qu'il avait ordonné de remettre dans le caveau le corps entier mais de mauvaise odeur, de le recouvrir de la pierre sépulcrale et de fermer la chapelle, ce que d'ailleurs les acquéreurs ne voulurent pas contresigner ; l'exemplaire de Fleurbaix dit : le recouvrir de terre et de la pierre... En fait il était « comme bête et borgne », et quand la municipalité le tira de son ébahissement pour parler un peu, il dit qu'il convenait de mettre ce corps mort dans le cimetière de Fleurbaix et de faire ce qu'on faisait ordinairement pour les autres. La populace consultée repoussa violemment cet avis ; le corps resta étendu dans l'église.

Quelques jours après, arrivèrent deux chirurgiens militaires logeant à Armentières ; ayant assis le cadavre sur une chaise où il semblait vivant, ils le lavèrent de la poussière qui le couvrait encore, et le visage reprit son attitude, la couleur vermeille de ses joues ; ils lui mirent une chemise neuve, un bonnet blanc assujéti d'un ruban tricolore. Un peu plus tard ce fut le tour d'un nommé Degland, chirurgien révolutionnaire de Wazemmes, qui avait exercé au Bois Grenier et s'était marié avec une personne de cet endroit ; il venait, dira-t-il, comme correspondant de la société nationale de médecine ; avec lui on put entrer sans difficulté ni insulte. Il fit une saignée au bras, et le sang sortit jaillissant comme d'un homme vivant ; il en sortit de même avec abondance, quand il ouvrit le côté. La couleur rouge foncé lui fit tenir des propos « philosophiques », probablement pour supposer un embaumement, ce qui fut contredit formellement par le chirurgien d'Aubers. Degland emporta le cœur, laissa le corps étendu dans l'église, où il demeura au total neuf ou dix jours, sans se corrompre, après la deuxième exhumation. Deux jours avant la fin, quelques personnes vinrent en voiture, revêtirent de nouveau le corps de linges très fins et partirent aussitôt. Peut-être faut-il voir en elles les filles de Pélerin Joire, qui peut-être aussi avaient envoyé les deux chirurgiens d'Armen-

tières, et qui possédaient après la Révolution le bonnet-suaire de la première exhumation ; d'après leur neveu elles le tenaient d'un religieux présent lors de l'enlèvement du corps, ce qui est beaucoup moins vraisemblable.

L'affluence.

C'est qu'en effet les visiteurs affluaient encore de toutes parts durant ces derniers temps, et continuaient les pieux larcins de linge, etc. Tel habitant d'Houplines racontait être ainsi venu voir, avoir coupé un morceau du suaire et fait toucher au corps plusieurs pièces qu'on lui présentait ; du côté ouvert le sang sortait encore, très naturel. Il était aussi descendu dans le caveau et l'avait trouvé très bien fait. Sa femme et beaucoup d'autres n'avaient pu arriver à la Chartreuse, parce qu'on montait la garde jusqu'à près de deux lieues de distance et empêchait de passer ceux qui n'avaient pas de carte civique. Les révolutionnaires, ajoutait-il, disaient que cela pouvait gêner tout un pays. D'après l'abbé Bourgeois, ils étaient furieux, surtout les acquéreurs, dont deux étaient comme fous ; bravant leurs clameurs et leurs menaces, les bons chrétiens venaient en foule et avec dévotion, entraient dans l'enclos, et allumaient de jour en jour une quantité plus prodigieuse de chandelles. Joire parle de quatorze à quinze lieues ; or, dans la région de Berguette, la tradition existe encore d'un saint qu'on serait venu voir en nos parages. De ci de là, aux environs immédiats, à Armentières, et jusque dans l'exil en Belgique, on gardait précieusement le doigt coupé et d'autres morceaux de chair bien conservés, mais égarés par la suite, de même que certains morceaux de linge.

Sur l'état de conservation du corps, l'abbé Bourgeois accumule les témoignages, rendus parfois malgré les coups des révolutionnaires ; plusieurs sont de chirurgiens, qui reconnaissent l'absence de corruption et un caractère extraordinaire. Quelques-uns seulement parlent de mauvaise odeur ; encore l'attribuent-ils parfois aux décombres et bois pourris, ou bien disent-ils en même temps que de ce corps mutilé la chair était naturelle et le sang sortait bien rouge. Le charron, peu favorable, qui fit la mise en cercueil, signalait une mauvaise odeur, mais aussi le sang liquide, non coagulé, d'un rouge brun foncé ; et d'après lui, tout considéré, il y avait quelque chose d'extraordinaire et de merveilleux. De fait on a vu parfois des corps retrouvés en bon état, mais tombant en poussière ou en corruption sous l'influence de l'air ; ici, dix-huit jours s'étaient écoulés, en plein été, le cadavre était mutilé, et l'on pouvait encore le contempler, l'embrasser ! Son cercueil fut un peu trop petit, mais on expliquait la chose par la hâte du travail...

Nous n'avons d'ailleurs pas à vouloir que la conservation se soit prolongée indéfiniment, et malgré les mutilations. Nous n'avons pas même à la proclamer miraculeuse ; on parla aussi pendant la Révolution d'un corps de général espagnol retrouvé en l'église d'Antreuil près Marcq en Pevelé. Par ailleurs, il y a dans les notes Joire allusion à d'autres faits merveilleux s'y rapportant. Il nous suffit que l'exhumation et son résultat aient ramené l'attention de tout le pays sur la Chartreuse et son fondateur, aient rendu impossible de parler de Jean Le Vasseur sans signaler le lieu de sa sépulture et de sa première glorification : notre Boutillerie. Voilà ce qu'en tout cas la Providence a permis pour son bon serviteur et pour notre région. Elle a ranimé par là ce dont le docteur Joire écrivait en 1876 : « La mémoire de Jean Levasseur est demeurée dans l'esprit de la population catholique d'Armentières et des lieux voisins comme celle d'un saint, à cause de sa foi, de sa piété et des institutions charitables qu'il a fondées. » S'il en était ainsi, l'élan populaire, indiscret dans certains de ses actes, aurait eu connaissance de sa vraie raison d'être.

Le départ.

Municipalité et Comité de surveillance de Fleurbaix donnaient le change en envoyant des suspects aux prisons de Béthune, le 25 juin. Néanmoins, les événements de la Boutillerie finirent par alarmer les éléments et autorités révolutionnaires des deux districts de Béthune et de Lille ; le même jour, deux juillet 1793, mais nullement de concert, elles prennent des mesures, différentes d'ailleurs. A Béthune, c'est d'après des rapports faits par plusieurs citoyens au Conseil général du District. A Lille, c'est sur information donnée par le curé constitutionnel de Fromelles au procureur-syndic Sta, ancien locataire des Chartreux aux maisons du refuge; tous deux, bien au courant, croient la Chartreuse sur Fromelles !

Les considérants sont à peu près les mêmes, et supposent une exposition intentionnelle du cadavre. A Béthune c'est l'air infect qui *doit* résulter de ces huit jours d'imprudente exposition, au point de répandre la peste dans le canton ; ce sont les conséquences fausses et mystérieuses que des ignorants tirent de sa conservation apparente, les folies de la superstition qui peuvent être réveillées à cette occasion, le dégoûtant fanatisme déjà manifesté par une infinité de personnes, sans opposition de la municipalité et avec une sorte de concours du curé... A Lille c'est toujours du « prétendu saint » qu'il s'agit. Des crédules ou fanatiques se sont imaginé de le présenter à la curiosité et à la vénération du peuple qui déjà se porte en foule des villages, même des villes voisines, notamment de Lille, pour chercher des morceaux du mort ou de ses habits ; on y use de différentes pratiques qui tendent à fanatiser le peuple ; ce cadavre exposé à l'air *peut*, par son infection, causer des maladies; les miasmes cadavéreux qui s'exhalent du cercueil (?!) peuvent nuire à la salubrité de l'air... Voilà bien constatées officiellement le mouvement de foule et même la conservation du corps, puisque son infection n'est que dans l'ordre des possibles ou dans le cercueil inexistant.

En conséquence Béthune enjoint à la municipalité de Fleurbaix de faire aussitôt enterrer le cadavre assez profondément dans le cimetière communal, de rendre compte, dans les 24 heures, de l'exécution des ordres et des progrès du mal qui aura été occasionné. A Lille, Sta prend ses mesures pour que le corps soit amené en l'église Sainte-Catherine, et de là, par le curé, inhumé dans le cimetière commun de la ville. Ses mesures sont sérieuses : réquisition de troupes légères à pied et à cheval pour protéger l'enlèvement et le transfert ; autorisation pour elles de requérir, de la municipalité de Fromelles ou d'une autre voisine, un chariot pour le cercueil qui renferme (?) le cadavre, et dont le couvercle aura été préalablement cloué ; ordre au citoyen Degland d'aller examiner le corps et établir les causes physiques de sa conservation dans l'état où il a été présenté aux crédules habitants des campagnes (?) ; annonce de son arrivée au curé constitutionnel de Sainte-Catherine, pour le lendemain ou surlendemain, sous escorte militaire jusqu'à l'église, et ordre de le faire inhumér dans le cimetière commun, à la première heure du jour et sans bruit.

Où donc iraient les restes de Jean Le Vasseur ? A Fleurbaix qui ne fut pas toujours favorable à La Boutillerie, mais qui répare magnifiquement à présent, et où le cimetière conservé à l'ombre de l'église jusqu'après 1918 aurait pu permettre sa découverte, tout au moins sa commémoration ? A Lille, sa patrie tant aimée, si bien servie, qu'il avait consacrée à N. D. de la Treille, d'où il avait apporté le culte de N. D. des Douleurs, mais où le cimetière commun des six paroisses, au faubourg Saint-Maurice, pouvait être le lieu de la disparition définitive ?

De part et d'autre les ordres arrivent le jour même, 2 juillet, s'exécutent le 3, et Fleurbaix envoie son rapport dès ce jour. Le maire et les officiers municipaux se sont transportés à la ci-devant Chartreuse à six heures du matin ; ils y ont appris qu'à cinq heures trois quarts des hussards et volontaires d'Armentières ont enlevé le cadavre, disparu en effet ; un cabaretier, qui semble être, comme en mai suivant, concierge de la mairie et garde-champêtre, leur a expliqué qu'à quatre heures du matin, le capitaine du 3^e bataillon de volontaires brabançon, en garnison à Armentières, lui a fait voir un ordre du commandant de la ville pour l'enlèvement et transfert du corps. Et de fait, dans l'Etat-civil de Lille du même jour, on lit en marge en grandes lettres : « Levasseur prétendu Saint », le curé de Sainte-Catherine s'est présenté à midi avec un témoin, a fait transcrire l'ordre reçu, et déclaré « que le cadavre en question a été présenté dans l'église Sainte-Catherine et de là transporté au cimetière commun, et que la rumeur publique annonçoit que ce cadavre est celui de levasseur, fondateur des ci-devant chartreux de la boutillerie. »

L'abbé Bourgeois, avec quelques erreurs de détail, raconte comment s'était faite l'opération. Il était venu quelques compagnies de soldats tant cavaliers que piétons. Ils firent mettre le corps de M. Le Vasseur dans un cercueil de bois fait en hâte par le charpentier Joseph Hallot : il fallut l'y enfoncer avec les linges très fins dont il avait été revêtu quelques jours auparavant. Le charron Messéant, qui aida à l'y poser et cloua le cercueil, disait en 1818 qu'on y avait placé aussi une tête de mort, mais ne se rappelait pas y avoir vu mettre un grand os humain. En arrivant, la plupart des soldats avaient fait toucher leurs sabres au corps de M. Le Vasseur, pour être préservés des malheurs de la guerre, dans laquelle pour la plupart ils servaient par force. On signalait n'en avoir entendu qu'un seul tenir de mauvais propos, soit à la Boutillerie soit en escortant le corps vers Lille. Plusieurs d'entre eux écrivirent plus tard que rien de malheureux ne leur était arrivé : dans les plus grands dangers ils avaient eu en vue ce corps auquel ils avaient fait toucher leurs sabres.

A Lille.

Quelques jours après paraissait à Lille un « placard imprimé, affiché et distribué d'après ordre du citoyen Sta, procureur-syndic du district ». C'était une lettre du citoyen Degland, datée du 6 juillet, au sujet de la réquisition reçue. Il n'avait pas eu, disait-il, à se rendre sur les lieux, l'ayant déjà fait pour sa société. Il se lançait ensuite en des explications par l'air solide, ou fixe, ou animal, ou acide aérien, principe conservateur des substances animales, qui n'avait pu s'échapper du cercueil de plomb ; d'où l'état de conservation absolument naturel, toujours certain en pareilles circonstances ; témoin des exemples analogues ailleurs, bien qu'en d'autres circonstances (!). Le procureur peut donc assurer les habitants des villes et des campagnes, émerveillés par les apparences et séduits par la malveillance ou le fanatisme, qu'on ne peut nullement regarder ce corps comme les reliques d'un Saint... Voilà encore la conservation bien reconnue, sans allusion à une décomposition. En ce qui concerne l'explication scientifique, elle est trouvée digne de Sganarelle par Derode, qui, en 1848, signale l'exhumation et l'affiche dans son Histoire de Lille. Et quant à la publicité, elle peut montrer que n'était pas apaisée l'impression produite par l'exhumation, la conservation et même par l'enlèvement.

Où le corps avait-il abouti ? On a cru longtemps que c'était dans l'ancien cimetière de l'église Sainte-Catherine ; il fut même parfois question de fouilles. Les documents authentiques permettent d'établir le contraire. C'est parce que

le gardien avait lu rapidement l'ordre des soldats qu'il fut parlé de l'église elle-même dans le rapport de Fleurbaix ; de là sans doute aussi la croyance que reproduisit l'abbé Bourgeois, tout en enregistrant par ailleurs l'incertitude du lieu de l'exhumation finale. Du cimetière commun béni en 1779 les plans par paroisse sont connus, mais non les tombes individuelles. Celle de Jean Le Vasseur le fut-elle jamais ? l'inhumation dut se faire sans bruit, bien qu'elle n'ait pas eu lieu de grand matin, la confection du cercueil ayant retardé le départ. Le sera-t-elle jamais ? depuis lors il y a eu au cimetière de l'Est bien des sépultures. D'aucuns croient que la radiesthésie découvrirait plutôt à la Boutillerie l'ossement de M^{me} Le Vasseur, et par le fait le caveau.

D'un monde meilleur l'âme du fondateur ne veille-t-elle pas et sur Lille et sur le terrain où demeure quelque chose de ce qu'il eut de plus cher au monde : son épouse, ses fils adoptifs les Chartreux ?

Des épaves.

C'est à Lille aussi qu'aboutit le cercueil de plomb. Un jour le meunier de la Boutillerie fut requis d'y conduire sa voiture toute chargée ; à l'arrivée, il s'aperçut qu'elle contenait entre autres choses ce plomb destiné à la fonte. Il réussit à en couper un morceau dont certains fragments durent subsister jusqu'à la dernière guerre, avec la statue de N. D. du Rosaire, pour laquelle avait été bâtie près du moulin en 1818 une nouvelle chapelle, maintenant remplacée par une Vierge en plein air.

Le grand portrait de Jean Le Vasseur, fort dégradé d'ailleurs, était encore dans les restes du monastère après la Révolution. Il fut donné par le propriétaire Loridan à l'ancien procureur, Dom Carpentier. L'abbé Bourgeois le supposait passé à M. Robert de Wadelincourt, exécuteur testamentaire de celui-ci lors de sa mort en 1819 chez les prêtres infirmes de Tournai. La famille de Wadelincourt, qui avait habitation là et à Tournai, est éteinte depuis 1857, et le château disparu.

Comme souvenirs encore existants, on ne connaît plus qu'un reste du suaire et la pierre tombale. La famille Joire, à Armentières, prêtait l'enveloppe de la tête aux familles d'agonisants, sur le lit desquels on la déposait pour leur obtenir une douce et sainte mort. Elle a voulu en enrichir le trésor de la Basilique N. D. de la Treille, où Mgr. Delassus en signalait quelque chose en octobre 1896, et où Mgr. Vandamme a reçu, le 5 novembre 1923, un morceau de toile pur fil de 12 cm. sur 24, avec toutes justifications voulues.

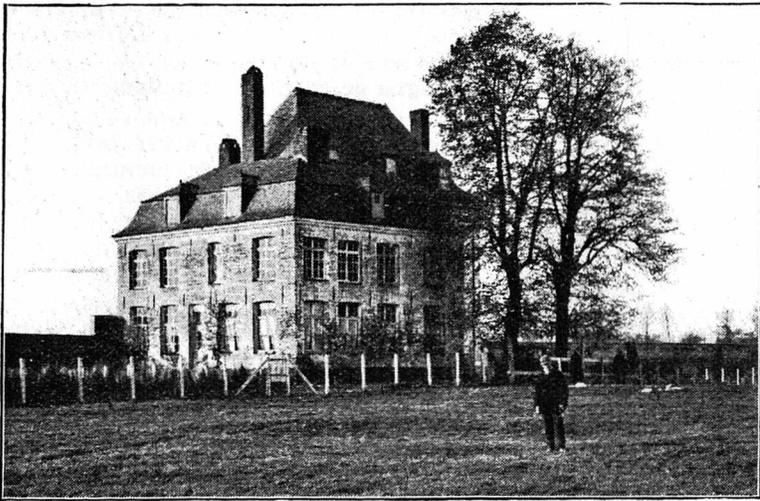
La pierre tombale avait été transportée, paraît-il, sur la place d'Armentières pour être vendue à l'encan. Elle fut acquise par Pierre Vasseur, de Verlinghem : la similitude de nom le faisait, dit-on, considérer comme neveu du fondateur, à tort évidemment. A l'approche des fêtes de 1854, le nom de Jean Le Vasseur étant à l'ordre du jour, un ancien curé du lieu se souvint de cette pierre servant de seuil dans une ferme. Madame Mahieu-Vasseur l'abandonna au Vicaire général Bernard en faveur de la future église de N. D. de la Treille. Lors du service funèbre célébré le 20 mai, elle venait d'être dressée provisoirement sous le porche de l'église Sainte-Catherine. Restaurée ensuite, elle fut apportée le 18 avril 1854 dans la crypte de N. D. de la Treille, en présence de Mgr. Régnier, archevêque de Cambrai ; le 25 novembre suivant, elle y reçut sa place définitive, la plus honorable, au fond de l'abside ; Jean Le Vasseur y semble présider encore l'assemblée des bons serviteurs de Notre-Dame, représentés eux aussi par leurs épitaphes. Un arrêté du Ministre des Beaux-Arts, le 1^{er} février 1934, l'a classée parmi les monuments historiques.

Le sort de l'enclos.

Revenons à la Boutillerie.

L'acquisition de l'enclos et des édifices ne porta pas bonheur aux acheteurs. L'abbé Bourgeois s'attache à montrer les malheurs qui les atteignirent tous, de même que ceux qui avaient maltraité par impiété le corps de M. Le Vasseur et les pèlerins. Ils firent d'ailleurs là des orgies coûteuses et funestes.

Quelques jours après le départ du cadavre, ils demandaient encore au District l'autorisation de démolir le chapitre et le réfectoire, et l'administration faisait empêcher les déprédations, inventorier le contenu de la Chartreuse. Mais la vente des matériaux devint difficile, le prix baissa beaucoup, les populations demeurant impressionnées par les faits de l'exhumation. Les grandes pierres blanches par lesquelles commençaient les larges et profondes fondations de l'église furent extraites avec peine, subirent les dégâts de l'hiver et devinrent inutilisables. Un dernier acompte fut versé à l'Etat en février 1794. Le reste fut réglé, à une petite somme près, le 12 septembre suivant, mais par un nouveau propriétaire.



L'ENCLOS EN 1892

L'habitation, construite après 1805, cache le grand bâtiment d'entrée dont elle englobe la moitié.

(Cliché « Semaine Religieuse ».)

A cette date, trois des acquéreurs avaient cédé leurs droits à un quatrième, qui se trouvait ainsi posséder la moitié. Avec les quatre autres, il fit vente de la propriété à un nommé Simon, de Lille, plus tard savonnier et salineur à Armentières. Le prix principal d'achat était de 98.500 livres tournois, à verser en majeure partie au district de Béthune comme acquit de ce que les vendeurs devaient encore. De fait l'acheteur y paya 93.991 livres 12 sols pour solde et intérêts, mais 222 livres en assignats ne valaient que 116 francs en numéraire au jour de la 1^{re} adjudication. La vente comprenait le terrain, les murs, les arbres, les deux tiers du quartier des hôtes, l'entrée, trois côtés de la muraille du cloître, sauf portes et chassiss. Les vendeurs se réservaient, dans le délai d'un an, les matériaux encore existants à la chapelle des femmes, à l'ancienne

église, à la basse-cour démolie en partie : ses murs le long des fossés devaient toutefois être laissés à la même hauteur que du côté du levant.

Simon commença une mise en état du sol, et son utilisation comme pâturage, ainsi que l'indique la présence d'étables, écuries, fumiers ; il s'agit sans doute d'édifices couverts en chaume, figurant en une vente de 1828, et sur le cadastre de 1835 à l'emplacement probable de la brasserie et autres locaux du couvent. Quand il fit boucher les fossés du cimetière avec la terre des sépultures, on trouva bien conservés les vêtements blancs d'un Chartreux, qu'on recouvrit aussitôt. Par ailleurs, lors qu'après la Révolution l'ancien Père vicaire, Dom Lebeau, sorti de prison, vint contempler en pleurant les ruines et les profanations, le propriétaire lui permit de demeurer là et de célébrer la messe, dans une salle qu'ornait le portrait de M. Le Vasseur. Ensuite, avec l'aide des habitants et sans doute avec des débris, le religieux rebâtit pour le hameau une grande chapelle de Saint Barnabé et Sainte Marguerite, presque en face de la grand-porte, à l'entrée droite de l'allée du Rosaire. Il résidait, paraît-il, chez le maréchal Lahousse, jusqu'au départ de celui-ci pour Laventie.

Perdant du sien dans cette exploitation, Simon revendit la propriété le 4 novembre 1805, à Leuridan-Wicart, fermier de la Marlaque à Fromelles, pour 20.000 francs, sauf certains droits sur les fruits et le poisson. Le nouveau propriétaire fit abaisser les murailles de deux pieds, démolir entièrement le quartier des hôtes, rebâtir une nouvelle habitation ou « château » englobant le côté droit de l'entrée, mettre la majeure partie du terrain en prairies qu'il amenda fortement. Bien qu'imposant et courageux, il n'aurait osé aller le soir vers l'ancien cimetière. Les époux moururent en 1824 et 1826, sans enfants, et sans avoir exécuté le projet de laisser ce bien aux pauvres. Peu après, 16 mai 1827, mourut à 63 ans l'abbé Bourgeois, vicaire de Fromelles tout en résidant chez ses sœurs sur Fleurbaix : il s'était attaché à consigner le plus possible de l'histoire de la Chartreuse, et ne pouvait se résigner à la disparition définitive de cette institution. L'année suivante, 5 août 1828, c'était le tour de son ami et son aide « Marcellin Joseph Le Beau, prêtre, ancien chartreux de la Boutillerie, y décédé âgé de 79 ans ». Tous deux furent inhumés au cimetière de Fleurbaix. Comme Dom Lebeau le prévoyait, le service religieux du hameau ne lui survécut guère. En 1868-1869 la commune vendait les arbres et le terrain de l'ancienne chapelle depuis longtemps démolie ; une tradition dit que les bestiaux y abrités parfois l'avaient toujours respectée...

Une vente sur licitation judiciaire du 7 juillet 1828 adjugea l'enclos et les édifices pour 42.500 francs à un propriétaire d'Esquermes ; des bouchers de Loos en furent longtemps locataires pour leurs bêtes à cornes. Une nouvelle vente à une famille d'Armentières, eut lieu en 1856 pour 54.125 francs. C'est alors qu'une statue de la Vierge-Mère aurait été placée au sommet du portique, et l'ilôt transformé en bois de plaisance ; l'habitation servit longtemps de rendez-vous de chasse et de fêtes joyeuses, tandis que la prairie était louée à un marchand de bestiaux, et qu'un concierge gardait le tout. Les édifices agricoles disparurent pendant cette longue possession de cinquante ans. Après la guerre de 1870, l'Ordre des Chartreux fit étudier le terrain et sonder le propriétaire, en vue de rétablir un monastère. Finalement il préféra l'emplacement et quelques restes de la Chartreuse de Neuville sous Montreuil, parce que, dit-on, le prix demandé était trop élevé, et la situation trop peu isolée les terres d'alentour ayant été vendues et une ferme établie. En 1896, M. Edm. Becquart, notaire à Laventie et fervent de « la Chartreuse de notre région », profitait d'une correspondance à l'occasion du manuscrit Bourgeois pour signaler aux Chartreux des conditions beaucoup plus douces, mais déjà le ciel s'assom-

brissait pour les religieux. En 1905 le locataire devint propriétaire pour 65.000 francs ; le reste du potager et certains fossés des plates-bandes auraient été supprimés alors.

La ruine finale.

Voir de nouveau partir les moines, fermer la Chartreuse rétablie, n'eût-ce pas été plus douloureux encore que de voir disparaître ses quelques restes ? Cette disparition n'en est pas moins regrettable, d'autant plus que du sang a coulé en cet asile de paix atteint une fois de plus par la guerre.

Fin octobre 1914, la ligne de feu se stabilisait le long des murailles sud, pour trois ans et demi. « Derrière les murs de l'abbaye », au dehors, à une distance de 5 à 100 mètres, était la première ligne anglaise, face à celle des Allemands éloignée d'elle de moins de 100 mètres, les premières fermes de Fromelles se trouvant en arrière. Dès 1916 il ne restait plus de l'entrée qu'un tas de débris, et il était devenu impossible de transporter la statue tombée ; les murs, les plus longs surtout, étaient tout ébréchés et ajourés par obus, trous pour mitrailleuses, passages d'hommes ; le terrain du « couvent » était impraticable.

C'est dire tout ce qu'il a fallu d'efforts pour le mettre en culture depuis lors, en ne laissant comme pâturage qu'une petite partie abaissée encore pour les sacs de terre ; les débris que garde le sol rendent son exploitation difficile. Seul l'îlot reste reconnaissable par ses fossés, comme un témoin des débuts de cette histoire. Les restes des murs ont presque entièrement servi aux environs ; pourtant leur circuit se reconnaît encore parfaitement par le soubassement et un nouveau fossé. D'autres fondations sont de baraquements d'après-guerre, mais le monument de 1935 sauvera de la ruine finale celles qui restent de l'entrée, pour autant que l'humain peut être définitif. L'idée première de ce mémorial rappelant « la terre sacrée » est due à la fois à Monsieur le Curé de Fleurbaix et à celui qui est devenu propriétaire depuis 1925 environ, M. Henri Desfossez, du Maisnil. De celui-ci sont le terrain et la statue acquise dès le milieu de 1934 ; le reste est dû aux paroisses des environs, d'Armentières et de Lille, unies dans un bel effort d'ailleurs bien mérité.

Cf. — *Archives Nord* : Cumulus 16.579. - Tabellion 116. - Chartreux de la Boutillerie 2, 5 à 13. - L. 264, 714, 1222 (79), 1264, 4990, 4995, 5011, 5019, 5148-5149, 8069, 8070 (107, etc.), 8072 (192), 8073 (161), 8157 (3), 8899, 8917. - M. 4 (214) - V, 4 (13), 11. - Q 478, 480, 481, 483-486, 491, 377 (Hazebrouck).

Archives Pas-de-Calais. — II L Béthune 99, 101, 102, registre du District 1791-1793, Comités de surveillance. - L. Département : 87 (161), 140 (1473, 1515, etc.), 170. - Prêtres, etc. ; correspondance, 170 ; arrêtés du Directoire, reg. 6. - V. Clergé régulier ; V, 1791-1792. - Déportés an VIII. - L. District Saint-Omer. - Q. Biens nationaux première origine : Fleurbaix, Laventie, Sally.

Archives nationales D., III, 182.

Diversa : Etat-civil Lille, reg. 265 ; Armentières. - Fleurbaix : archives particulières, registres paroissiaux. - Laventie : archives particulières.

Ouvrages. — Abbés Bourgeois, Lefebvre, op. cit. ; Derode, it. - Dehaut. Prêtres victimes de la Révolution. - Mgr. Deramecourt : Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution. - Peter : Hist. rel. du dép. du Nord pendant la Rév. - Joire : La ville d'Armentières pendant la Révolution. - Semaines religieuses : Cambrai, 24 octobre 1896 ; Lille, 1934 ; Arras, 4 novembre 1934. - Edm. Leclair : Bulletin Sté Etudes, 1921. - Abbé Capelle, m. d. : Les fêtes de 1854. - Marquis de Ségur : l'abbé Bernard. - L'église Sainte-Catherine de Lille. - Pajot : revue du Nord, et brochures, 1855, 1856. - Jonglez : Annales historiques et littéraires du Nord de la France, 1854. - Notice sur Jean Le Vasseur, approuvée par l'abbé Bernard, 1873. - Souvenirs religieux de Lille et de la région. - Ouvrages et relations diverses sur N. D. de la Treille, etc.

ÉPILOGUE

A la fin de ce travail où nous n'avons guère laissé parler que les faits, tous scrupuleusement authentiques, nous laisserons encore le commentaire et la conclusion à des voix plus autorisées, surtout à celle que Son Exc. Mgr. Dutoit, évêque d'Arras, enfant d'Armentières, connaissant d'enfance la Boutillerie, faisait entendre en la Basilique cathédrale de Lille dans l'inoubliable veillée du 27 octobre 1934, en attendant de venir bénir le Mémorial qu'il saluait d'avance.

« De la Chartreuse de la Boutillerie il ne reste plus la moindre trace au jour : etiam periere ruinæ. Le champ où elle s'élevait a été deux fois ravagé, par la Révolution d'abord, et ensuite par la guerre. La sépulture du Mayeur a été violée, son corps soustrait à la vénération des fidèles et jeté sans honneur parmi les morts inconnus et délaissés d'un cimetière que l'on nomme sans pouvoir l'identifier. Il reste de son œuvre sa pierre tombale, et de lui-même le suaire qui lui couvrait la tête. Les prodiges qui signalèrent son exhumation en 1793 semblaient annoncer de la part de Dieu le dessein de glorifier son serviteur. Mais la Terreur mit obstacle aux vœux déjà hautement manifestés du peuple fidèle, et l'impiété put se vanter d'un nouveau triomphe.

» Dieu pourtant préparait sa revanche et jusque dans cette apparente défaite gardait entières les chances de victoire du fidèle dévôt de Notre-Dame. Que toute trace disparût de lui-même, n'était-ce pas à certains égards selon les intentions de notre Mayeur ? N'était-ce pas une satisfaction posthume accordée à cette humilité de Jean Le Vasseur dont on cite plus d'un trait...?

» Mais qu'importe, si ce surcroît d'effacement aboutit à une gloire plus belle et à une œuvre plus grandiose ? Et si l'on nous demande ce qui reste de la Chartreuse de la Boutillerie et des desseins de son généreux et saint fondateur, nous répondons avec autant de fierté que de reconnaissance : c'est ce qui reste dans nos âmes. Il continue de vivre dans la dévotion de tout un peuple à N. D. de la Treille et à N. D. des Douleurs... Un autre édifice fait de pierres vivantes comble ses saintes ambitions et grandit toujours au yeux de notre foi...

» Cherchons-le tout d'abord aux lieux où s'élevait la Chartreuse, dans ces paroisses de nos deux diocèses, Eminence, qui grâce à leur filial amour pour Notre-Dame ont résisté jadis aux assauts du protestantisme et qui se classent aujourd'hui parmi les premières pour leurs belles traditions chrétiennes et familiales... Par la générosité de Jean Le Vasseur s'y est élevée, pendant cent cinquante ans, une maison de prière et de pénitence, un foyer de piété et de sainteté, dont on a bien pu chasser les hôtes et raser les murailles, mais dont l'âme religieuse palpite encore dans la dévotion mariale de tout le pays d'alentour. Armentières avec sa neuvaine traditionnelle de N. D. des Sept Douleurs, Fleurbaix aussi fier de sa Piéta que de son Joyel, Bois-Grenier qui se recommande du patronage de la Mère des Douleurs, Fromelles et Le Maisnil également dévôts à Notre-Dame dessinent encore en traits vivants le cercle d'influence qui avait son centre à l'église des Chartreux et au tombeau de Jean Le Vasseur...

» Cependant l'honneur revient surtout à Lille d'affirmer qu'elle garde intact et plus prospère que jamais l'héritage de son Mayeur... »

* * * * *

Lille d'ailleurs n'a pas manqué d'associer au culte de N. D. de la Treille le souvenir de son Mayeur par qui elle Lui fut consacrée. A celui qui ne voulait

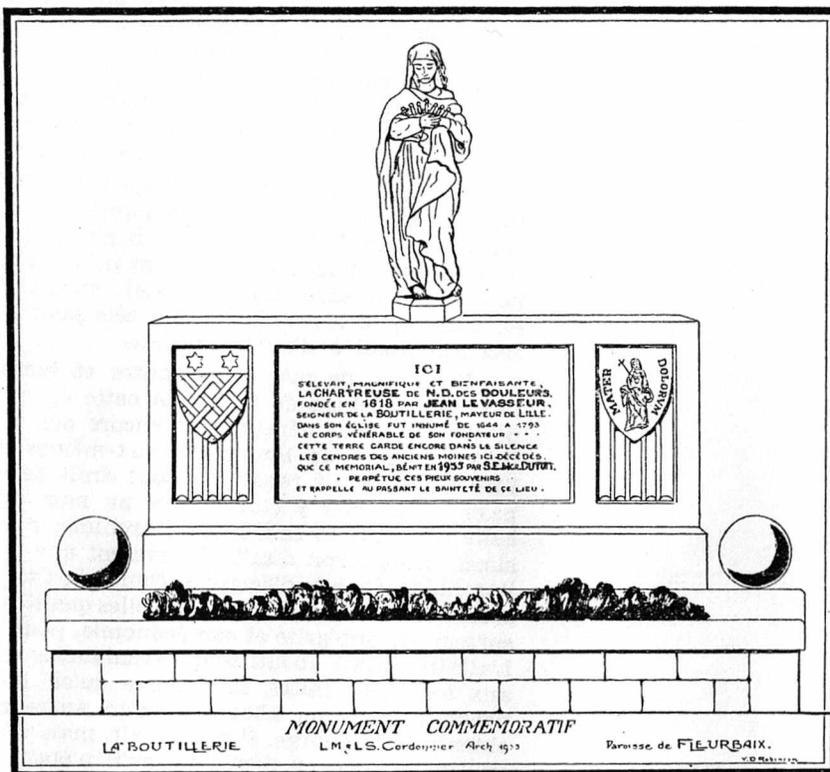
la gloire que pour Dieu seul, la gloire est une fois de plus revenue avec accroissement. Depuis la restauration de ce culte en 1842 par l'abbé Bernard, avec celui de N. D. des Douleurs, depuis les fêtes de 1854 qui commencèrent par un service solennel pour Jean Le Vasseur en l'église Sainte-Catherine et devant toutes les autorités de la ville, comme il convenait si bien, il n'y a plus eu de grande année pour N. D. de la Treille sans publicité et hommages en l'honneur de Jean Le Vasseur : Jubilé de 1854, Couronnement de 1874, Tricentenaire de 1934 surtout. Son acte consécatoire a été étendu à tout le diocèse, par un Cardinal, enfant et évêque de Lille. En plus d'un lieu de choix, la Basilique de Lille fait figurer son effigie, son blason. Une rue de la ville, voie privée à vrai dire, porte son nom depuis 1876 et fut quelque temps celle du Séminaire de Lille. Et dans la région de la Boutillerie, à Fleurbaix, à Bois-Grenier, il n'y a plus de grande fête mariale ou eucharistique sans que la Chartreuse y soit évoquée, comme elle fut l'occasion de toute une fête de N. D. de la Treille à Fromelles en 1913.

En 1854, cette même région permit de retrouver, grâce au manuscrit Cuvelier-Bourgeois, la connaissance détaillée de la vie et de l'œuvre de Jean Le Vasseur. En retour, les fêtes d'alors nous fournissent nos dernières lignes. « Donner des conseils à ceux qui sont privés de lumières... se dévouer corps et âme aux devoirs et aux exigences de sa profession, faire par ses vertus l'édification d'une cité, sacrifier sa fortune à l'établissement de maisons religieuses, enfin travailler avec ardeur et en secret au bien-être moral et matériel de ses semblables, sont pour le peuple autant de bienfaits dont les fruits ne sont jamais perdus et qui ont tôt ou tard de beaux résultats. Ces actions, ces vertus, pour être plus humbles, plus modestes, n'en méritent pas moins pour cela notre respect et notre admiration. » (brochure Pajot.)

« Est-ce le dernier mot de la Providence ? et serait-il impossible que plus tard le Vicaire de Jésus-Christ accordât les honneurs de la béatification au pieux mayor de Lille ?... Mais puisqu'il ne nous est pas donné de prévenir les décisions du Saint-Siège, contentons-nous, devant la pierre de M. Le Vasseur, de reconnaître, d'admirer et de bénir les rares et douces vertus du père de la cité... Pour lui, nous avons le droit de l'espérer, il veille sur nous en père... Du sein de Dieu, où nous aimons à le voir, il nous prêche la foi catholique, qu'il a courageusement professée, et l'accord des œuvres avec cette foi sainte... Il demande que Lille reprenne, conserve et justifie toujours son titre incomparable de Cité de la Vierge. » (Vic. Gén. Bernard, oraison funèbre du 20 mai.)

Notre vœu final sera le même :

*« Humble hameau de la Boutillerie,
Jean Le Vasseur t'a rendu précieux ;
Que, grâce à lui, des Douleurs de Marie
Le culte saint toujours vive en ces lieux ! »*



LE MONUMENT DE 1935 - AVANT-PROJET

Dans le plan définitif de MM. Cordonnier,
l'inscription est celle que reproduit la page 5,
et la partie centrale s'élève en forme de socle
pour rehausser la statue.